

# Liste des Analyses

---

du 1er janvier 2012



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



Ordonnance du DFI du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire  
des soins en cas de maladie  
(Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS)  
832.112.31

---

*Annexe 3<sup>1</sup>*  
(art. 28)

## Liste des Analyses<sup>2</sup>

du 1er janvier 2012

*tient compte des modifications décidées le 5 décembre 2011 par le Département fédéral  
de l'intérieur (DFI)<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup>Pas publiée dans le RO.

<sup>2</sup>Diffusion: OFCL, diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne, fax 031 325 50 58 (No. de commande 316.935 f)

<http://www.bundespublikationen.admin.ch> (critère de recherche: liste des analyses) Peu être consultée sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à l'adresse:

<http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/00263/00264/04185/index.html?lang=fr> .

<sup>3</sup>RO 2011, Fascicule N° 52



Modification du 1er janvier 2012

### **Préambule à l'annexe 3 OPAS**

La présente annexe (liste des analyses, LA) se fonde sur l'art. 52, al. 1, let. a, ch. 1, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) et contient les analyses prises en charge par les assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. La LA est une liste positive, c'est-à-dire que seules les analyses y figurant peuvent être remboursées par l'assurance-maladie (art. 34, al. 1, LAMal). Il est interdit de facturer une analyse non mentionnée dans la liste sous la position d'une autre analyse qui y figure. Il s'agit en outre d'un tarif officiel, c'est-à-dire fixé par les autorités. La LA est en général révisée chaque année au moyen d'une modification correspondante de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Outre la dénomination des analyses, elle contient également les tarifs à la prestation, tarifs qui doivent être fixés d'après les règles applicables en économie d'entreprise, structurés de manière appropriée (art. 43 LAMal) et soumis à la protection tarifaire (art. 44, al. 1), c'est-à-dire que les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée. Un tarif au sens des art. 46 et 48 LAMal peut être fixé uniquement pour les laboratoires de cabinets médicaux en vue de déterminer certaines analyses mentionnées dans la LA (art. 52, al. 3, LAMal). La LA n'est applicable que pour les traitements ambulatoires ; pour les traitements hospitaliers, les analyses sont généralement comprises dans le forfait (art. 49 LAMal).

Les analyses à la charge des assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins doivent servir à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles (art. 25, al. 1, LAMal). Les analyses pour lesquelles il est clair, dès leur prescription, qu'elles n'auront aucun effet médicothérapeutique sont exclues de la prise en charge. De plus, le fournisseur de prestations doit limiter ses prestations à la mesure exigée par l'intérêt de l'assuré et le but du traitement (art. 56, al. 1, LAMal).

Les analyses préventives au sens de l'art. 26 LAMAL ne sont considérées comme prestations obligatoires que si elles figurent comme telles dans la LA et comme mesures de prévention aux art. 12 à 12e OPAS.

La valeur du point tarifaire est fixée à 1.00 franc.



## Table des matières

### Liste systématique des analyses et annexes

<b>1 Chapitre: Chimie/Hématologie/Immunologie</b>	<b>9</b>
1.1 Préambule au chapitre 1 . . . . .	9
1.2 Liste des Analyses . . . . .	9
<b>2 Chapitre: Génétique</b>	<b>43</b>
2.1 Préambule au chapitre 2 . . . . .	43
2.2 Liste des analyses . . . . .	43
2.2.1 Analyses cytogénétiques . . . . .	43
2.2.1.1 Cytogénétique constitutionnelle . . . . .	43
2.2.1.2 Cytogénétique tumorale . . . . .	45
2.2.1.3 Cytogénétique moléculaire . . . . .	46
2.2.2 Analyses de génétique moléculaire . . . . .	47
<b>3 Chapitre: Microbiologie</b>	<b>77</b>
3.1 Préambule au chapitre 3 . . . . .	77
3.2 Liste des analyses . . . . .	77
3.2.1 Virologie . . . . .	77
3.2.2 Bactériologie/Mycologie . . . . .	84
3.2.3 Parasitologie . . . . .	92
<b>4 Chapitre: Positions générales</b>	<b>95</b>
4.1 Préambule au chap. 4 . . . . .	95
4.2 Liste des positions générales . . . . .	95
<b>5 Chapitre: Annexes à la liste des analyses</b>	<b>99</b>
5.1 Annexe A: Analyses effectuées dans le cadre des soins de base . . . . .	99
5.1.1 Préambule au sous-chapitre 5.1 . . . . .	99
5.1.2 Analyses dans le cadre des soins de base au sens strict . . . . .	99
5.1.2.1 Préambule au chapitre 5.1.2 . . . . .	99
5.1.2.2 Liste partielle 1 . . . . .	100
5.1.2.2.1 Préambule au sous-chapitre 5.1.2.2 . . . . .	100
5.1.2.2.2 Liste des analyses . . . . .	100
5.1.2.3 Liste partielle 2 . . . . .	105
5.1.2.3.1 Préambule au sous-chapitre 5.1.2.3 . . . . .	105
5.1.2.3.2 Liste des analyses . . . . .	105
5.1.3 Liste élargie pour les médecins avec certains titres postgrades . . . . .	108
5.1.3.1 Préambule au sous-chapitre 5.1.3 . . . . .	108
5.1.3.2 Liste des titres postgrades et des analyses . . . . .	108
5.1.3.2.1 Allergologie et immunologie clinique . . . . .	108

Ordonnance du DFI du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire  
des soins en cas de maladie  
(Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS)

832.112.31

---

5.1.3.2.2	Dermatologie et vénéréologie . . . . .	109
5.1.3.2.3	Endocrinologie - diabétologie . . . . .	110
5.1.3.2.4	Gastroentérologie . . . . .	111
5.1.3.2.5	Gynécologie et obstétrique . . . . .	112
5.1.3.2.6	Hématologie et oncologie médicale . . . . .	113
5.1.3.2.7	Médecine pour enfants et adolescents . . . . .	115
5.1.3.2.8	Médecine physique et réadaptation . . . . .	116
5.1.3.2.9	Rhumatologie . . . . .	117
5.1.3.2.10	Médecine tropicale et médecine des voyages . . . . .	118
5.2	Annexe B: Analyses prescrites par des chiropraticiens (art. 62, al. 1, let. B, OAMal)	119
5.2.1	Préambule au sous-chapitre 5.2 . . . . .	119
5.2.2	Liste des analyses . . . . .	119
5.3	Annexe C: Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. C, OAMal)	121
5.3.1	Préambule au sous-chapitre 5.3 . . . . .	121
5.3.2	Liste des analyses . . . . .	121
5.4	Analyses rayées . . . . .	123
<b>6</b>	<b>Abréviations</b>	<b>129</b>
<b>7</b>	<b>Liste alphabétique des analyses</b>	<b>131</b>

## 1 Chapitre: Chimie/Hématologie/Immunologie

### 1.1 Préambule au chapitre 1

Les analyses qui figurent au chapitre 1 de la LA constituent des examens effectués sur des prélèvements de sang/plasma/sérum, éventuellement sur d'autres liquides corporels ou d'autres prélèvements, si cela résulte de la position correspondante.

Les examens effectués sur les cheveux ou les ongles ne sont pas considérés comme des analyses au sens du chap. 1 de la LA et ne sont pas pris en charge.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

### 1.2 Liste des Analyses

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1000.00	85	1,25 Dihydroxycholécalférol	C
	1002.00	68	17-hydroxyprogestérone	C
	1003.00	155	17-cétostéroïdes, fractionnés	C
	1006.00	53	25-hydroxycholécalférol (calcidiol)	C
	1007.00	280	Carboxylase, 3-méthylcrotonyl-CoA lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1008.00	81	Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique	C
	1010.00	320	Tétrahydrofolate-réductase, 5,10-méthylène déficit de, lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1011.00	81	5-hydroxyindolacétate (HIA)	C
	1012.00	17.1	AB0/D antigène, contrôle selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
	1013.00	17.1	AB0, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
	1014.00	95	Cholinestérase, iso-enzymes de l'acétyl	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1015.00	320	Carboxylase, acétyl-CoA lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1018.00	68	ADP thrombocytaire	H
N	1019.00	8.7	Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)	H
	1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)	C
	1021.00	2.5	Albumine, chimique	C
	1022.00	11.2	Albumine, immunologique, qn	CI
	1023.00	12	Albumine urinaire, sq	C
	1024.00	40	Albumine, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum	CIM
	1026.00	30	Aldostérone	C
	1027.00	2.5	Phosphatase alcaline	C
	1028.00	36	Phosphatase alcaline leucocytaire	H
	1029.00	30	Phosphatase alcaline, osseuse	C
	1030.00	195	Phosphatase alcaline isoenzymes par différenciation électrophorétique	C
	1032.00	23	Alpha-1-antitrypsine	C
	1033.00	195	Alpha-1-antitrypsine typisation	C
	1034.00	19.3	Alpha-1-foetoprotéine (AFP)	CI
	1035.00	19.9	Alpha-1-microglobuline	C
	1037.00	23	Alpha-2-macroglobuline	C
	1038.00	210	Alpha-amanitine, urine	C
	1039.00	93	Glucosidase, alpha	C
	1040.00	195	Alpha-naphtylacétatestérase	H
	1041.00	105	Aluminium par AAS	C
	1042.00	205	Acides aminés par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, complet, qn, et/ou acylcarnitines, combinaison avec spectrométrie de masse, au minimum 6 analyses, qn	C
	1043.00	59	Acides aminés, par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, programme court, qn	C
	1044.00	69	Acides aminés, par chromatographie, ql	C
	1045.00	42	Ammoniaque	C
	1046.00	19.4	Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1047.00	2.5	Amylase, sang/plasma/sérum	C
	1048.00	2.5	Amylase, autre liquide biologique	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1049.00	195	Amylase, isoenzymes de par différenciation électrophorétique	C
	1050.00	320	Glucosidase, amylo-1,6 lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1051.00	115	Analgesique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1052.00	185	Analgesique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1053.00	14.3	Analgesique de la LS/LMT, immunologique, colorimétrique, sang	C
	1055.00	30	Androstènedione	C
	1059.00	23	Angiotensine, enzyme de conversion de l'	C
	1060.00	115	Antibiotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	CM
	1061.00	185	Antibiotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	CM
	1062.00	33	Antibiotique de la LS/LMT, immunologique, sang	CM
	1063.00	69	Antibiotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	CM
	1064.00	86	Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1065.00	140	Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1066.00	14.3	Antidépresseur de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1067.00	65	Hormone antidiurétique (Vasopressine, ADH)	C
	1068.00	76	Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1069.00	140	Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1070.00	15.9	Antiépileptique de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1071.00	99	Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1072.00	140	Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1073.00	14.3	Anthelminthique de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1075.00	49	Anticorps anti-hormone de croissance	CI
	1076.00	99	Antifongique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1077.00	160	Antifongique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1078.00	14.3	Antifongique de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1079.00	21	Antiplasmine, fonctionnelle	H
	1080.00	60	Antiplasmine, immunologique	H
	1081.00	21	Antithrombine III, fonctionnelle	H
	1082.00	78	Antithrombine III, immunologique	H
	1083.00	86	Antiviral de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1084.00	160	Antiviral de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1085.00	14.3	Antiviral de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1086.00	31	APC, résistance	H
	1087.00	19.9	Apolipoprotéine A1	C
	1088.00	68	Apolipoprotéine A2	C
	1089.00	19.9	Apolipoprotéine B	C
	1091.00	190	Apolipoprotéine E, phénotypes	C
	1092.00	120	Arsenic par AAS	C
	1093.00	2.5	Aspartate-aminotransférase (ASAT)	C
C	1094.00	315	Enzymes de la chaîne respiratoire (4 enzymes) par tissu	C
	1096.00	87	Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine, qn	I
	1097.00	37	Auto-anticorps anti-actine, ql	I
	1098.00	52	Auto-anticorps anti-actine, qn	I
N	1099.10	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline	HI
	1105.00	37	Auto-anticorps anti-centromère, ql	I
	1106.00	52	Auto-anticorps anti-centromère, qn	I
	1108.00	28	Auto-anticorps anti-peptides cycliques citrullinés (CCP), qn	I
	1109.00	28	Auto-anticorps anti-myélopéroxydase monospécifique ANCA par EIA, qn	I
	1110.00	28	Auto-anticorps anti-protéinase 3 monospécifique ANCA par EIA, qn	I
	1112.00	52	Auto-anticorps anti-ADNdb, qn	I
	1113.00	37	Auto-anticorps anti-endomysium, ql	I
			Limitation: non cumulable avec position 1132.00	
	1114.00	52	Auto-anticorps anti-endomysium, qn	I
			Limitation: non cumulable avec position 1132.00	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
N	1116.10	87	Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1,GD1a,GD1b,GT1b,GQ1b), qn, par ganglioside	I
	1120.00	37	Auto-anticorps anti-muscles lisses	I
	1121.00	28	Auto-anticorps anti-gliadine, IgA	I
	1122.00	28	Auto-anticorps anti-gliadine, IgG	I
	1123.00	37	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, ql	I
	1124.00	52	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, qn	I
	1126.00	52	Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD), qn	I
	1127.00	37	Auto-anticorps anti-peau, ql	I
	1128.00	52	Auto-anticorps anti-peau, qn	I
	1129.00	37	Auto-anticorps anti-histone, ql	I
	1130.00	52	Auto-anticorps anti-histone, qn	I
	1132.00	28	Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine, qn	I
			Limitation: non cumulable avec positions 1113.00 et 1114.00	
	1133.00	37	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, ql	I
	1134.00	52	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, qn	I
	1136.00	52	Auto-anticorps anti-insuline, qn	I
	1137.00	37	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, ql	I
	1138.00	52	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, qn	I
	1139.00	21	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, ql	I
	1140.00	29	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, qn	I
N	1141.10	29	Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline	HI
	1147.00	37	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), ql	I
	1148.00	52	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), qn	I
	1149.00	22	Auto-anticorps anti-mitochondries M2, ql	I
	1150.00	37	Auto-anticorps anti-mitochondries M2, qn	I
	1155.00	37	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, ql	I
	1156.00	52	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, qn	I
	1157.00	37	Auto-anticorps anti-mitochondries, ql	I
	1158.00	52	Auto-anticorps anti-mitochondries, qn	I
	1160.00	37	Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, ql	I
	1161.00	52	Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, qn	I

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1162.00	37	Auto-anticorps anti-tissu ovarien	I
	1163.00	37	Auto-anticorps anti-parotide, ql	I
	1164.00	52	Auto-anticorps anti-parotide, qn	I
	1165.00	37	Auto-anticorps anti-muscles striés	I
	1169.00	16.8	Auto-anticorps anti-RNP, ql	I
	1170.00	28	Auto-anticorps anti-RNP, qn	I
	1171.00	16.8	Auto-anticorps anti-Scl70, ql	I
	1172.00	28	Auto-anticorps anti-Scl70, qn	I
	1173.00	16.8	Auto-anticorps anti-Sm (antigène), ql	I
	1174.00	28	Auto-anticorps anti-Sm (antigène), qn	I
	1175.00	22	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), ql	I
	1176.00	37	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), qn	I
N	1177.10	36	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunoglobuline IgA, immunoglobuline IgG), par.ex. Mar-test, par immunoglobuline	I
	1181.00	16.8	Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), ql	I
	1182.00	28	Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), qn	I
	1183.00	16.8	Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), ql	I
	1184.00	28	Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), qn	I
	1186.00	16.8	Auto-anticorps anti-thyréoglobuline, qn	I
N	1188.10	16.8	Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO), qn	I
	1189.00	32	Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK)	I
	1190.00	37	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), ql	I
	1191.00	50	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), qn	I

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1192.00	52	Auto-anticorps rares, ql, les deux premiers paramètres, chacun	I
			Limitation: Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmogléine 1 Auto-anticorps anti-desmogléine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1193.00	37	Auto-anticorps rares, ql, chaque paramètre supplémentaire	I
			Limitation: Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmogléine 1 Auto-anticorps anti-desmogléine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1194.00	87	Auto-anticorps rares, qn, les deux premiers paramètres, chacun	I
			Limitation: Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmogléine 1 Auto-anticorps anti-desmogléine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1195.00	67	Auto-anticorps rares, qn, chaque paramètre supplémentaire  Limitation: Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmogléine 1 Auto-anticorps anti-desmogléine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC	I
	1196.00	42	Autohémolyse	H
	1197.00	19.4	Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1198.00	81	Benzoate par HPLC	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1199.00	19.4	Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1200.00	315	Transferrine, bêta-2	C
	1201.00	14.8	Bêta-2-microglobuline	CHI
	1202.00	58	Bêta-carotène	C
	1203.00	56	Bêta-thromboglobuline plasmatique	H
	1204.00	56	Bêta-thromboglobuline thrombocytaire	H
	1205.00	8.7	Bicarbonate, veineux	C
	1206.00	3.6	Bilirubine, directe	C
	1207.00	3.2	Bilirubine, totale	C
	1208.00	82	Bioptérine	C
	1209.00	115	Biotinidase, détermination colorimétrique	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1211.00	135	Plomb par AAS	C
	1212.00	26	Gazométrie: pH, pCO <sub>2</sub> , pO <sub>2</sub> , bicarbonate y compris valeurs dérivées	C
N	1213.10	15.8	Saignement, temps de , standardisé	H
	1216.00	24	CA 125	CI
	1217.00	20	CA 15-3	CI
	1218.00	24	CA 19-9	CI
	1219.00	44	CA 72-4	CI
	1220.00	19.9	Céruoplasmine	C
	1221.00	60	Calcitonine	C
	1222.00	25	Calcium ionisé	C
	1223.00	2.8	Calcium total, sang/plasma/sérum	C
	1224.00	2.8	Calcium total, autre liquide biologique	C
N	1224.10	61	Calprotectine, qn, selles	C
	1225.00	16.9	Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1226.00	76	Transferrine, carbohydate déficiente (CDT)	C
	1227.00	20	Antigène carcino-embryonnaire (CEA)	CI
	1229.00	3.2	Chlorures	C
	1230.00	2.5	Cholestérol, total	C
	1231.00	5	Cholinestérase (CHE)	C
	1232.00	12.4	Cholinestérase avec indice de dibucaïne	C
	1233.00	105	Chrome par AAS	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1235.00	350	Cobalamine, S-adénosyl-transférase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarké et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1236.00	450	Cobalamine, coenzyme, synthèse, détermination lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarké  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1237.00	19.4	Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1238.00	135	Caféine, sang	C
	1239.00	68	Corticotrophine (ACTH)	C
N	1240.10	19.3	Cortisol, qn (pour un test de stimulation à l'ACTH ou un test de suppression à la dexaméthasone, la prestation peut être facturée 2fois)	C
	1241.00	60	Cortisol, libre	C
	1244.00	37	Peptide C	C
	1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn	CHIM
	1246.00	9	Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq	CHIM
	1247.00	61	Créatine	C
	1248.00	61	Créatine érythrocytaire	C
	1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total  Limitation: non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C
	1250.00	8.7	Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB)	C
	1251.00	12.6	Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB), masse	C
	1252.00	31	Créatine-kinase, isoenzyme par fractionnement électrophorétique	C
	1253.00	650	CTLp	I
	1254.00	68	AMP cyclique	C
	1255.00	44	CYFRA-21-1	CI

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1256.00	450	Cystathionine bêta-synthase lors d'homocystinurie, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1257.00	21	Cystatine C	C
	1258.00	110	DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris facteur VIII et détermination FvW	H
	1259.00	21	D-dimère, ql  Limitation: uniquement pour l'exclusion de la coagulopathie intravasculaire disséminée (DIC)	H
	1260.00	32	D-dimère, qn	H
	1261.00	43	Déhydroépiandrostérone (DHEA)	C
	1262.00	24	Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S)	C
C	1263.00	44	Acide delta-aminolévulinique (ALA), qn, urine	C
N	1265.10	53	Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline, par HPLC	C
	1266.00	26	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1267.00	11	Digoxine, sang	C
	1268.00	135	Dihydroptéridineréductase (DHPR), activité érythrocytaire  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1270.00	2.8	Fer	CH
	1271.00	155	Fer dans une biopsie du foie par AAS	C
	1273.00	53	Elastase 1, pancréatique, qn, dans les selles	C
	1275.00	240	Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des , détermination colorimétrique, incubation simple, par cas et par patient  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1276.00	315	Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des , détermination colorimétrique, incubation double, par cas et par patient  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1277.00	185	Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des , détermination par photométrie UV, par cas et par patient  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1278.00	44	Protéine cationique des eosinophiles (ECP)	CI
	1279.00	68	Erythropoïétine	CH
N	1281.10	11.3	Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines avec sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous- classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c), par sérum immun utilisé	H
C	1283.00	60	Erythrocytes, alloanticorps, anti-D, sq, lors d'une grossesse, selon le standard de l'OMS	H
	1284.00	325	Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination de l'importance clinique par ADCC, cytométrie de flux ou chimioluminescence	H
	1285.00	195	Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification à partir de 3 an- ticorps	H
	1286.00	66	Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, pour 8 à 11 suspensions	H
	1287.00	9.3	Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, par suspension supplémentaire	H
	1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
	1289.00	28	Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossese, 1 titre par spécificité	H
	1290.00	5.7	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B	H
	1291.00	60	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires des sous-groupes A ou B faibles	H
	1292.00	11.3	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires, par antigène sauf AB0, Rhésus D et phénotype	H
	1293.00	160	Erythrocytes, anticorps anti-, élution avec spécification	H
	1294.00	40	Erythrocytes, dépistage des autoanticorps anti-, induits par médicaments, simple, p. ex. pénicilline	HI
	1295.00	130	Erythrocytes, autoanticorps anti-, autoadsorption ou technique de titration pour test de compatibilité	H
C	1296.00	28	Erythrocytes, autoanticorps anti-, détermination du titre au cours d'un suivi	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1297.00	4.2	Érythrocytes numération, par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
C	1299.00	8.9	Erythrocytes numération et hémoglobine, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1300.00	8.9	Erythrocytes numération et leucocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1301.00	8.9	Erythrocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1302.00	12.5	Erythrocytes numération, hémoglobine et leucocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1303.00	12.5	Erythrocytes numération, hémoglobine et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1304.00	14.5	Erythrocytes numération, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1305.00	12.5	Erythrocytes numération, leucocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1307.00	19.3	Estradiol	C
	1309.00	68	Estriol	C
	1311.00	23	Alcool éthylique, qn, sang	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1314.00	7.9	Ferritine	CH
	1315.00	250	Acides gras par GC ou HPLC	C
	1316.00	95	Acides gras libres	C
	1317.00	21	Fibrinogène ou fibrine, produits de dégradation (FDP)	H
	1318.00	43	Fibrinogène, en tant que protéine totalement coagulable	H
	1319.00	28	Fibrinogène, immunologique	H
N	1320.00	13.8	Fibrinogène, d'après Clauss	H
N	1321.00	15.8	Fibrinogène, selon Schulz	H
	1322.00	27	Complexe de Fibrinogène et fibrine monomère (FM)	H
	1323.00	43	Fibrinopeptide A	H
	1324.00	560	Fibroblastes, culture , y compris culture primaire, uniquement à but diagnostique	C
	1325.00	560	Fibroblastes, culture , sans culture primaire, uniquement à but diagnostique	C
	1326.00	52	Fibronectine	CHI
N	1326.10	540	Test à la filipine dans les fibroblastes pour le diagnostic de la maladie de Niemann-Pick C Limitation : uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1327.00	24	Fluorures	C
	1328.00	58	Pulmonaire, maturité foetale (FLM, rapport S/A)	C
	1329.00	13.1	Folate	CH
	1330.00	21	Folate érythrocytaire	CH
	1331.00	17.1	Hormone folliculostimulante (FSH)	C
	1332.00	29	Anticorps libres dans le système AB0 chez les nouveau-nés par test indirect anti-globulines humaines ou élution	H
	1333.00	15.9	Fructosamine	C
	1334.00	31	Fructose	C
	1335.00	320	Galactokinase lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1336.00	320	Uridyltransférase, galactose-1-phosphate lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1337.00	31	Galactose	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1338.00	115	Galactose-1-phosphate	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1340.00	60	Acides biliaires	C
	1341.00	2.5	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	C
	1342.00	53	Gastrine	C
	1343.00	730	Culture lymphocytaire mixte (MLC) pour un receveur, un donneur, contrôle inclus	HI
	1344.00	130	Culture lymphocytaire mixte, pour chaque donneur supplémentaire	HI
C	1345.00	46	Coagulation, facteur XIII, Activité	H
	1347.00	79	Coagulation, facteur de , immunologique, chacun	H
	1348.00	35	Coagulation, facteurs II, V, VII et X, par méthode de l'activité, chacun	H
	1349.00	56	Coagulation, facteurs VIII, IX, XI, XII, par méthode de l'activité, chacun	H
	1355.00	68	Glucagon	C
	1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum	C
	1357.00	2.5	Glucose, autre liquide biologique	C
	1358.00	21	Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)	C
	1359.00	8.7	Glucose, test de surcharge , selon OMS	C
	1361.00	15.9	Glutamate-déshydrogénase (GLDH)	C
	1363.00	17.8	Hémoglobine glyquée (HbA1c)	C
	1364.00	115	Glycogène dans les tissus	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1365.00	320	Glycogène-synthase lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1366.00	105	Or par AAS	C
	1367.00	56	Elastase granulocytaire plasmatique	CH

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1368.00	40	Guthrie, test de: screening de nouveau-nés pour le dépistage de la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA medium-chain-déhydrogénase (MCAD) selon l'article 12e, lettre a de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS	C
	1369.00	68	Hémopexine	CHI
	1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1373.00	12	Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1374.00	14.6	Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1375.00	4.9	Hématocrite par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
C	1377.00	8.9	Hématocrite et érythrocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1378.00	8.9	Hématocrite et hémoglobine par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	1379.00	8.9	Hématocrite et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1380.00	8.9	Hématocrite et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1381.00	14.5	Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1382.00	15	Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1383.00	14.5	Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1384.00	14.5	Hématocrite, érythrocytes numération, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1385.00	12.5	Hématocrite, érythrocytes numération et hémoglobine par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1386.00	12.5	Hématocrite, érythrocytes numération et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	1387.00	12.5	Hématocrite, érythrocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1388.00	12.5	Hématocrite, hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1389.00	12.5	Hématocrite, hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1390.00	14.5	Hématocrite, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1391.00	12.5	Hématocrite, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1395.00	41	Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie	H
	1396.00	4.9	Hémoglobine par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1398.00	42	Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O2, valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)	H
C	1399.00	8.9	Hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1400.00	8.9	Hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1401.00	41	Hémoglobine, ftale (hémoglobine F)	CH

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1402.00	37	Hémoglobine, libre	CH
C	1403.00	12.5	Hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1404.00	22	Hémosidérine dans le sédiment urinaire	CH
	1405.00	19.9	Haptoglobine	CH
	1406.00	2.5	Urée, sang/plasma/sérum	C
	1407.00	2.8	Urée, autre liquide biologique	C
N	1410.10	3.2	Cholestérol HDL, qn	C
	1411.00	140	Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation, individuel (p.ex. F VIII ou F IX/méthode de Bethesda)	H
	1412.00	49	Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation (p.ex. test de mélange de APTT ou de Quick), y compris l'anticoagulant circulant de loup	H
	1413.00	24	Héparine, cofacteur II, fonctionnel	H
	1414.00	32	Héparine, cofacteur II, immunologique	H
	1415.00	45	Héparine, activité anti-IIa resp. anti-Xa	H
	1416.00	82	Hippurate par HPLC	C
	1417.00	52	Histamine totale	CI
	1418.00	135	HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B 27, B 5	HI
	1419.00	270	HLA, typisation (locus A et B)	HI
	1420.00	345	HLA, typisation (locus DR)	HI
	1421.00	280	Holocarboxylase-synthétase (indirecte) lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1422.00	30	Homocystéine	CHI
	1423.00	81	Acide homogentisique (HGA)	C
	1424.00	81	Acide homovanillique (HVA)	C
	1425.00	17.5	Gonadotrophine chorionique humaine (HCG), qn	CI
	1426.00	61	Human Placenta Lactogen (HPL)	C
	1427.00	38	Test de gonflement hyposmotique, spermatozoïdes	C
	1428.00	115	Identification de substances inconnues après intoxication, ql, sang/urine	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1429.00	460	Identification de substances inconnues après intoxication, qn, sang	C
	1430.00	185	Identification de substances inconnues après intoxication, sq, sang/urine	C
C	1431.00	58	Hémoglobine normale et anormale, identification par électrophorèse ou chromatographie	CH
	1432.00	280	Iduronate 2-sulfatase lors de MPS II mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1433.00	80	IgG/albumine, rapport (LIGI)	CIM
	1434.00	40	IgG, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum	CIM
	1435.00	69	Anticorps immuns du système ABO	HI
	1436.00	43	Immunoélectrophorèse, simple	I
	1437.00	50	Immunoélectrophorèse, approche multiple	I
	1438.00	53	Immunofixation, simple	CI
	1439.00	150	Immunofixation, approche multiples	CI
	1440.00	12.4	Immunoglobuline IgA, autres liquides biologiques	CIM
	1441.00	6.2	Immunoglobuline IgA, sérum	CIM
	1442.00	120	Immunoglobuline IgD	CI
	1443.00	17.5	Immunoglobuline IgE totale, qn	CI
	1444.00	21	Immunoglobuline IgE, monotest monospécifique, qn, dosage des IgE spécifiques suivantes, de la 5e à un maximum de 10 IgE, chacune	I
			Limitation: non cumulable avec position 1445.00	
	1445.00	72	Immunoglobuline IgE, multitest de dépistage monospécifique, au minimum sq, avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	I
			Limitation: non cumulable avec position 1444.00	
	1446.00	36	Immunoglobuline IgE, monotest multi, groupe ou monospécifique, qn, jusqu'à 4 IgE spécifiques, chacune	I
	1447.00	41	Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	I
C	1448.00	36	Immunoglobuline IgG monospécifique par RAST ou par méthode analogue, au maximum 2 allergènes, chacun	I
			Limitation: pas pour les allergènes alimentaires	
	1449.00	96	Immunoglobuline IgG, 4 sous-classes, qn	I

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1450.00	12.4	Immunoglobuline IgG, autres liquides biologiques	CIM
	1451.00	6.2	Immunoglobuline IgG, sérum	CIM
	1452.00	11	Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, un antigène supplémentaire	HI
	1453.00	22	Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, premier antigène	HI
C	1454.00	43	Immunoglobuline IgG précipitine par immunoélectrophorèse, premier allergène	I
			Limitation: pas pour les allergènes alimentaires	
C	1455.00	25	Immunoglobuline IgG précipitine par immunélectrophorèse, chaque allergène suivant, max.10, chacun	I
			Limitation: pas pour les allergènes alimentaires	
	1456.00	12.4	Immunoglobuline IgM, autres liquides biologiques	CIM
	1457.00	6.2	Immunoglobuline IgM, sérum	CIM
	1458.00	30	Immunoglobulines chaînes légères, type kappa et lambda, ql	CI
	1459.00	37	Immunoglobulines chaînes légères, type kappa, qn	CI
	1460.00	37	Immunoglobulines chaînes légères, type lambda, qn	CI
	1461.00	195	Immunoglobulines, bandes oligoclonales, liquide céphalo-rachidien vs sérum	CIM
N	1463.10	72	Complexes immuns circulants (C1q, fixation) qn	CI
	1468.00	99	Immunosuppresseurs de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1469.00	150	Immunosuppresseurs de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1470.00	55	Immunosuppresseurs de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1471.00	21	Insuline	C
	1472.00	155	Hypoglycémie insulinaire: dosage glucose 6 fois et dosage cortisol 6 fois	C
	1473.00	60	Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3)	C
N	1474.10	87	Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, les deux premiers paramètres, chacun	I
			Limitation: non cumulable avec positions 1525.00 et 1526.00	
N	1475.10	67	Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, chaque paramètre suivant jusqu'à un maximum de 10	I
	1476.00	28	Isoagglutinines, titre, par antigène, anti-A1 ou anti-B, chacun	HI

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1477.00	370	Isovalériate, incorporation de dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide iso-valérianique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radio-marqué	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1478.00	105	Cadmium par AAS	C
	1479.00	2.8	Potassium, sang/plasma/sérum	C
	1480.00	2.8	Potassium, autre liquide biologique	C
	1481.00	42	Potassium érythrocytaire	C
	1482.00	52	Callicréine	H
	1483.00	9.2	Agglutinines froides, test de recherche	HI
	1484.00	99	Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1485.00	140	Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1486.00	14.3	Cardiotoniques de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1487.00	69	Cardiotoniques de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	C
	1488.00	93	Carnitine, libre et totale, plasmatique	C
			Limitation: pour contrôler un déficit de carnitine	
	1489.00	125	Catécholamines, adrénaline plus noradrénaline plus dopamine	C
	1490.00	60	Corps cétoniques, différenciés, qn	C
	1491.00	78	Frottis de moelle osseuse, uniquement préparation et coloration	H
	1492.00	105	Cobalt par AAS	C
	1493.00	45	Complément, total, méthode alternative (hémolytique)	I
	1494.00	36	Complément, total, méthode classique (hémolytique)	I
	1495.00	36	Complément, facteur B, proactivateur C3	I
	1496.00	54	Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', fonctionnel	I
	1497.00	28	Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', immunologique	I
	1498.00	135	Complément, facteur C1q	CI
	1499.00	36	Complément, facteur C2, immunologique	I
	1500.00	42	Complément, facteur C3, autres liquides biologiques	CI
	1501.00	23	Complément, facteur C3, sérum	CI
	1502.00	42	Complément, facteur C4, autres liquides biologiques	CI
	1503.00	23	Complément, facteur C4, sérum	CI

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1504.00	36	Complément, autres facteurs, premier test	I
	1505.00	28	Complément, autres facteurs, chaque test suivant	I
	1508.00	62	Concrétions, analyse par IR ou diffraction des rayons X	C
	1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum	C
	1510.00	2.5	Créatinine, autre liquide biologique	C
	1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée	CHM
	1512.00	42	Cryofibrinogène et cryoglobuline, ql	CHI
	1513.00	99	Cryoglobuline, qn	CHI
	1514.00	150	Cryoglobuline, isolation et typisation	CHI
	1515.00	44	Cuivre par AAS	C
	1516.00	155	Cuivre, par AAS, biopsie hépatique	C
	1517.00	23	Lactate	C
	1518.00	2.5	Lactate-déshydrogénase (LDH), sang/plasma/sérum	C
	1519.00	3.2	Lactate-déshydrogénase (LDH), autre liquide biologique	C
	1520.00	32	Lactose, test de résorption du	C
	1521.00	4	Cholestérol LDL	C
	1522.00	58	Lécithines/sphingomyélines, rapport (L/S)	C
	1523.00	36	Leucocytes, (sous) population des détermination avec anti-corps monoclonal par cytométrie de flux, premier anticorps monoclonal	HI
	1524.00	18	Leucocytes, (sous) population des détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, chaque anticorps monoclonal supplémentaire	HI
	1525.00	57	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mélange d'antigènes	HI
			Limitation: non cumulable avec position 1474.00	
	1526.00	28	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec chaque antigène supplémentaire jusqu'à 10 au maximum	HI
			Limitation: non cumulable avec position 1474.00	
	1527.00	260	Leucocytes alloanticorps anti-HLA, spécification avec Test-Panel	HI
	1528.00	66	Leucocytes, alloanticorps anti, recherche, pour 10 à 12 suspensions	HI
	1529.00	130	Leucocytes, auto- ou alloanticorps, anti-, sur cellules et dans le sérum	HI
	1530.00	28	Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1531.00	56	Compatibilité leucocytaire, receveur de transplant et premier donneur	H
	1532.00	6.3	Leucocytes numération, détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
C	1534.00	8.9	Leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1536.00	100	Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH, 4 déterminations pour chacune	C
	1537.00	5	Lipase	C
	1539.00	19.9	Lipoprotéine (a)	C
	1540.00	31	Lipoprotéines par électrophorèse	C
	1541.00	12.4	Lithium, sang	C
	1542.00	14.8	Lutrophine (LH)	C
	1545.00	130	Lymphocytes/monocytes, fonction, mesure de cytokines après stimulation dans la culture cellulaire	HI
	1546.00	105	Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mixture d'antigènes	HI
	1547.00	24	Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) chaque antigène supplémentaire, jusqu'à un maximum de 10	HI
	1549.00	66	Lymphocytes, alloanticorps anti , recherche	HI
	1550.00	145	Lymphocytes, auto- et alloanticorps anti , sur cellules et dans le sérum	HI
	1551.00	43	Acide lysergique diéthylamide (LSD), ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1552.00	240	Lysosome, enzymes du, détermination fluorimétrique, par cas et par patient  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1553.00	210	Lysosome, enzymes du, détermination colorimétrique, par cas et par patient  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1554.00	61	Lysozyme, muramidase	CHI
	1555.00	50	Magnésium érythrocytaire	C
	1556.00	8.7	Magnésium, sang/plasma/sérum	C
	1557.00	8.7	Magnésium, autre liquide biologique	C
	1558.00	24	Magnésium, ionisé	C
	1559.00	68	Malonyldialdéhyde (MDA), production thrombocytaire	H
	1560.00	105	Manganèse par AAS	C
	1562.00	125	Métanéphrine plus normétanéphrine, libre et conjuguée	C
	1563.00	16.9	Méthadone, ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1564.00	43	Methaqualone, ql, urine - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1565.00	245	Méthionine-synthase lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1566.00	450	Méthionine, synthèse, détermination de la lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1567.00	84	Méthotrexate, sang	C
	1569.00	520	Méthylmalonyl-CoA-mutase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1570.00	285	Transferrine, mono- et aglycano-	C
	1572.00	29	Myoglobine	C
	1573.00	24	N-acétyle-bêta-D-glucosaminidase (NAG)	C
	1574.00	2.5	Sodium, sang/plasma/sérum	C
	1575.00	2.5	Sodium, autre liquide biologique	C
N	1576.00	70	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	C
			Limitation: recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1577.00	37	Néoptérine	CHI
	1578.00	86	Neuroleptiques de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1579.00	140	Neuroleptiques de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1580.00	15.9	Neuroleptiques de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1581.00	37	Enolase spécifique des neurones (NSE)	C
	1582.00	105	Nickel par AAS	C
	1583.00	9.3	Sang occulte, test isolé	CH
	1584.00	19.4	Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1586.00	82	Orotate par HPLC	C
	1587.00	20	Osmolalité	C
	1588.00	29	Résistance osmotique érythrocytaire	H
	1589.00	52	Ostéocalcine	C
	1590.00	37	Oxalates	C
	1591.00	42	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine	CH
	1592.00	3.6	Amylase pancréatique spécifique	C
	1593.00	24	Pancréolauryl, test au	C
	1594.00	92	Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes, dans au moins 4 échantillons	C
	1595.00	37	Parathormone (PTH)	C
	1596.00	88	Parathormone Related Peptide (PTHrP)	C
	1597.00	73	Pénétration, test de	C
	1598.00	12.1	pH, détermination dans le suc gastrique resp. les transsudats et les exsudats	C
	1599.00	19.4	Phéncyclidine, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	C
	1600.00	50	Phénytoïne libre, y compris dosage de la phénytoïne totale, sang	C
	1601.00	3.2	Phosphate, sang/plasma/sérum	C
	1602.00	3.2	Phosphate, autre liquide biologique	C
	1603.00	56	Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP)	H
	1604.00	27	Plasminogène, fonctionnel	H
	1605.00	79	Plasminogène, immunologique	H
	1606.00	52	Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI), fonctionnel	H
	1607.00	56	Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI) immunologique	H
C	1609.00	18.7	Porphobilinogène, ql, Urine	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	1610.00	44	Porphobilinogène, qn, urine	C
C	1611.00	205	Profil porphyrines, par HPLC, au moins trois métabolites, qn, selles, urines	C
C	1612.00	215	Porphyries, fractionnées érythrocytaires Limitation: uniquement pour le diagnostic des porphyries érythropoïétiques	C
	1613.00	58	Porphyries, totales, qn, par photométrie, urine	C
	1614.00	52	Précallicréine	H
	1615.00	19.9	Préalbumine (transthyréine)	C
	1616.00	61	Prégnandiol	C
	1617.00	61	Prégnantriol ou prégnantriolone	C
	1618.00	84	Primidone, y compris phénobarbital, sang	C
	1619.00	84	Procalcitonine, qn, méthode sensible (<0.1 µg/l)  Limitation: en cas de suspicion d'infections des voies respiratoires inférieures, de septicémie ou d'une autre infection bactérienne sévère	C
	1620.00	19.3	Progestérone	C
	1622.00	65	Procollagène	H
	1623.00	14.8	Prolactine (PRL)	C
	1624.00	320	Propionate, incorporation de dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide propionique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1625.00	280	Carboxylase, propionyl-CoA lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit  Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C
	1626.00	11.8	Prostate, antigène spécifique (PSA)	CI
	1627.00	11.8	Prostate, antigène spécifique (PSA), libre, uniquement en combinaison avec un PSA total entre 3 et 10 µg/l	CI
	1629.00	52	Protéine C, fonctionnelle	H
	1630.00	56	Protéine C, immunologique	H
	1631.00	45	Protéine S, libre, fonctionnelle	H
	1632.00	60	Protéine S, libre, immunologique	H
	1633.00	60	Protéine S, totale, immunologique	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1634.00	2.5	Protéines totales, sang/plasma/sérum	C
	1635.00	8.7	Protéines, totales, autre liquide biologique	C
	1636.00	31	Protéines par électrophorèse	C
	1637.00	40	Protéines par électrophorèse après enrichissement	C
	1638.00	56	Fragments F 1+2 de prothrombine	H
	1639.00	53	Protoporphyrine, libre, érythrocytaire	CH
	1640.00	36	Pseudo-cholinestérase	C
	1642.00	37	Pyruvate	C
	1643.00	280	Carboxylase, pyruvate lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	C
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	
	1644.00	88	Pyruvate kinase érythrocytaire	CH
	1645.00	120	Mercure par AAS	C
	1646.00	68	Rénine	C
	1647.00	18.6	Temps de reptilase	H
C	1648.00	34	Réticulocytes, qn, y compris recherche de corps de Heinz, ql, par méthode manuelle microscopique	H
C	1649.00	13.2	Réticulocytes automatisée, qn	H
	1650.00	46	Protéine liée au rétinol	C
	1652.00	81	Triiodothyronine reverse (rT3)	C
	1653.00	27	Rhésus, phénotype selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
	1654.00	7.4	Facteurs rhumatoïdes, qn par néphélobimétrie ou turbidimétrie, sq par agglutination	CI
	1656.00	180	Hémolyse acide (test de Ham)	H
	1657.00	110	Acides organiques, ql	C
	1658.00	250	Acides organiques, qn	C
	1659.00	12	Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse	C
	1660.00	86	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1661.00	140	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1662.00	15.9	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, immunologique, sang	C
	1663.00	69	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	C
	1664.00	14.6	Sédiment, examen microscopique	C
	1665.00	105	Sélénium par AAS	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris	CH
	1667.00	72	Sérotonine thrombocytaire	H
	1668.00	30	Globuline liant les hormones sexuelles/Sex binding protein (SBP)	C
	1669.00	15.1	Test de falciformation	H
	1670.00	47	Sidéroblastes, coloration et numération avec commentaire	H
	1671.00	53	Somatomédine C (IGF-1)	C
	1673.00	32	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif	C
	1674.00	145	Spermogramme, pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations	C
	1675.00	11.7	Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)	CHM
	1676.00	4	Poids spécifique, densité	C
	1677.00	30	Squamous Cell Carcinoma (SCC)	CI
	1678.00	650	Cultures de cellules souche	H
	1679.00	250	Stéroïdes, ql, détermination par spectrométrie de masse, urine	C
	1681.00	150	Graisses fécales	C
	1683.00	110	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et de confirmation par HPLC/CG, sang/urine	C
	1684.00	145	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et confirmation par HPLC-SM/CG-SM, sang/urine	C
	1685.00	55	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche, méthodes chromatographiques simples	C
C	1686.00	19.4	Drogues, screening, urine, de la 1er à 4e drogue, par drogue	C
C	1687.00	13	Drogues, screening, urine, de la 5e à 10e drogue au maximum, par drogue	C
C	1688.00	135	Test de lyse du sucrose Limitation: seulement dans le cadre de la recherche d'une anémie dysérythropoïétique congénitale de type 2	H
C	1689.00	37	Sulfate, sang ou urine	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1690.00	30	Sulfhémoglobine	CH
	1691.00	37	Télopeptides	C
	1693.00	42	Testostérone libre	C
	1694.00	19.3	Testostérone totale	C
	1695.00	105	Thallium par AAS	C
	1696.00	15.9	Théophylline, sang	C
	1697.00	58	Thiocyanate, sang	C
	1698.00	56	Complexe thrombine/antithrombine-III (TAT)	H
N	1699.00	9.2	Temps de thrombine	H
	1700.00	6	Temps de thromboplastine selon Quick/INR	H
	1703.00	110	Thrombocytes, agrégation, plasma riche en plaquettes/sang total, avec trois activateurs de 1 à 2 concentrations	H
	1704.00	50	Thrombocytes, agrégation, sang total/plasma riche en plaquettes, supplément pour chaque activateur en sus	H
	1705.00	66	Thrombocytes, alloanticorps, contre les thrombocytes paternels	HI
	1706.00	260	Thrombocytes, alloanticorps anti, spécification avec Test-Panel	HI
	1707.00	49	Thrombocytes, alloanticorps anti, recherche	HI
	1708.00	21	Thrombocytes, extension	H
	1709.00	145	Thrombocytes, auto- et alloanticorps anti sur cellules et dans le sérum	HI
	1710.00	55	Thrombocytes, test global avec collagène/ADP	H
	1711.00	55	Thrombocytes, test global avec collagène/épinéphrine	H
	1712.00	21	Thrombocytes, rétention	H
	1713.00	34	Thrombocytes, typisation des par antigène	HI
	1714.00	36	Thrombocytes, test de compatibilité, par concentré plaquettaire testé	H
	1715.00	6.3	Thrombocytes numération, détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1717.00	44	Thyréoglobuline	C
N	1718.10	9	Thyréotropine (TSH), qn, (pour un test à la TRH, peut être facturé 2 fois)	C
	1720.00	9	Thyroxine libre (FT4)	C
	1721.00	9	Thyroxine totale (T4)	C
	1722.00	19.3	Thyroxin binding globuline (TBG)	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1723.00	47	Tissu Polypeptide Antigen (TPA)	CI
	1724.00	58	Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), fonctionnel	H
	1725.00	56	Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), immunologique	H
	1726.00	10.1	Titre par cellule lors d'agglutinines froides cliniquement significatives (nouveau-nés, adultes, etc.), max. 10	HI
	1727.00	61	Transcobalamine II	CH
	1728.00	135	Transcobalamine III	CH
	1729.00	6.2	Transferrine	CH
	1730.00	84	Antidépresseur tricyclique, ql, sang/urine	C
	1731.00	2.8	Triglycérides	C
	1732.00	10.4	Triiodothyronine libre (FT3)	C
	1733.00	10.4	Triiodothyronine totale (T3)	C
	1734.00	23	Troponine, T ou I par méthode ELISA	C
	1735.00	17.9	Troponine, T ou I, test rapide	C
			Limitation: non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	
	1737.00	28	Tryptase	I
	1738.00	2.8	Urate	C
	1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires	C
	1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres	C
C	1741.00	93	Hydroxymethylbilansynthase Activité	C
	1742.00	76	Acide vanilmandélique (VMA)	C
	1743.00	85	Peptide intestinal vaso-actif	C
	1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient", par concentré érythrocytaire	H
	1745.00	7.2	Test de compatibilité: type and screen, contrôle AB/D selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient", par concentré érythrocytaire	H
	1746.00	25	Viscosité	CHM
	1747.00	68	Vitamine A resp. rétinol	C
	1748.00	76	Vitamine B 1	C
	1749.00	25	Vitamine B 12 resp. Cyanocobalamine	CH
	1750.00	76	Vitamine B 2	C
	1751.00	68	Vitamine B 6, mesure directe	C
	1752.00	41	Vitamine C resp. Ascorbate	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1755.00	68	Vitamine E resp. alpha-tocophérol	C
	1756.00	160	Vitamine K1	C
	1757.00	58	Vitamine PP resp. Nicotinamide	C
	1758.00	45	Facteur von Willebrand, fonctionnel	H
	1759.00	45	Facteur von Willebrand, immunologique	H
	1760.00	220	Facteur von Willebrand, analyse des multimères, plasma/thrombocytes	H
	1761.00	68	Hormone de croissance resp. human growth hormone (HGH)	C
	1762.00	67	Washing swim up test/Percoll-test	CH
	1763.00	31	Xylose	C
	1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	H
	1767.00	44	Zinc par AAS	C
	1768.00	70	Zinc érythrocytaire par AAS	C
	1769.00	37	Citrate	C
C	1770.00	32	Cytochimie, y compris coloration du fer, par coloration spéciale	CHI
	1771.00	99	Cytostatique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	C
	1772.00	140	Cytostatique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	C
	1773.00	44	Cytostatique de la LS/LMT, immunologique, métabolites inclus, sang	C

## 2 Chapitre: Génétique

### 2.1 Préambule au chapitre 2

Les analyses présymptomatiques / prédictives chez les personnes en bonne santé visant à mettre en évidence la prédisposition à une maladie sont prises en charge seulement si l'analyse en question est prévue aussi bien dans la liste des analyses que comme mesure de prévention dans l'art. 12d, let. f, OPAS.

Les analyses chez les personnes en bonne santé visant à détecter un risque génétique pour les descendants ne sont pas considérées comme des prestations obligatoirement à la charge de l'assurance-maladie.

Les analyses prénatales de la LA à partir dechantillons damniocentèses ou de prélèvements des villosités choriales selon l'art. 13, let. d, OPAS sont des prestations obligatoirement prises en charge pour:

- les femmes enceintes âgées de 35 ans ou plus;
- les femmes enceintes plus jeunes présentant un risque de 1:380 ou plus élevé que lenfant soit atteint d'une maladie aux causes exclusivement génétiques.

Les positions sans point tarifaire ni domaine de laboratoire correspondent à des intitulés et ne constituent pas des analyses au sens du chap. 2 de la LA.

Les positions techniques et les suppléments du chap. 2.2.2 Analyses de génétique moléculaire, à lexception de la position 2700.00 Banking ADN, peuvent être facturés uniquement en combinaison avec une position de maladie référencée dans la liste, sinon ils sont exclus de la prise en charge.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

### 2.2 Liste des analyses

#### 2.2.1 Analyses cytogénétiques

##### 2.2.1.1 Cytogénétique constitutionnelle

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2000.00	305	Culture cellulaire ou tissulaire et préparation chromosomique, caryotype constitutionnel	G
	2001.00	355	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel	G
	2002.00	69	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées	G
	2003.00	145	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées	G
	2004.00	58	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2005.00	365	Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage  Limitation: non cumulable avec position 2350.02, détermination d'anomalies chromosomiques numériques (aneuploidie), test rapide	G
	2007.00	300	Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite, analyses doubles ou multiples. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris  Limitation: uniquement pour villosités chorioniques, seulement 1 fois par échantillon primaire; non cumulable avec la position 2900.00; supplément pour détermination laborieuse de génétique moléculaire	G

**2.2.1.2 Cytogénétique tumorale**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2008.00	270	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation	G
	2009.00	70	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires, par condition	G
	2010.00	100	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour séparation cellulaire et congélation	G
	2011.00	580	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, 10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées	G
	2012.00	300	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour cellules analysées supplémentaires, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées	G
	2012.50	58	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration	G
	2013.00	150	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies	G
	2014.00	150	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour analyse complexe	G
	2015.00	475	Hybridation in situ interphasique, hémopathies malignes, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	GH

**2.2.1.3 Cytogénétique moléculaire**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2018.00	350	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes, supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique, par sonde, max. 7 fois	G
	2018.05	2800	Hybridation en série in situ ou génomique, caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes, forfait pour 8 sondes ou davantage	G
C	2020.00	100	Supplément pour rendu de résultat complexe de cytogénétique au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie; caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes	GH

Limitation: seulement une fois par échantillon primaire

## 2.2.2 Analyses de génétique moléculaire

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2021.00	61	Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires  Limitation: seulement une fois par échantillon primaire	CGHI
	2022.00	83	Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection, p. ex. modification par bisulfite, whole genome amplification, digestion par restriction d'ADN génomique y compris gel test et transcription inverse en deux étapes, par méthode utilisée, chacune  Limitation: seulement une fois par méthode, au maximum trois fois par échantillon primaire	CGHI
	2100.00		<b>Amplification en temps réel d'acides nucléiques, qualitative ou quantitative y compris analyse de la courbe de fusion, par séquence-cible y compris séquences de référence amplifiées en même temps, chacune</b> <b>Limitation: sous réserve des positions 2125.01 Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, 2125.02 Syndrome du cancer du côlon, 2125.05 Polyposis coli et 2125.06 Rétinoblastome; uniquement lors de suspicion clinique des maladies suivantes exclusivement génétiques ainsi que des hémopathies malignes suivantes</b>	
	2105.00		<b>Sang, coagulation, système immunitaire</b>	
	2105.01	93	Granulomatose chronique	G
	2105.02	93	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2105.03	93	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2105.04	93	Hémophilies A	G
	2105.05	93	Hémophilies B	G
	2105.06	93	Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie: détermination de la mutation C677T  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2105.07	93	SCID	GHI
	2105.08	93	Anémie falciforme	GH
	2105.09	93	Thalassémies	GH
	2105.10	93	Syndrome de Wiskott-Aldrich	GHI
	2110.00		<b>Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os</b>	
	2110.01	93	Dysplasie ectodermique anhydre	G
	2110.02	93	Syndrome d'Ehlers-Danlos	G
	2110.03	93	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon	G
	2110.04	93	Ichthyose	G
	2110.05	93	Syndrome de Marfan	G
	2110.06	93	Neurofibromatose du type I	G
	2110.07	93	Neurofibromatose du type II	G
	2110.08	93	Ostéogenèse imparfaite	G
	2115.00		<b>Maladies métaboliques et endocrines</b>	
	2115.01	93	Déficit de l'hydroxylase 21	G
	2115.02	93	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	G
	2115.03	93	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	G
			Limitation: au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	
	2115.04	93	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	G
	2115.05	93	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	G
	2115.06	93	Fibrose kystique	G
	2115.07	93	Diabète insipide	G
	2115.08	93	Intolérance au fructose	G
	2115.09	93	Galactosémie	G
	2115.10	93	Malabsorption du glucose-galactose	G
	2115.11	93	Déficit de la glycérol-kinase	G
	2115.12	93	Glycogénoses	G
	2115.13	93	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	CGH
			Limitation: au maximum 2 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2215.13 Hémochromatose, 2315.13 Hémochromatose, 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2115.14	93	Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	G
	2115.15	93	Hyperthermie familiale maligne	G
	2115.16	93	Syndrome de Kallman	G
	2115.17	93	Maladie de Wilson	G
	2115.18	93	Mucopolysaccharidoses	G
	2115.19	93	Déficit de l'ornithine-transcarbamylase	G
	2115.20	93	Porphyries	G
	2115.21	93	Déficit de la stéroïde-sulfatase	G
	2115.22	93	Féminisation testiculaire	G
	2115.23	93	Déficit de l'hormone de croissance	G
	2120.00		<b>Affections mitochondriales</b>	
	2120.01	93	Syndrome de Kearns-Sayre	G
	2120.02	93	Syndrome MELAS	G
	2120.03	93	Syndrome MERRF	G
	2120.04	93	Cytopathies mitochondriales, autres	G
	2120.05	93	Syndrome de Pearson	G
	2125.00		<b>Néoplasies héréditaires</b>	
	2125.01	93	Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2125.02	93	Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2125.03	93	Syndrome de Li-Fraumeni	G
	2125.04	93	Néoplasies multiples endocrines	G
	2125.05	93	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2125.06	93	Rétinoblastome, gène RB1	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2130.00		<b>Affections neuromusculaires et neurodégénératives</b>	
	2130.01	93	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	G
	2130.02	93	Ataxie de Friedreich	G
	2130.03	93	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G
	2130.04	93	Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	G
	2130.05	93	Syndrome de Leigh	G
	2130.06	93	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G
	2130.07	93	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	G
	2130.08	93	Myopathies myotubulaires	G
	2130.09	93	Atrophies musculaires spinales type I, II et III	G
	2130.16	93	Ataxie télangiectasie	G
	2135.00		<b>Maladies ophtalmologiques</b>	
	2135.01	93	Dystrophies de la cornée	G
	2135.02	93	Atrophie optique de Leber	G
	2135.03	93	Syndrome de Norrie	G
	2135.04	93	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	G
	2140.00		<b>Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale</b>	
	2140.01	93	Syndrome d'Angelman	G
	2140.02	93	Syndrome de cri-du-chat	G
	2140.03	93	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	G
	2140.04	93	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G
	2140.05	93	Syndrome de Prader-Willy	G
	2140.06	93	Syndrome de Rubinstein-Taybi	G
	2140.07	93	Syndrome de Smith-Magenis	G
	2140.08	93	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	G
	2140.09	93	Syndrome de Williams-Beuren	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2140.10	93	Syndrome de Wolf-Hirschhorn	G
	2145.00		<b>Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité</b>	
	2145.01	93	Aplasia congénitale du canal déférent (CAVD)	G
	2145.02	93	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	G
	2145.03	93	Microdélétion Y (délétions AZF)	G
			Limitation: maximum 2 fois par échantillon primaire	
	2146.00		<b>Hémopathies malignes</b>	
	2146.01	93	Leucémie myéloïde aiguë	GH
	2146.02	93	Leucémie lymphatique aiguë	GH
	2146.03	93	Néoplasies myéloprolifératives	GH
	2146.04	93	Leucémie lymphatique chronique	GH
	2146.05	93	Lymphomes non hodgkiniens	GH
	2150.00		<b>Autres</b>	
	2150.01	93	Génotype fta rhésus D	GH
			Limitation: lors de constellation rhésus ou de hausse des anticorps chez la mère; maximum 2 fois par échantillon primaire	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2160.00	93	<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a) Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1:2000</p> <p>b) Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c) La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d) Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e) L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f) La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable</p> <p>Limitations:</p> <p>1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd, RS 811.11)</p> <p>2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal</li> <li>- En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH RS 810.122.1) doivent être respectées</li> <li>- L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal</li> </ul> <p>3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 12.10.2010 (<a href="http://www.bag.admin.ch/ref">http://www.bag.admin.ch/ref</a>).</p> <p>Valable du 1.4.2011</p>	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2200.00		<b>Amplification des acides nucléiques, suivie de détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide), lors d'analyse Monoplex par séquence-cible, lors d'analyse Multiplex par analyse, chacune</b> Limitation: sous réserve des positions 2225.01 Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, 2225.02 Syndrome du cancer du côlon, 2225.05 Polyposis coli et 2125.06 Rétinoblastome; uniquement lors de suspicion clinique des maladies suivantes exclusivement génétiques ainsi que des hémopathies malignes suivantes	
	2205.00		<b>Sang, coagulation, système immunitaire</b>	
	2205.01	105	Granulomatose chronique	G
	2205.02	105	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2205.03	105	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2205.04	105	Hémophilies A	G
	2205.05	105	Hémophilies B	G
	2205.06	105	Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase; homocystéinémie; détermination de la mutation C677T  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2205.07	105	SCID	GHI
	2205.08	105	Anémie falciforme	GH
	2205.09	105	Thalassémies	GH
	2205.10	105	Syndrome de Wiskott-Aldrich	GHI
	2210.00		<b>Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os</b>	
	2210.01	105	Dysplasie ectodermique anhydre	G
	2210.02	105	Syndrome d'Ehlers-Danlos	G
	2210.03	105	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2210.04	105	Ichthyose	G
	2210.05	105	Syndrome de Marfan	G
	2210.06	105	Neurofibromatose du type I	G
	2210.07	105	Neurofibromatose du type II	G
	2210.08	105	Ostéogenèse imparfaite	G
	2215.00		<b>Maladies métaboliques et endocrines</b>	
	2215.01	105	Déficit de l'hydroxylase 21	G
	2215.02	105	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	G
	2215.03	105	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	G
			Limitation: au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	
	2215.04	105	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	G
	2215.05	150	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	G
	2215.06	105	Mucoviscidose	G
	2215.07	105	Diabète insipide	G
	2215.08	105	Intolérance au fructose	G
	2215.09	105	Galactosémie	G
	2215.10	105	Malabsorption du glucose-galactose	G
	2215.11	105	Déficit de la glycérol-kinase	G
	2215.12	105	Glycogénoses	G
	2215.13	105	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	CGH
			Limitation: au maximum 2 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2115.13 Hémochromatose, 2315.13 Hémochromatose, 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	
	2215.14	105	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)	G
	2215.15	105	Hyperthermie familiale maligne	G
	2215.16	105	Syndrome de Kallman	G
	2215.17	105	Maladie de Wilson	G
	2215.18	105	Mucopolysaccharidoses	G
	2215.19	105	Déficit de l'ornithine-transcarbamylyase	G
	2215.20	105	Porphyries	G
	2215.21	105	Déficit de la stéroïde-sulfatase	G
	2215.22	105	Féminisation testiculaire	G
	2215.23	105	Déficit de l'hormone de croissance	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2220.00		<b>Affections mitochondriales</b>	
	2220.01	105	Syndrome de Kearn-Sayre	G
	2220.02	105	Syndrome MELAS	G
	2220.03	105	Syndrome MERRF	G
	2220.04	105	Cytopathies mitochondriales, autres	G
	2220.05	105	Syndrome de Pearson	G
	2225.00		<b>Néoplasies héréditaires</b>	
	2225.01	105	Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2225.02	105	Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2225.03	105	Syndrome de Li-Fraumeni	G
	2225.04	105	Néoplasies multiples endocrines	G
	2225.05	105	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2225.06	105	Rétinoblastome, gène RB1	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2230.00		<b>Affections neuromusculaires et neurodégénératives</b>	
	2230.01	105	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	G
	2230.02	105	Ataxie de Friedreich	G
	2230.03	105	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G
	2230.04	105	Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	G
	2230.05	105	Syndrome de Leigh	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2230.06	105	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G
	2230.07	105	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	G
	2230.08	105	Myopathies myotubulaires	G
	2230.09	105	Atrophies musculaires spinales type I, II et III	G
	2230.16	105	Ataxie télangiectasie	G
	2235.00		<b>Maladies ophtalmologiques</b>	
	2235.01	105	Dystrophies de la cornée	G
	2235.02	105	Atrophie optique de Leber	G
	2235.03	105	Syndrome de Norrie	G
	2235.04	105	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	G
	2240.00		<b>Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale</b>	
	2240.01	105	Syndrome d'Angelman	G
	2240.02	105	Syndrome de cri-du-chat	G
	2240.03	105	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	G
	2240.04	105	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G
	2240.05	105	Syndrome de Prader-Willy	G
	2240.06	105	Syndrome de Rubinstein-Taybi	G
	2240.07	105	Syndrome de Smith-Magenis	G
	2240.08	105	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	G
	2240.09	105	Syndrome de Williams-Beuren	G
	2240.10	105	Syndrome de Wolf-Hirschhorn	G
	2245.00		<b>Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité</b>	
	2245.01	105	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	G
	2245.02	105	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	G
	2245.03	105	Microdélétion Y (délétions AZF)	G
			Limitation: maximum 2 fois par échantillon primaire	
	2246.00		<b>Hémopathies malignes</b>	
	2246.01	105	Leucémie myéloïde aiguë	GH
	2246.02	105	Leucémie lymphatique aiguë	GH
	2246.03	105	Néoplasies myéloprolifératives	GH
	2246.04	105	Leucémie lymphatique chronique	GH
	2246.05	105	Lymphomes non hodgkiniens	GH

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2250.00		<b>Autres</b>	
	2250.01	105	Génotype fetal rhésus D	GH
			Limitation: lors de constellation rhésus ou de hausse des anticorps chez la mère; maximum 2 fois par échantillon primaire	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2260.00	105	<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> <p>Limitations :</p> <p>1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)</p> <p>2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;</li> <li>- En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;</li> <li>- L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal;</li> </ul> <p>3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses" du 12.10.2010 (<a href="http://www.bag.admin.ch/ref">http://www.bag.admin.ch/ref</a>).</p> <p>Valable du 1.4.2011</p>	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2300.00		<b>Amplification des acides nucléiques suivie de détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire ou chromatographie (HPLC entre autres), lors de méthode Monoplex par séquence cible, lors de méthode Multiplex, par essai, chacune</b> Limitation: sous réserve des positions 2325.01 Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, 2325.02 Syndrome du cancer du côlon, 2325.05 Polyposis coli et 2325.06 Rétinoblastome; uniquement lors de suspicion clinique des maladies suivantes exclusivement génétiques ainsi que des hémopathies malignes suivantes, y compris contrôle du chimérisme après transplantation de cellules souches	
	2305.00		<b>Sang, coagulation, système immunitaire</b>	
	2305.01	185	Granulomatose chronique	G
	2305.02	185	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2305.03	185	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2305.04	185	Hémophilies A	G
	2305.05	185	Hémophilies B	G
	2305.06	185	Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie; détermination de la mutation C677T  Limitation: 1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	CGH
	2305.07	185	SCID	GHI
	2305.08	185	Anémie falciforme	GH
	2305.09	185	Thalassémies	GH
	2305.10	185	Syndrome de Wiskott-Aldrich	GHI
	2310.00		<b>Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os</b>	
	2310.01	185	Dysplasie ectodermique anhydre	G
	2310.02	185	Syndrome d'Ehlers-Danlos	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2310.03	185	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	G
	2310.04	185	Ichthyose	G
	2310.05	185	Syndrome de Marfan	G
	2310.06	185	Neurofibromatose du type I	G
	2310.07	185	Neurofibromatose du type II	G
	2310.08	185	Ostéogénèse imparfaite	G
	2315.00		<b>Maladies métaboliques et endocrines</b>	
	2315.01	185	Déficit de l'hydroxylase 21	G
	2315.02	185	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	G
	2315.03	185	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	G
			Limitation: au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	
	2315.04	185	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	G
	2315.05	185	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	G
	2315.06	185	Mucoviscidose	G
	2315.07	185	Diabète insipide	G
	2315.08	185	Intolérance au fructose	G
	2315.09	185	Galactosémie	G
	2315.10	185	Malabsorption du glucose-galactose	G
	2315.11	185	Déficit de la glycérol-kinase	G
	2315.12	185	Glycogénoses	G
	2315.13	185	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	CGH
			Limitation: au maximum 2 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2115.13 Hémochromatose, 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	
	2315.14	185	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)	G
	2315.15	185	Hyperthermie familiale maligne	G
	2315.16	185	Syndrome de Kallman	G
	2315.17	185	Maladie de Wilson	G
	2315.18	185	Mucopolysaccharidoses	G
	2315.19	185	Déficit de l'ornithine-transcarbamylase	G
	2315.20	185	Porphyries	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2315.21	185	Déficit de la stéroïde-sulfatase	G
	2315.22	185	Féminisation testiculaire	G
	2315.23	185	Déficit de l'hormone de croissance	G
	2320.00		<b>Affections mitochondriales</b>	
	2320.01	185	Syndrome de Kearns-Sayre	G
	2320.02	185	Syndrome MELAS	G
	2320.03	185	Syndrome MERRF	G
	2320.04	185	Cytopathies mitochondriales, autres	G
	2320.05	185	Syndrome de Pearson	G
	2325.00		<b>Néoplasies héréditaires</b>	
	2325.01	185	Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2325.02	185	Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2325.03	185	Syndrome de Li-Fraumeni	G
	2325.04	185	Néoplasies multiples endocrines	G
	2325.05	185	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2325.06	185	Rétinoblastome, gène RB1	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2330.00		<b>Affections neuromusculaires et neurodégénératives</b>	
	2330.01	185	Chorea Huntington	G
			Limitation: maximum 2 fois par échantillon primaire	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2330.02	185	Troubles des mouvements choréiformes: Atrophie dentatorubro-pallidoluysiane (DRPLA), syndrome similaires à la maladie de Huntington (angl: Huntington-disease like)	G
	2330.03	185	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	G
	2330.04	185	Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale	G
	2330.05	185	Ataxie de Friedreich	G
	2330.06	185	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G
	2330.07	185	Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	G
	2330.08	185	Syndrome de Leigh	G
	2330.09	185	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G
	2330.10	185	Dystrophie myotonique de type 1 et 2	G
	2330.11	185	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	G
	2330.12	185	Myopathies myotubulaires	G
	2330.13	185	Atrophies musculaires spinales type 1-3	G
	2330.14	185	Atrophie musculaire spinobulbaire de Kennedy	G
			Limitation: seulement une fois par échantillon primaire	
	2330.15	185	Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné	G
	2330.16	185	Ataxie télangiectasie	G
	2335.00		<b>Maladies ophtalmologiques</b>	
	2335.01	185	Dystrophies de la cornée	G
	2335.02	185	Atrophie optique de Leber	G
	2335.03	185	Syndrome de Norrie	G
	2335.04	185	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	G
	2340.00		<b>Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale</b>	
	2340.01	185	Syndrome d'Angelman	G
	2340.02	185	Syndrome de cri-du-chat	G
	2340.03	185	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	G
	2340.04	185	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G
	2340.05	185	Syndrome de Prader-Willy	G
	2340.06	185	Syndrome de Rubinstein-Taybi	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2340.07	185	Syndrome de Smith-Magenis	G
	2340.08	185	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	G
	2340.09	185	Syndrome de Williams-Beuren	G
	2340.10	185	Syndrome de Wolf-Hirschhorn	G
	2345.00		<b>Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité</b>	
	2345.01	185	Aplasia congénitale du canal déférent (CAVD)	G
	2345.02	185	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	G
	2345.03	185	Microdélétion Y (délétions AZF)	G
			Limitation: maximum 2 fois par échantillon primaire	
	2346.00		<b>Hémopathies malignes</b>	
	2346.01	185	Leucémie myéloïde aiguë	GH
	2346.02	185	Leucémie lymphatique aiguë	GH
	2346.03	185	Néoplasies myéloprolifératives	GH
	2346.04	185	Leucémie lymphatique chronique	GH
	2346.05	185	Lymphomes non hodgkiniens	GH
	2346.06	185	Détermination de polymorphisme lors de la recherche de chimères après transplantation de cellules souche, par population cellulaire	GHI
	2350.00		<b>Autres</b>	
	2350.01	185	Génotype fta rhésus D	GH
			Limitation: lors de constellation rhésus ou de hausse des anticorps chez la mère; maximum 2 fois par échantillon primaire	
	2350.02	185	Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe par génétique moléculaire (QF-PCR) lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide	G
			Limitation: non cumulable avec la position 2005.00, hybridation in-situ sur des noyaux en interphase	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2360.00	185	<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> <p>Limitations :</p> <p>1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral « génétique médicale » ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)</p> <p>2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;</li> <li>- En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;</li> <li>- L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal;</li> </ul> <p>3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses" du 12.10.2010 (<a href="http://www.bag.admin.ch/ref">http://www.bag.admin.ch/ref</a>).</p> <p>Valable du 1.4.2011</p>	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2400.00		<b>Amplification des acides nucléiques, suivie d'une modification de post-amplification (ligation d'oligonucléotide, ML-PA, et autres) et détection au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible Multiplex</b> Limitation: sous réserve des positions 2425.01 Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, 2425.02 Syndrome du cancer du côlon, 2425.05 Polyposis coli et 2425.06 Rétinoblastome;uniquement lors de suspicion clinique des maladies suivantes exclusivement génétiques ainsi que des hémopathies malignes suivantes	
	2405.00		<b>Sang, coagulation, système immunitaire</b>	
	2405.01	350	Hémophilies A	G
	2405.02	350	Hémophilies B	G
	2405.08	350	Anémie falciforme	GH
	2405.09	350	Thalassémies	GH
	2410.00		<b>Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os</b>	
	2410.01	350	Syndrome de Marfan	G
	2410.02	350	Neurofibromatose du type I	G
	2410.03	350	Neurofibromatose du type II	G
	2410.04	350	Ostéogenèse imparfaite	G
	2415.00		<b>Maladies métaboliques et endocrines</b>	
	2415.01	350	Déficit de l'hydroxylase 21	G
	2415.02	350	Mucoviscidose	G
	2420.00		<b>Affections mitochondriales</b>	
	2420.01	350	Syndrome de Kearns-Sayre	G
	2420.02	350	Syndrome MELAS	G
	2420.03	350	Syndrome MERRF	G
	2420.04	350	Cytopathies mitochondriales, autres	G
	2420.05	350	Syndrome de Pearson	G
	2425.00		<b>Néoplasies héréditaires</b>	
	2425.01	350	Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2425.02	350	Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2  Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	G
	2425.03	350	Syndrome de Li-Fraumeni	G
	2425.04	350	Néoplasies multiples endocrines	G
	2425.05	350	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC  Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	G
	2425.06	350	Rétinoblastome, gène RB1  Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	G
	2430.00		<b>Affections neuromusculaires et neurodégénératives</b>	
	2430.01	350	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	G
	2430.02	350	Ataxie de Friedreich	G
	2430.03	350	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G
	2430.04	350	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G
	2430.05	350	Atrophies musculaires spinales type I, II et III	G
	2430.16	350	Ataxie télangiectasie	G
	2435.00		<b>Maladies ophtalmologiques</b>	
	2435.01	350	Dystrophies de la cornée	G
	2435.02	350	Atrophie optique de Leber	G
	2435.03	350	Syndrome de Norrie	G
	2435.04	350	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	G
	2440.00		<b>Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale</b>	
	2440.01	350	Syndrome d'Angelman	G
	2440.02	350	Syndrome de cri-du-chat	G
	2440.03	350	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2440.04	350	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G
	2440.05	350	Syndrome de Prader-Willy	G
	2440.06	350	Syndrome de Rubinstein-Taybi	G
	2440.07	350	Syndrome de Smith-Magenis	G
	2440.08	350	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	G
	2440.09	350	Syndrome de Williams-Beuren	G
	2440.10	350	Syndrome de Wolf-Hirschhorn	G
	2445.00		<b>Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité</b>	
	2445.01	350	Aplasia congénitale du canal déférent	G
	2445.02	350	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	G
	2446.00		<b>Hémopathies malignes</b>	
	2446.01	350	Leucémie myéloïde aiguë	GH
	2446.02	350	Leucémie lymphatique aiguë	GH
	2446.03	350	Néoplasies myéloprolifératives	GH
	2446.04	350	Leucémie lymphatique chronique	GH
	2446.05	350	Lymphomes non hodgkiniens	GH

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2460.00	350	<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> <p>Limitations :</p> <p>1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral « génétique médicale » ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)</p> <p>2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;</li> <li>- En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;</li> <li>- L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal;</li> </ul> <p>3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses" du 12.10.2010 (<a href="http://www.bag.admin.ch/ref">http://www.bag.admin.ch/ref</a>).</p> <p>Valable du 1.4.2011</p>	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2500.00		<b>Amplification des acides nucléiques, suivie d'un séquençage de l'amplificat et la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible</b> Limitation: sous réserve des positions 2525.01 Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, 2525.02 Syndrome du cancer du côlon, 2525.05 Polyposis coli et 2525.06 Rétinoblastome; uniquement lors de suspicion clinique des maladies suivantes exclusivement génétiques ainsi que des hémopathies malignes suivantes	
	2505.00		<b>Sang, coagulation, système immunitaire</b>	
	2505.01	215	Granulomatose chronique	G
	2505.02	215	Hémophilies A	G
	2505.03	215	Hémophilies B	G
	2505.04	215	SCID	GHI
	2505.05	215	Anémie falciforme	GH
	2505.06	215	Thalassémies	GH
	2505.07	215	Syndrome de Wiskott-Aldrich	GHI
	2510.00		<b>Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os</b>	
	2510.01	215	Dysplasie ectodermique anhydre	G
	2510.02	215	Syndrome d'Ehlers-Danlos	G
	2510.03	215	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon	G
	2510.04	215	Ichthyose	G
	2510.05	215	Syndrome de Marfan	G
	2510.06	215	Neurofibromatose du type I	G
	2510.07	215	Neurofibromatose du type II	G
	2510.08	215	Ostéogenèse imparfaite	G
	2515.00		<b>Maladies métaboliques et endocrines</b>	
	2515.01	215	Déficit de l'hydroxylase 21	G
	2515.02	215	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	G
	2515.03	215	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	G
			Limitation: au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour détermination complexe de génétique moléculaire	
	2515.04	215	Déficit de l'alpha galactosidase (M. Fabry)	G
	2515.05	215	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2515.06	215	Mucoviscidose	G
	2515.07	215	Diabète insipide	G
	2515.08	215	Intolérance au fructose	G
	2515.09	215	Galactosémie	G
	2515.10	215	Malabsorption du glucose-galactose	G
	2515.11	215	Déficit de la glycérol-kinase	G
	2515.12	215	Glycogénoses	G
	2515.13	215	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)	G
	2515.14	215	Hyperthermie familiale maligne	G
	2515.15	215	Syndrome de Kallman	G
	2515.16	215	Maladie de Wilson	G
	2515.17	215	Mucopolysaccharidoses	G
	2515.18	215	Déficit de l'ornithine-transcarbamylase	G
	2515.19	215	Porphyries	G
	2515.20	215	Déficit de la stéroïde-sulfatase	G
	2515.21	215	Féminisation testiculaire	G
	2515.22	215	Déficit de l'hormone de croissance	G
	2520.00		<b>Affections mitochondriales</b>	
	2520.01	215	Syndrome de Kearn-Sayre	G
	2520.02	215	Syndrome MELAS	G
	2520.03	215	Syndrome MERRF	G
	2520.04	215	Cytopathies mitochondriales, autres	G
	2520.05	215	Syndrome de Pearson	G
	2525.00		<b>Néoplasies héréditaires</b>	
	2525.01	215	Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2525.02	215	Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2525.03	215	Syndrome de Li-Fraumeni	G
	2525.04	215	Néoplasies multiples endocrines	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2525.05	215	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2525.06	215	Rétinoblastome, gène RB1	G
			Limitation: lors de suspicion clinique ou pour déterminer la responsabilité et en cas de prescription médicale selon l'art. 12d let f OPAS	
	2530.00		<b>Affections neuromusculaires et neurodégénératives</b>	
	2530.01	215	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	G
	2530.02	215	Ataxie de Friedreich	G
	2530.03	215	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G
	2530.04	215	Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	G
	2530.05	215	Syndrome de Leigh	G
	2530.06	215	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G
	2530.07	215	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	G
	2530.08	215	Myopathies myotubulaires	G
	2530.09	215	Atrophies musculaires spinales type I, II et III	G
	2530.16	215	Ataxie télangiectasie	G
	2535.00		<b>Maladies ophtalmologiques</b>	
	2535.01	215	Dystrophies de la cornée	G
	2535.02	215	Atrophie optique de Leber	G
	2535.03	215	Syndrome de Norrie	G
	2535.04	215	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	G
	2540.00		<b>Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale</b>	
	2540.01	215	Syndrome d'Angelman	G
	2540.02	215	Syndrome de cri-du-chat	G
	2540.03	215	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	G
	2540.04	215	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G
	2540.05	215	Syndrome de Prader-Willy	G
	2540.06	215	Syndrome de Rubinstein-Taybi	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2540.07	215	Syndrome de Smith-Magenis	G
	2540.08	215	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	G
	2540.09	215	Syndrome de Williams-Beuren	G
	2540.10	215	Syndrome de Wolf-Hirschhorn	G
	2545.00		<b>Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité</b>	
	2545.01	215	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	G
	2545.02	215	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	G
	2546.00		<b>Hémopathies malignes</b>	
	2546.01	215	Leucémie myéloïde aiguë	GH
	2546.02	215	Leucémie lymphatique aiguë	GH
	2546.03	215	Néoplasies myéloprolifératives	GH
	2546.04	215	Leucémie lymphatique chronique	GH
	2546.05	215	Lymphomes non hodgkiniens	GH

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2560.00	215	<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> <p>Limitations :</p> <p>1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)</p> <p>2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;</li> <li>- En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;</li> <li>- L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal;</li> </ul> <p>3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses" du 12.10.2010 (<a href="http://www.bag.admin.ch/ref">http://www.bag.admin.ch/ref</a>).</p> <p>Valable du 1.4.2011</p>	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2600.00		<b>Blotting : Détermination de mutation aux moyen de Southern-, Northern- ou Dot-Blot par sonde, chacune</b> Limitation: uniquement lors de suspicion clinique des maladies exclusivement génétiques suivantes:	
	2605.00		<b>Sang, coagulation, système immunitaire</b>	
	2605.01	280	Hémophilies A	G
	2610.00		<b>Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os</b>	
	2610.01	280	Neurofibromatose du type I	G
	2630.00		<b>Affections neuromusculaires et neurodégénératives</b>	
	2630.01	280	Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale	G
	2630.02	280	Ataxie de Friedreich	G
	2630.03	280	Dystrophie myotonique de type 1 et 2	G
	2630.04	280	Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné	G
	2630.16	280	Ataxie télangiectasie	G
	2640.00		<b>Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale</b>	
	2640.01	280	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2660.00	280	<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> <p>Limitations :</p> <p>1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral " génétique médicale " ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)</p> <p>2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;</li> <li>- En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;</li> <li>- L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal;</li> </ul> <p>3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses" du 12.10.2010 (<a href="http://www.bag.admin.ch/ref">http://www.bag.admin.ch/ref</a>).</p> <p>Valable du 1.4.2011</p>	G

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	2700.00	61	Banking ADN: Extraction et conservation d'acides nucléiques pour examen ultérieur	G
			Limitation: uniquement lors de maladie mortelle du patient venu au cabinet ou en cas d'intervention invasive nécessaire pour prélever l'échantillon de ce patient, pour des recommandations ultérieures à la famille ou l'examen ultérieur de la famille, uniquement 1 fois par échantillon primaire; non cumulable avec les positions 2022.00 à 2640.01 ou 2900.00 à 2920.00	
	2900.00	300	Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, extraction supplémentaire d'acides nucléiques du sang des parents, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris.	G
			Limitation: uniquement pour villosités chorioniques, seulement une fois par échantillon primaire; uniquement en association avec l'une des positions 2100.00 à 2640.01; non cumulable avec position 2007.00 Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic cytogénétique prénatal	
C	2910.00	100	Supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie.	GHI
			Limitation: uniquement 1 fois par échantillon primaire	
	2920.00	205	Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou concernés d'un patient cas index ou d'un fœtus qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur les personnes concernées n'est pas possible ou acceptable	G
			par personne examinée et système de marqueur/séquence-cible (lors d'analyse Monoplex ou Multiplex), chacun	
			Limitation: : uniquement en combinaison avec les positions 2100.00 à 2640.01 pour le patient cas index ou pour le fœtus	

### 3 Chapitre: Microbiologie

#### 3.1 Préambule au chapitre 3

Les analyses de la LA servant à une investigation épidémiologique ne sont pas remboursées.

La tarification des analyses bactériologiques et mycologiques figurant au souschapitre 3.2.2 se fait avant tout en fonction de l'agent infectieux et de la méthode appliquée. Pour la mise en évidence par culture, on distingue selon le matériel à analyser. Un résultat positif est lié à la présence de germes considérés par le laboratoire, sur la base des informations à sa disposition, comme pathogènes ou potentiellement pathogènes. Un résultat négatif signifie l'absence de microorganismes pathogènes sûrs ou probables pour le matériel analysé.

Les préparations microscopiques, les antibiogrammes, la recherche d'anaérobies et les levures de l'espèce *Candida* font partie intégrante des analyses culturelles du souschapitre 3.2.2 et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une facturation particulière (à l'exception de la recherche de résistance des mycobactéries et des champignons, de même que de la recherche de mycoses systémiques d'Amérique tropicale et de dermatophytes).

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

#### 3.2 Liste des analyses

##### 3.2.1 Virologie

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	3000.00	74	Virus, isolement à partir de cultures cellulaires, cumulable si la culture est positive	M
	3001.00	28	Adénovirus, Ig ou IgG, qn	M
	3002.00	33	Adénovirus, IgM, ql	M
	3004.00	29	Adénovirus, recherche des antigènes	M
C	3005.00	24	Adénovirus, isolement, par culture rapide, cumulable	M
	3006.00	150	Adénovirus, identification/ typisation	M
	3007.00	195	Adénovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3008.00	15.2	Cytomégalovirus, Ig ou IgG, ql	M
	3009.00	25	Cytomégalovirus, Ig ou IgG, qn	M
	3010.00	25	Cytomégalovirus, IgM, ql	M
	3012.00	33	Cytomégalovirus, avidité des IgG	M
	3014.00	29	Cytomégalovirus, recherche des antigènes	M
	3015.00	24	Cytomégalovirus, isolement, par culture rapide	M
	3017.00	180	Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3018.00	180	Cytomégalo­virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	M
	3020.00	29	Entérovirus, recherche des antigènes	M
	3021.00	150	Entérovirus, identification/ typisation	M
	3023.00	180	Entérovirus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3024.00	29	Epstein-Barr virus, IgG-VCA, ql	M
	3025.00	42	Epstein-Barr virus, IgG-VCA, qn	M
	3026.00	33	Epstein-Barr virus, IgM-VCA, ql	M
	3027.00	29	Epstein-Barr virus, EA IgA, ql	M
	3029.00	29	Epstein-Barr virus, recherche des antigènes	M
	3032.00	180	Epstein-Barr virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	M
	3033.00	29	Epstein-Barr virus, EA IgG, ql	M
	3034.00	42	Epstein-Barr virus, EA IgG, qn	M
	3035.00	33	Epstein-Barr virus, EA IgM, ql	M
	3036.00	29	Epstein-Barr virus, EBNA IgG, ql	M
	3037.00	42	Epstein-Barr virus, EBNA IgG, qn	M
	3038.00	66	Epstein-Barr virus, IgG, Immunoblot	M
	3039.00	66	Epstein-Barr virus, IgM, Immunoblot	M
	3040.00	42	Flavivirus spp., Ig ou IgG, qn, par espèce	M
	3041.00	33	Flavivirus spp., IgM, ql, par espèce	M
	3042.00	180	Flavivirus spp., amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce	M
	3043.00	29	Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, ql	M
	3044.00	42	Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, qn	M
	3045.00	33	Encéphalite à tique d'Europe, virus, IgM, ql	M
	3046.00	29	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG, ql, par espèce	M
	3047.00	33	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM, ql, par espèce	M
	3048.00	180	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce	M
	3049.00	15.2	Hépatite A virus, Ig ou IgG, ql	IM
	3050.00	23	Hépatite A virus, Ig ou IgG, qn	IM
	3051.00	23	Hépatite A virus, IgM, ql	IM
	3052.00	180	Hépatite A virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	IM

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3053.00	15.2	Hépatite B virus, HBc, Ig, ql	IM
	3054.00	20	Hépatite B virus, HBc, Ig, qn	IM
	3055.00	23	Hépatite B virus, HBc, IgM, ql	IM
	3057.00	20	Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG, qn	IM
	3058.00	23	Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes, ql	IM
	3060.00	20	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, qn	IM
	3061.00	180	Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	IM
	3062.00	195	Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	IM
	3064.00	24	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation	IM
	3065.00	17.4	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, ql	IM
	3066.00	23	Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG, ql	IM
	3067.00	17.4	Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG, ql	IM
	3068.00	17.4	Hépatite C virus, Ig ou IgG, ql	IM
	3069.00	25	Hépatite C virus, Ig ou IgG, qn	IM
	3070.00	66	Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG, test de confirmation	IM
	3072.00	180	Hépatite C virus, génotypage	IM
	3073.00	180	Hépatite C virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, qn	IM
	3074.00	29	Hépatite D virus, Ig ou IgG, ql	IM
	3075.00	29	Hépatite D virus, antigènes, ql	IM
	3076.00	29	Hépatite E virus, Ig ou IgG, ql	IM
	3077.00	44	Hépatite E virus, IgM, ql	IM
	3078.00	180	Hépatite E virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	IM
	3079.00	29	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, ql	M
	3080.00	42	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, qn	M
	3081.00	33	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM, ql	M
	3082.00	42	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA, ql	M
	3084.00	29	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes	M
	3085.00	24	Herpès simplex, virus (HSV) isolement par culture rapide	M
	3087.00	180	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3089.00	29	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3091.00	180	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3092.00	180	Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3093.00	610	HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation  Limitation: indication et réalisation selon les "2006 European HIV Drug Resistance Guidelines" ( <a href="http://www.rega.kuleuven.be/cev/index.php?id=26">http://www.rega.kuleuven.be/cev/index.php?id=26</a> ). Dans les laboratoires suivants: 1. Université de Bâle, Institut de Microbiologie médicale 2. HUG, Laboratoire Central de Virologie 3. CHUV, Dép. de médecine de laboratoire, Service d'immunologie et d'allergie 4. Université de Zurich, Centre national des rétrovirus	IM
	3094.00	20	HIV-1et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1, ql, screening	IM
	3095.00	66	HIV-1, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot	IM
	3096.00	29	HIV-1, recherche de l'antigène p24, ql	IM
	3097.00	47	HIV-1, recherche de l'antigène p24, qn	IM
	3098.00	53	HIV 1, recherche de l'antigène p24 après dissociation, qn	IM
	3099.00	74	HIV 1, isolement par cultures cellulaires, co-culture	M
	3100.00	180	HIV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	IM
	3101.00	180	HIV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, qn	IM
	3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql	IM
	3103.00	66	HIV-2, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot	IM
	3104.00	74	HIV 2, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture	M
	3105.00	180	HIV 2, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	IM
	3106.00	180	HIV 2, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	IM
C	3107.00	610	HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4) Limitation: seulement pour les personnes de plus de 18 ans prétraitées	IM
	3108.00	29	HTLV-1, Ig ou IgG, ql	M
	3109.00	66	HTLV-1 spécification des anticorps par Westernblot	M
	3110.00	74	HTLV 1, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3111.00	180	HTLV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	M
	3112.00	180	HTLV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	M
	3113.00	42	Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG, qn	M
	3114.00	25	Influenzavirus A ou B, recherche par hémagglutination	M
	3116.00	14.8	Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes	M
	3117.00	24	Influenzavirus A ou B, isolement par culture rapide	M
	3118.00	150	Influenzavirus A ou B, identification et typisation par test de neutralisation	M
	3119.00	74	Influenzavirus A ou B, typisation par inhibition de l'hémagglutination	M
	3120.00	180	Influenzavirus A ou B, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	M
	3121.00	32	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, ql	M
	3122.00	42	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, qn	M
	3123.00	37	Rougeole (measles) virus, IgM, ql	M
	3125.00	29	Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes	M
	3126.00	180	Rougeole (measles) virus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	M
	3127.00	29	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, ql	M
	3128.00	42	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, qn	M
	3129.00	33	Oreillons (mumps) virus, IgM, ql	M
	3131.00	29	Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes	M
	3132.00	180	Oreillons (mumps) virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3132.10	180	Norovirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3133.00	54	Papillomavirus, recherche du génome du groupe des Papillomes	M
	3136.00	180	Papillomavirus, humain (HPV), amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql, ainsi que typisation	M
	3137.00	42	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG, qn	M
	3139.00	29	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes	M
	3140.00	24	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement par culture rapide	M
	3141.00	180	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	M
	3142.00	29	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, ql	M
	3143.00	42	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, qn	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3144.00	37	Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM, ql	M
	3146.00	180	Parvovirus B19 ou érythrovirus, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	M
	3147.00	46	Poliovirus, immunité par test de neutralisation, par type	M
	3149.00	29	Poliovirus, recherche des antigènes	M
	3150.00	150	Poliovirus, identification et typisation	M
	3152.00	180	Poliovirus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	M
	3153.00	91	Polyomavirus, recherche par microscopie électronique	M
	3155.00	180	Polyomavirus, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3156.00	91	Poxvirus, recherche par microscopie électronique	M
	3157.00	42	Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG, qn	M
	3159.00	29	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes	M
	3160.00	24	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche par culture rapide	M
	3161.00	180	Respiratory syncytial virus (RSV), amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3163.00	14.8	Rotavirus, recherche des antigènes	M
	3164.00	91	Rotavirus, recherche par microscopie électronique	M
	3165.00	180	Rotavirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	M
N	3167.00	17.4	Rubéole, virus, Ig ou IgG, qn	M
	3168.00	25	Rubéole, virus, IgM, ql	M
	3169.00	29	Rubéole, virus, IgM, test de confirmation	M
	3171.00	29	Rubéole, virus, recherche des antigènes	M
	3173.00	180	Rubéole, virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3174.00	74	Rage, virus, immunité par test de neutralisation	M
	3175.00	29	Rage, virus, recherche des antigènes	M
	3176.00	74	Rage, virus, isolement par cultures cellulaires, un type de cellules ou par inoculation sur l'animal	M
	3177.00	29	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, ql	M
	3178.00	42	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, qn	M
	3179.00	33	Virus de la varicelle, zona, IgM, ql	M
	3180.00	42	Virus de la varicelle, zona, IgA, ql	M
	3182.00	29	Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes	M
	3183.00	24	Virus de la varicelle, zona, isolement par culture rapide	M

---

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3184.00	180	Virus de la varicelle, zona, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	M
	3185.00	7	Cyto-centrifugation en virologie, cumulable	M

---

**3.2.2 Bactériologie/Mycologie**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3300.00	63	Oeil/oreille/nasopharynx, négatif	M
	3301.00	86	Oeil/oreille/nasopharynx, positif	M
	3302.00	78	Biopsie/tissus, y compris anaérobies, négatif	M
	3303.00	155	Biopsie/tissus, y compris anaérobies, positif	M
	3304.00	50	Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, négatif	M
	3305.00	155	Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, positif	M
	3306.00	98	Hémoculture, manipulation d'un milieu de culture positif, liquide ou solide	M
	3307.00	72	Hémoculture qn, lyse-centrifugation, négatif	M
	3308.00	155	Hémoculture, qn, lyse-centrifugation, positif	M
	3309.00	69	Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, négatif	M
	3310.00	140	Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, positif	M
	3311.00	34	Cathéter intravasculaire, culture qn, négatif	M
	3312.00	86	Cathéter intravasculaire, culture qn, positif	M
	3313.00	42	Liquide cérébrospinal, négatif	M
	3314.00	100	Liquide cérébrospinal, positif	M
	3315.00	69	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, négatif	M
	3316.00	155	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, positif	M
	3317.00	60	Ponction, y compris anaérobies, négatif	M
	3318.00	155	Ponction, y compris anaérobies, positif	M
	3319.00	38	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, négatif	M
	3320.00	77	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, positif	M
	3321.00	22	Plaute-Vincent, flore	M
	3322.00	63	Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, négatif	M
	3323.00	165	Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, positif	M
	3324.00	55	Expectoration, aspiration bronchique, négatif	M
	3325.00	86	Expectoration, aspiration bronchique, positif	M
	3326.00	78	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, négatif	M
	3327.00	155	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, positif	M
	3328.00	55	Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, négatif	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3329.00	110	Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, positif	M
	3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif	M
	3331.00	86	Urine slide, manipulation d'une culture positive	M
	3332.00	34	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, négatif	M
	3333.00	110	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, positif	M
	3334.00	63	Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, négatif	M
	3335.00	70	Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, positif	M
	3336.00	55	Plaies superficielles, négatif	M
	3337.00	110	Plaies superficielles, positif	M
	3338.00	60	Plaies profondes, y compris anaérobies, négatif	M
	3339.00	200	Plaies profondes, y compris anaérobies, positif	M
C	3340.00	42	Bactérie particulière, non cumulable avec une autre culture bactérienne, négatif	M
C	3341.00	50	Bactérie particulière, non cumulable avec une autre culture bactérienne, positif	M
	3342.00	22	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, négatif	M
	3343.00	70	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, positif	M
	3344.00	11	Bactériologie quantitative, autres échantillons que l'urine, cumulable	M
	3345.00	110	Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode conventionnelle, par antibiotique	M
	3346.00	26	Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode commerciale, par antibiotique	M
	3347.00	140	Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB), par antibiotique	M
	3348.00	65	Concentration d'un antibiotique, par méthode microbiologique	M
	3349.00	180	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
			Limitation: pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques	
	3350.00	90	Antibiogramme pour champignons, au minimum 5 substances	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	3351.00	55	Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, négatif	M
C	3352.00	86	Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, positif	M
	3353.00	22	Champignons, recherche sur milieux commerciaux	M
	3354.00	42	Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, négatif	M
	3355.00	56	Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, positif	M
	3356.00	38	Coloration immunologique par fluorescence ou peroxydase, cumulable avec microscopie spéciale	M
			Limitation: non cumulable avec culture	
	3357.00	22	Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	M
			Limitation: non cumulable avec culture	
	3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)	M
	3359.00	10.9	Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie, cumulable	M
	3360.00	29	Aspergillus, Ig, ql	M
	3361.00	29	Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène, ql	M
			Limitation: chez des patients hospitalisés immunosupprimés	
	3362.00	180	Aspergillus, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification	M
	3363.00	180	Bartonella henselae/quintana par amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
	3364.00	33	Blastomyces dermatitidis, Ig, qn	M
	3365.00	55	Bordetella pertussis, par culture, négatif	M
	3366.00	86	Bordetella pertussis, par culture, positif	M
	3367.00	38	Bordetella pertussis, par IF directe	M
	3368.00	180	Bordetella pertussis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3370.00	29	Bordetella pertussis, FHA, IgG, qn	M
	3371.00	42	Bordetella pertussis, FHA, IgA, qn	M
	3372.00	33	Bordetella pertussis, toxine, IgG, qn	M
	3373.00	33	Bordetella pertussis, toxine, IgA, qn	M
	3374.00	17.4	Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG, ql	M
	3375.00	47	Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM, ql	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3376.00	74	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay	M
	3377.00	66	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay	M
	3378.00	180	Borrelia burgdorferi sensu lato, amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
	3379.00	415	Botulique, toxine (souris)	M
	3380.00	29	Brucella, Ig, ql	M
	3381.00	35	Brucella, Ig, qn	M
	3383.00	29	Campylobacter spp., IgG, qn	M
	3385.00	29	Campylobacter spp., IgA, qn	M
	3386.00	32	Candida sp. Ig	M
	3387.00	42	Chlamydia pneumoniae, IgG, qn	M
	3388.00	47	Chlamydia pneumoniae, IgM, qn	M
	3389.00	42	Chlamydia psittaci, IgG, qn	M
	3390.00	47	Chlamydia psittaci, IgM, qn	M
	3391.00	42	Chlamydia trachomatis, IgG, qn	M
	3392.00	47	Chlamydia trachomatis, IgM, qn	M
			Limitation: pour la recherche des pneumonies du nourrisson	
	3393.00	47	Chlamydia trachomatis, IgA, qn	M
	3395.00	33	Chlamydia, détection par IF/péroxydase ou par sonde nucléique	M
	3396.00	95	Chlamydia trachomatis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3397.00	180	Chlamydia pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3398.00	54	Clostridium difficile, par culture, négatif	M
	3399.00	77	Clostridium difficile, par culture, positif	M
	3400.00	47	Clostridium difficile, toxine A et/ou B, cumulable	M
	3401.00	42	Clostridium tetani, IgG, qn	M
	3402.00	33	Coccidioides immitis, IgG, qn	M
	3403.00	55	Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, négatif	M
	3404.00	86	Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, positif	M
	3405.00	42	Coxiella burnetii, IgG phase I, qn	M
	3406.00	47	Coxiella burnetii, IgM phase I, qn	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3407.00	47	Coxiella burnetii, IgA phase I, qn	M
	3408.00	42	Coxiella burnetii, IgG phase II, qn	M
	3409.00	47	Coxiella burnetii, IgM phase II, qn	M
	3410.00	47	Coxiella burnetii, IgA phase II, qn	M
	3411.00	55	Cryptococcus, culture, négatif	M
	3412.00	86	Cryptococcus, culture, positif	M
	3413.00	40	Cryptococcus neoformans, Ig, qn	M
	3414.00	77	Cryptococcus neoformans, antigène, ql	M
	3416.00	180	Cryptococcus neoformans antigène, qn	M
	3417.00	87	Dermatophytes, par examen direct et culture, négatif	M
	3418.00	100	Dermatophytes, par examen direct et culture, positif	M
	3419.00	96	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, négatif	M
	3420.00	140	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, positif	M
	3421.00	415	Diptérique, toxine (cobaye)	M
	3422.00	180	Diptérique, toxine, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat; cumulable si la culture est positive	M
	3423.00	115	Diptérique, toxine, par le test d'Elek	M
	3424.00	180	Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
	3425.00	180	Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
	3426.00	180	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3427.00	50	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine par EIA	M
	3428.00	180	Escherichia coli entéroagré-gative (EA-ggEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
			limitation: diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés	
	3429.00	30	Francisella tularensis, Ig, qn	M
	3430.00	72	Helicobacter pylori, par culture, négatif	M
	3431.00	80	Helicobacter pylori, par culture, positif	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3432.00	9.3	Helicobacter pylori par test à l'uréase, matériel de biopsie	CM
			Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire	
	3433.00	110	Helicobacter pylori, test respiratoire à l'urée 13C, y.c. l'urée 13C	CM
			La préparation d'urée 13C doit être homologuée par l'Institut Suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic). Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire	
	3434.00	45	Helicobacter pylori, recherche des antigènes, selles	M
	3435.00	29	Helicobacter pylori Ig ou IgG, ql	M
	3436.00	42	Helicobacter pylori, Ig ou IgG, qn	M
	3437.00	42	Histoplasma capsulatum, IgG, qn	M
	3438.00	63	Legionella, culture, négatif	M
	3439.00	80	Legionella, culture, positif	M
	3440.00	180	Legionella spp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification	M
	3441.00	42	Legionella pneumophila, recherche des antigènes, ql	M
	3442.00	29	Leptospira, Ig, ql	M
	3443.00	35	Leptospira, Ig, qn	M
	3445.00	150	Mycobactéries, hémoculture ou en milieu liquide seul	M
	3446.00	180	Mycobactéries, culture, méthode conventionnelle et en milieu liquide	M
	3447.00	42	Mycobacterium tuberculosis, complexe , sonde ADN	M
	3448.00	180	Mycobacterium tuberculosis, complexe , amplification des acides nucléiques directement, y compris détection de l'amplificat, cumulable si demandé	M
	3449.00	180	Mycobactéries, identification par amplification des acides nucléiques et séquençage ou hybridation	M
	3450.00	42	Mycobactéries non tuberculeuses, sonde ADN	M
	3451.00	47	Mycobacterium tuberculosis, complexe, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 5 au maximum	M
	3452.00	47	Mycobactéries non tuberculeuses, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 10 au maximum	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3453.00	100	Mycobacterium tuberculosis, détermination in vitro de la libération d'interféron gamma par leucocytes sensibilisés après stimulation par des antigènes spécifiques	IM
			Limitation: lors de suspicion clinique de tuberculose, lors d'immunodéficience cellulaire ou de thérapie immunosuppressive	
	3454.00	42	Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), culture	M
	3455.00	230	Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	M
	3456.00	180	Mycoplasma pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3458.00	42	Mycoplasma pneumoniae, IgG, qn	M
	3459.00	44	Mycoplasma pneumoniae, IgM, ql	M
	3460.00	95	Neisseria gonorrhoeae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3461.00	33	Paracoccidioides brasiliensis, Ig, qn	M
	3462.00	91	Pneumocystis jirovecii, recherche	M
	3463.00	42	Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG, qn	M
	3464.00	47	Rickettsie, fièvres pourprées, IgM, qn	M
	3465.00	42	Rickettsie, typhus, Ig ou IgG, qn	M
	3466.00	47	Rickettsie, typhus, IgM, qn	M
	3467.00	42	Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig, qn	M
	3468.00	42	Sporothrix schenckii, Ig, qn	M
	3469.00	14.8	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide	M
	3470.00	18	Streptococcus, antistreptolysine, qn	M
	3471.00	42	Streptococcus, Anti-DNAse B, qn	M
	3472.00	42	Streptococcus antihyaluronidase, qn	M
	3473.00	50	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, négatif	M
			Limitation: grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	
	3474.00	70	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, positif	M
			Limitation: grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3475.00	180	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat, ql  Limitation: grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M
	3476.00	32	Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène, ql, urine  Limitation: personnes âgées de plus de 18 ans	M
	3477.00	415	Tétanique, toxine (souris)	M
	3478.00	42	Treponema, Ig ou IgG, FTA/EIA, qn	M
	3480.00	33	Treponema, IgM, FTA/EIA, ql	M
	3481.00	35	Treponema, TPHA/TPPA, qn	M
	3482.00	18	Treponema, Test RPR/VDRL, qn	M
	3483.00	180	Treponema, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3484.00	180	Tropheryma whipplei, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3485.00	29	Yersinia spp, IgG, qn	M
	3487.00	29	Yersinia spp, IgA, qn	M

**3.2.3 Parasitologie**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3500.00	29	Parasites, recherche au microscope, p. ex. méthode du papier adhésif, natif	M
	3501.00	91	Parasites, recherche complète, native, fixation et coloration, enrichissement	M
	3502.00	45	Parasites, recherche au microscope, dans une ponction	M
	3503.00	29	Parasites, identification	M
	3504.00	45	Parasites, recherche dans les tissus après isolement ou enrichissement, ou dans les préparations histologiques	M
	3505.00	47	Anisakis sp., Ig, qn	M
	3506.00	47	Ascaris sp., Ig, qn	M
	3507.00	45	Cryptosporidies, recherche, par microscopie après coloration ou IF	M
	3508.00	47	Echinococcus multilocularis, Ig, qn	M
	3509.00	41	Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes	M
	3510.00	42	Echinococcus granulosus, Ig, qn	M
	3511.00	41	Echinococcus granulosus, recherche des antigènes	M
	3512.00	66	Echinococcus sp., test de confirmation par électrophorèse (Arc-5)	M
	3513.00	85	Echinococcus, test de confirmation, identification du type	M
	3514.00	29	Entamoeba histolytica, Ig, qn	M
	3515.00	42	Entamoeba histolytica, Ig, qn, test de confirmation	M
	3516.00	33	Entamoeba histolytica, recherche des antigènes	M
	3517.00	180	Entamoeba histolytica/Entamoeba dispar, amplification des acides nucléiques et détection de l'amplificat	M
	3518.00	46	Amibes à l'état libre, recherche, par culture	M
	3519.00	42	Fasciola hepatica, Ig, ql	M
	3520.00	47	Filaires, Ig, qn, test de recherche	M
	3521.00	47	Filaires, Ig, qn, test de confirmation	M
	3522.00	33	Filaires, recherche des antigènes	M
	3523.00	79	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires, par microscopie	M
	3524.00	26	Flagellés, recherche dans le sédiment, par microscopie après filtration ou centrifugation, natif	M
	3525.00	33	Giardia lamblia, recherche des antigènes	M
	3526.00	45	Helminthes, recherche, par microscopie après enrichissement	M
	3527.00	46	Helminthes, recherche, par culture des larves	M
	3528.00	47	Hypoderma sp., Ig, qn	M

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3529.00	42	Leishmania sp., Ig, qn	M
	3530.00	220	Leishmania sp., isolement, culture in vitro	M
	3531.00	180	Leishmania sp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	M
	3532.00	45	Microsporidies, recherche par microscopie	M
	3533.00	91	Plasmodium sp. et autres hématozoaires, recherche par microscopie, au minimum deux frottis et goutte épaisse	HM
	3534.00	42	Plasmodium sp., Ig, qn	M
	3535.00	9	Plasmodium sp., détection des antigènes par un test rapide	HM
			Limitation: uniquement en association avec position 3533.00 (goutte épaisse)	
	3536.00	45	Protozoaires, recherche, par microscopie après fixation par MIF ou SAF	M
	3539.00	47	Schistosoma sp., Ig, qn, test de recherche	M
	3541.00	47	Schistosoma sp., Ig, qn, test de confirmation	M
	3542.00	36	Schistosoma sp., recherche des oeufs dans l'urine, par microscopie	M
	3543.00	49	Strongyloides stercoralis, Ig, qn	M
	3544.00	47	Taenia solium, cysticercose, Ig, qn	M
	3545.00	82	Taenia solium, cysticercose, Ig, qn, Westernblot	M
	3546.00	42	Toxocara sp., Ig, ql	M
	3549.00	17.4	Toxoplasma gondii, Ig ou IgG, qn	M
			Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	
	3550.00	71	Toxoplasma gondii, avidité des IgG	M
			Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	
	3551.00	70	Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant par électrophorèse, IgG ou IgM, par isotype	M
			Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	
	3553.00	25	Toxoplasma gondii IgM, ql	M
			Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3555.00	47	Toxoplasma gondii IgA, ql  Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M
	3556.00	180	Toxoplasma gondii, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat  Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M
	3557.00	47	Trichinella spiralis, Ig ou IgG, qn	M
	3558.00	47	Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig, qn	M
	3559.00	47	Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig, qn	M
	3560.00	45	Trypanosomes et microfilaires, recherche, par microscopie après enrichissement	M
	3561.00	83	Trypanosoma sp. par xénodiagnostic	M
	3562.00	8	Oeufs de ver, identification	M
	3563.00	7	Cyto-centrifugation en parasitologie, cumulable	M

## 4 Chapitre: Positions générales

### 4.1 Préambule au chap. 4

Ces positions générales ne doivent être utilisées que pour les traitements ambulatoires.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

### 4.2 Liste des positions générales

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
C	4700.00	24	Taxe de commande pour mandataires de demandes externes, par mandat et par jour; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal  Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un commettant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale). Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).  Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.
	4701.00	6.6	Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, et al. 2, OAMal, les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal et les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal
	4703.00	26	Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km ; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal
	4704.00	4	Supplément pour chaque km en plus ; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	4706.00	50	Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés : par prescription explicite (et non par résultat), pour les besoins propres ou pour un autre fournisseur de prestations; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c et al. 2 OAMal et les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal
C	4707.00	4	<p>Taxe de présence pour le laboratoire de cabinet médical, par patient avec consultation y compris analyses de laboratoire et par jour; applicable uniquement si les analyses sont effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al. 1 let. A ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. A ch. 2 OAMal</p> <p>également applicable, par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpital au sens de l'art. 54, al. 1, let. B et c, et al. 2, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. C, OAMal</p> <p>également applicable, par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpital) au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital</p> <p>Définition de la commande, voir position 4700.00</p> <p>Limitation: cumulable avec les positions 4707.10 et 4707.20 Supplément pour analyses avec et sans le suffixe C, jusqu'à 24 points au maximum</p>

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
C	4707.10	2	<p>Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C ; applicable seulement en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour des analyses effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al.1 let. A ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. A ch. 2 OAMal ; en cas de plusieurs consultations comprenant des analyses de laboratoire, peut être appliqué plusieurs fois par jour.</p> <p>Également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpital au sens de l'art. 54, al. 1, let. B et c, et al. 2, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. C, OAMal</p> <p>également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpital) au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital</p> <p>Limitation: cumulable avec les positions 4707.00 Taxe de présence et 4707.20 Supplément pour analyses sans le suffixe C, jusqu'à 24 points au maximum par jour</p>

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
C	4707.20	1	<p>Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C ; applicable seulement en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour des analyses effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 2 OAMal; en cas de plusieurs consultations comprenant des analyses de laboratoire, peut être appliqué plusieurs fois par jour.</p> <p>également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpital au sens de l'art. 54, al. 1, let. b et c, et al. 2, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal</p> <p>également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpital) au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital</p> <p>Limitation: cumulable avec les positions 4707.00 Taxe de présence et 4707.10 Supplément pour analyses avec le suffixe C, jusqu'à 24 points au maximum par jour</p>
C	4708.00	1	<p>Supplément de transition, par analyse, pour des analyses effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 2 OAMal</p> <p>Valable jusqu'au 31.12.2012</p>

## **5 Chapitre: Annexes à la liste des analyses**

### **5.1 Annexe A: Analyses effectuées dans le cadre des soins de base**

(art. 52, al. 3, LAMal, et art. 54, al. 1, art. 62, al. 1, let. a, et art. 62, al. 2, de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102))

#### **5.1.1 Préambule au sous-chapitre 5.1**

**Conformément à l'art. 54, les laboratoires énumérés ci-après sont admis uniquement pour les analyses effectuées dans le cadre des soins de base:**

1. Les laboratoires de cabinets médicaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. a, OAMal. En outre seuls les médecins au bénéfice de certains titres postgrades ont la possibilité d'utiliser la « liste élargie pour les médecins avec certains titres postgrades » figurant au chap. 5.1.3 de la LA.
2. Les laboratoires hospitaliers ne faisant des analyses que pour les besoins de l'hôpital (laboratoire hospitalier de type A conformément à la convention de garantie de la qualité), au sens de l'art. 54, al. 1, let. b, OAMal.
3. Les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal.
4. Les laboratoires hospitaliers qui effectuent des analyses sur prescription d'un autre fournisseur de prestations seulement dans le cadre des soins de base (laboratoires hospitaliers de type B conformément à la convention de garantie de la qualité), au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, et al. 2, OAMal.

**En outre, les conditions d'admission suivantes s'appliquent aux laboratoires de cabinets médicaux, conformément à l'art. 54, al. 1, let. a, OAMal:**

1. Les analyses dans le cadre des soins de base sont effectuées pour les besoins du médecin, c'est-à-dire pour ses propres patients.
2. Le résultat des analyses est en principe disponible au cours de la consultation, c'est-à-dire en présence du patient (diagnostic en présence du patient). La condition temporelle souffre de deux exceptions:
  - pour des raisons inhérentes à la technique d'analyse, indépendamment du lieu, le résultat ne peut être obtenu immédiatement (p. ex., analyse urinaire avec numération des germes);
  - les échantillons à analyser sont prélevés durant une consultation médicale à domicile
3. Le laboratoire du cabinet médical et le cabinet lui-même sont indissociables, tant pour ce qui est du local que sur le plan juridique. En effet, pour ce type de laboratoire comme pour tous les autres, la direction du laboratoire, c'est-à-dire le médecin installé doit assumer personnellement la responsabilité des analyses qui y sont effectuées. Le principe selon lequel les analyses ne peuvent être effectuées que pour la propre clientèle s'applique également aux cabinets de groupe.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

#### **5.1.2 Analyses dans le cadre des soins de base au sens strict**

##### **5.1.2.1 Préambule au chapitre 5.1.2**

Les analyses effectuées dans le cadre des soins de base au sens strict sont subdivisées dans deux listes partielles. Cette subdivision est de nature tarifaire et ne concerne que les laboratoires de cabinet médical.

**5.1.2.2 Liste partielle 1****5.1.2.2.1 Préambule au sous-chapitre 5.1.2.2**

Pour les laboratoires de cabinet médical, la valeur du point de ces analyses peut être fixée dans des conventions tarifaires, mais le nombre de points indiqué dans la liste des analyses doit être maintenu. En l'absence d'une convention tarifaire, la valeur du point de la LA est applicable.

**5.1.2.2.2 Liste des analyses**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	1299.00	8.9	Erythrocytes numération et hémoglobine, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1300.00	8.9	Erythrocytes numération et leucocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1301.00	8.9	Erythrocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1302.00	12.5	Erythrocytes numération, hémoglobine et leucocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1303.00	12.5	Erythrocytes numération, hémoglobine et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1304.00	14.5	Erythrocytes numération, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	1305.00	12.5	Erythrocytes numération, leucocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum	C
	1375.00	4.9	Hématocrite par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
C	1377.00	8.9	Hématocrite et érythrocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1378.00	8.9	Hématocrite et hémoglobine par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1379.00	8.9	Hématocrite et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1380.00	8.9	Hématocrite et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1381.00	14.5	Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1382.00	15	Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
C	1383.00	14.5	Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1384.00	14.5	Hématocrite, érythrocytes numération, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1385.00	12.5	Hématocrite, érythrocytes numération et hémoglobine par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1386.00	12.5	Hématocrite, érythrocytes numération et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1387.00	12.5	Hématocrite, érythrocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1388.00	12.5	Hématocrite, hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1389.00	12.5	Hématocrite, hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1390.00	14.5	Hématocrite, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1391.00	12.5	Hématocrite, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1396.00	4.9	Hémoglobine par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
C	1399.00	8.9	Hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1400.00	8.9	Hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
C	1403.00	12.5	Hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum	C
	1532.00	6.3	Leucocytes numération, détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
C	1534.00	8.9	Leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle Limitation: - pas par la méthode QBC - valable jusqu'au 31.12.2013	H
	1664.00	14.6	Sédiment, examen microscopique	C
	1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris	CH
	1700.00	6	Temps de thromboplastine selon Quick/INR	H
	1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires	C
	1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres	C
	3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif	M
	3357.00	22	Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	M
			Limitation: non cumulable avec culture	

---

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3469.00	14.8	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode ra- pide	M

---

**5.1.2.3 Liste partielle 2****5.1.2.3.1 Préambule au sous-chapitre 5.1.2.3**

Pour ces analyses, le tarif de la LA (valeur du point et nombre de points) s'applique également aux laboratoires de cabinets médicaux.

**5.1.2.3.2 Liste des analyses**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1012.00	17.1	AB0/D antigène, contrôle selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient" Limitation: seulement pour hôpitaux	H
	1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)	C
	1021.00	2.5	Albumine, chimique	C
	1023.00	12	Albumine urinaire, sq	C
	1027.00	2.5	Phosphatase alcaline	C
	1046.00	19.4	Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00 Limitation: seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
	1047.00	2.5	Amylase, sang/plasma/sérum	C
	1093.00	2.5	Aspartate-aminotransférase (ASAT)	C
	1197.00	19.4	Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00 Limitation: seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
	1199.00	19.4	Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00 Limitation: seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
	1207.00	3.2	Bilirubine, totale	C
	1212.00	26	Gazométrie: pH, pCO <sub>2</sub> , pO <sub>2</sub> , bicarbonate y compris valeurs dérivées Limitation: seulement pour hôpitaux et pneumologues	C
	1225.00	16.9	Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00 Limitation: seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1230.00	2.5	Cholestérol, total	C
	1237.00	19.4	Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00 Limitation: seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
	1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn	CHIM
	1246.00	9	Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq	CHIM
	1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total  Limitation: non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C
	1260.00	32	D-dimère, qn	H
	1266.00	26	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1297.00	4.2	Érythrocytes numération, par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1341.00	2.5	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	C
	1363.00	17.8	Hémoglobine glyquée (HbA1c)	C
	1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes  Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1406.00	2.5	Urée, sang/plasma/sérum	C
N	1410.10	3.2	Cholestérol HDL, qn	C
	1479.00	2.8	Potassium, sang/plasma/sérum	C
N	1576.00	70	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)  Limitation: recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie	C

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1583.00	9.3	Sang occulte, test isolé	CH
	1584.00	19.4	Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00 Limitation: seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
	1591.00	42	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine Limitation: seulement pour hôpitaux et hématologues	CH
	1592.00	3.6	Amylase pancréatique spécifique	C
	1634.00	2.5	Protéines totales, sang/plasma/sérum	C
	1659.00	12	Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse	C
	1675.00	11.7	Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)	CHM
	1715.00	6.3	Thrombocytes numération, détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00 Limitation: pas avec la méthode QBC	H
	1731.00	2.8	Triglycérides	C
	1734.00	23	Troponine, T ou I par méthode ELISA	C
	1735.00	17.9	Troponine, T ou I, test rapide Limitation: non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	C
	1738.00	2.8	Urate	C
	1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient", par concentré érythrocytaire Limitation: seulement pour hôpitaux	H
	3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql	IM

### 5.1.3 Liste élargie pour les médecins avec certains titres postgrades

#### 5.1.3.1 Préambule au sous-chapitre 5.1.3

Les médecins au bénéfice d'un des titres postgrades au sens de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires mentionnés ci-après peuvent effectuer pour leurs propres besoins d'autres analyses que celles spécifiées dans la « liste des analyses dans le cadre des soins de base au sens strict ». Pour les analyses, le tarif applicable est celui de la LA (valeur du point et nombre de points).

#### 5.1.3.2 Liste des titres postgrades et des analyses

##### 5.1.3.2.1 Allergologie et immunologie clinique

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1443.00	17.5	Immunoglobuline IgE totale, qn	CI
	1444.00	21	Immunoglobuline IgE, monostest monospécifique, qn, dosage des IgE spécifiques suivantes, de la 5e à un maximum de 10 IgE, chacune	I
			Limitation: non cumulable avec position 1445.00	
	1445.00	72	Immunoglobuline IgE, multitest de dépistage monospécifique, au minimum sq, avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	I
			Limitation: non cumulable avec position 1444.00	
	1446.00	36	Immunoglobuline IgE, monostest multi, groupe ou monospécifique, qn, jusqu'à 4 IgE spécifiques, chacune	I
	1447.00	41	Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	I
C	1448.00	36	Immunoglobuline IgG monospécifique par RAST ou par méthode analogue, au maximum 2 allergènes, chacun	I
			Limitation: pas pour les allergènes alimentaires	
C	1454.00	43	Immunoglobuline IgG précipitine par immunoelectrophorèse, premier allergène	I
			Limitation: pas pour les allergènes alimentaires	
C	1455.00	25	Immunoglobuline IgG précipitine par immunoelectrophorèse, chaque allergène suivant, max.10, chacun	I
			Limitation: pas pour les allergènes alimentaires	

**5.1.3.2.2 Dermatologie et vénéréologie**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1427.00	38	Test de gonflement hyposmotique, spermatozoïdes	C
	1597.00	73	Pénétration, test de	C
	1673.00	32	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif	C
	1674.00	145	Spermogramme, pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations	C
	1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	H
	3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)	M
	3417.00	87	Dermatophytes, par examen direct et culture, négatif	M
	3418.00	100	Dermatophytes, par examen direct et culture, positif	M
	3419.00	96	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, négatif	M
	3420.00	140	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, positif	M
	3481.00	35	Treponema, TPHA/TPPA, qn	M
	3482.00	18	Treponema, Test RPR/VDRL, qn	M
	3502.00	45	Parasites, recherche au microscope, dans une ponction	M
	3523.00	79	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaries, par microscopie	M
	3524.00	26	Flagellés, recherche dans le sédiment, par microscopie après filtration ou centrifugation, natif	M

**5.1.3.2.3 Endocrinologie - diabétologie**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1223.00	2.8	Calcium total, sang/plasma/sérum	C
	1333.00	15.9	Fructosamine	C
	1574.00	2.5	Sodium, sang/plasma/sérum	C
	1587.00	20	Osmolalité	C
	1601.00	3.2	Phosphate, sang/plasma/sérum	C
N	1718.10	9	Thyréotropine (TSH), qn, (pour un test à la TRH, peut être facturé 2 fois)	C
	1720.00	9	Thyroxine libre (FT4)	C
	1721.00	9	Thyroxine totale (T4)	C
	1732.00	10.4	Triiodothyronine libre (FT3)	C
	1733.00	10.4	Triiodothyronine totale (T3)	C

**5.1.3.2.4 Gastroentérologie**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3432.00	9.3	Helicobacter pylori par test à l'uréase, matériel de biopsie	CM
			Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire	

**5.1.3.2.5 Gynécologie et obstétrique**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1597.00	73	Pénétration, test de	C
	1673.00	32	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif	C
	3353.00	22	Champignons, recherche sur milieux commerciaux	M
	3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)	M

**5.1.3.2.6 Hématologie et oncologie médicale**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1012.00	17.1	AB0/D antigène, contrôle selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
	1013.00	17.1	AB0, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
N	1019.00	8.7	Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)	H
	1028.00	36	Phosphatase alcaline leucocytaire	H
	1196.00	42	Autohémolyse	H
N	1213.10	15.8	Saignement, temps de , standardisé	H
N	1281.10	11.3	Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines avec sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c), par sérum immun utilisé	H
	1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
N	1320.00	13.8	Fibrinogène, d'après Clauss	H
N	1321.00	15.8	Fibrinogène, selon Schulz	H
	1358.00	21	Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)	C
	1373.00	12	Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1374.00	14.6	Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	H
			Limitation: pas avec la méthode QBC	
	1395.00	41	Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie	H
	1398.00	42	Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O2, valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)	H
	1401.00	41	Hémoglobine, fctale (hémoglobine F)	CH
	1402.00	37	Hémoglobine, libre	CH
	1404.00	22	Hémosidérine dans le sédiment urinaire	CH
C	1431.00	58	Hémoglobine normale et anormale, identification par électrophorèse ou chromatographie	CH
	1476.00	28	Isoagglutinines, titre, par antigène, anti-A1 ou anti-B, chacun	HI
	1483.00	9.2	Agglutinines froides, test de recherche	HI

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1491.00	78	Frottis de moelle osseuse, uniquement préparation et coloration	H
	1588.00	29	Résistance osmotique érythrocytaire	H
C	1648.00	34	Réticulocytes, qn, y compris recherche de corps de Heinz, ql, par méthode manuelle microscopique	H
	1653.00	27	Rhésus, phénotype selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	H
	1656.00	180	Hémolyse acide (test de Ham)	H
	1669.00	15.1	Test de falciformation	H
	1670.00	47	Sidéroblastes, coloration et numération avec commentaire	H
C	1688.00	135	Test de lyse du sucrose Limitation: seulement dans le cadre de la recherche d'une anémie dysérythropoïétique congénitale de type 2	H
N	1699.00	9.2	Temps de thrombine	H
	1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	H
C	1770.00	32	Cytochimie, y compris coloration du fer, par coloration spéciale	CHI

**5.1.3.2.7 Médecine pour enfants et adolescents**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1447.00	41	Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire Limitation: seulement pour enfants jusqu'à 6 ans	I
	1696.00	15.9	Théophylline, sang Limitation: seulement pour enfants jusqu'à 6 ans	C

**5.1.3.2.8 Médecine physique et réadaptation**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée	CHM
	1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	H

**5.1.3.2.9 Rhumatologie**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée	CHM
	1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	H

**5.1.3.2.10 Médecine tropicale et médecine des voyages**

Rev.	No.pos.	TP	Dénomination	domaine de laboratoire
	3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)	M
	3500.00	29	Parasites, recherche au microscope, p. ex. méthode du papier adhésif, natif	M
	3501.00	91	Parasites, recherche complète, native, fixation et coloration, enrichissement	M
	3502.00	45	Parasites, recherche au microscope, dans une ponction	M
	3503.00	29	Parasites, identification	M
	3507.00	45	Cryptosporidies, recherche, par microscopie après coloration ou IF	M
	3523.00	79	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaries, par microscopie	M
	3526.00	45	Helminthes, recherche, par microscopie après enrichissement	M
	3533.00	91	Plasmodium sp. et autres hématozoaires, recherche par microscopie, au minimum deux frottis et goutte épaisse	HM
	3535.00	9	Plasmodium sp., détection des antigènes par un test rapide	HM
			Limitation: uniquement en association avec position 3533.00 (goutte épaisse)	
	3536.00	45	Protozoaires, recherche, par microscopie après fixation par MIF ou SAF	M
	3560.00	45	Trypanosomes et microfilaries, recherche, par microscopie après enrichissement	M
	3562.00	8	Oeufs de ver, identification	M

**5.2 Annexe B: Analyses prescrites par des chiropraticiens (art. 62, al. 1, let. B, OAMal)****5.2.1 Préambule au sous-chapitre 5.2**

Les chiropraticiens sont tenus de confier l'exécution des analyses figurant sur cette liste à des laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal.

**5.2.2 Liste des analyses**

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)
	1027.00	2.5	Phosphatase alcaline
	1029.00	30	Phosphatase alcaline, osseuse
	1191.00	50	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), qn
	1223.00	2.8	Calcium total, sang/plasma/sérum
	1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn
	1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total
			Limitation: non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide
N	1265.10	53	Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline, par HPLC
	1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum
	1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices
			Limitation: pas avec la méthode QBC
	1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes
			Limitation: pas avec la méthode QBC
	1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes
			Limitation: pas avec la méthode QBC
	1373.00	12	Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes
			Limitation: pas avec la méthode QBC
	1374.00	14.6	Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux
			Limitation: pas avec la méthode QBC
	1418.00	135	HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B 27, B 5

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum
	1589.00	52	Ostéocalcine
	1601.00	3.2	Phosphate, sang/plasma/sérum
	1636.00	31	Protéines par électrophorèse
	1654.00	7.4	Facteurs rhumatoïdes, qn par néphélobimétrie ou turbidimétrie, sq par agglutination
	1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris
	1738.00	2.8	Urate
	1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires
	3470.00	18	Streptococcus, antistreptolysine, qn
	4701.00	6.6	Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, et al. 2, OAMal, les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal et les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal

### 5.3 Annexe C: Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. C, OAMal)

#### 5.3.1 Préambule au sous-chapitre 5.3

Les sages-femmes sont tenues de confier l'exécution des analyses figurant sur cette liste à des laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal.

#### 5.3.2 Liste des analyses

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1013.00	17.1	AB0, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"
	1034.00	19.3	Alpha-1-foetoprotéine (AFP)
	1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn Limitation: seulement pour l'enceinte et la mère, pas pour le nouveau-né
	1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"
	1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum Limitation: seulement pour l'enceinte, pas pour la mère ou pour le nouveau-né
	1368.00	40	Guthrie, test de: screening de nouveau-nés pour le dépistage de la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA medium-chain-déhydrogénase (MCAD) selon l'article 12e, lettre a de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS
	1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes  Limitation: pas avec la méthode QBC
	1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres
	3053.00	15.2	Hépatite B virus, HBc, Ig, ql
	3065.00	17.4	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, ql
	3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql
N	3167.00	17.4	Rubéole, virus, Ig ou IgG, qn
	3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif Limitation: seulement pour l'enceinte, pas pour la mère ou pour le nouveau-né

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	3473.00	50	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, négatif  Limitation: grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement
	3474.00	70	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, positif  Limitation: grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement
	3475.00	180	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat, ql  Limitation: grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement
	3482.00	18	Treponema, Test RPR/VDRL, qn
	3549.00	17.4	Toxoplasma gondii, Ig ou IgG, qn  Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose
	3553.00	25	Toxoplasma gondii IgM, ql  Limitation: uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

**5.4 Analyses rayées**

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1001.00	93	17-hydroxycorticoïdes (17-OHCS)
	1004.00	42	17-cétostéroïdes, totaux
	1005.00	93	2,3-Diphosphoglycérate (2,3-DPG), érythrocytaire
	1009.00	15.9	5' -Nucléotidase (NTP)
	1016.00	87	Molécules d'adhésion, les deux premiers paramètres, chacun
	1017.00	67	Molécules d'adhésion, chaque paramètre suivant
	1025.00	5	Aldolase
	1031.00	42	Alpha-1-antichymotrypsine
	1036.00	23	Alpha-1-glycoprotéine acide
	1054.00	68	Androstènediol, glucuronide
	1056.00	24	Androstérone
	1057.00	68	Angiotensine I
	1058.00	65	Angiotensine II
	1090.00	61	Apolipoprotéine E
	1095.00	37	Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine, ql
	1099.00	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I, IgA, ql (nouveau sous position 1099.10)
	1100.00	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I, IgA, qn (nouveau sous position 1099.10)
	1101.00	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I, IgG, ql (nouveau sous position 1099.10)
	1102.00	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I, IgG, qn (nouveau sous position 1099.10)
	1103.00	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I, IgM, ql (nouveau sous position 1099.10)
	1104.00	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I, IgM, qn (nouveau sous position 1099.10)
	1111.00	37	Auto-anticorps anti-ADNdb, ql
	1115.00	87	Auto-anticorps anti-ganglioside GD1 (nouveau sous position 1116.10)
	1116.00	87	Auto-anticorps anti-ganglioside GM1 (nouveau sous position 1116.10)
	1117.00	87	Auto-anticorps anti-ganglioside GM2 (nouveau sous position 1116.10)
	1118.00	37	Auto-anticorps anti-ganglioside, ql (nouveau sous position 1116.10)

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1119.00	52	Auto-anticorps anti-ganglioside, qn (nouveau sous position 1116.10)
	1125.00	37	Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD), ql
	1135.00	37	Auto-anticorps anti-insuline, ql
	1141.00	21	Auto-anticorps anti-cardiolipine, IgA, ql (nouveau sous position 1141.10)
	1142.00	29	Auto-anticorps anti-cardiolipine, IgA, qn (nouveau sous position 1141.10)
	1143.00	21	Auto-anticorps anti-cardiolipine, IgG, ql (nouveau sous position 1141.10)
	1144.00	29	Auto-anticorps anti-cardiolipine, IgG, qn (nouveau sous position 1141.10)
	1145.00	21	Auto-anticorps anti-cardiolipine, IgM, ql (nouveau sous position 1141.10)
	1146.00	29	Auto-anticorps anti-cardiolipine, IgM, qn (nouveau sous position 1141.10)
	1151.00	22	Auto-anticorps anti-mitochondries M4, ql
	1152.00	37	Auto-anticorps anti-mitochondries M4, qn
	1153.00	22	Auto-anticorps anti-mitochondries M9, ql
	1154.00	37	Auto-anticorps anti-mitochondries M9, qn
	1177.00	36	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes IgA, ql (nouveau sous position 1177.10)
	1178.00	36	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes IgG, ql (nouveau sous position 1177.10)
	1179.00	45	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes, ql (nouveau sous position 1177.10)
	1180.00	54	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes, qn (nouveau sous position 1177.10)
	1185.00	12	Auto-anticorps anti-thyréoglobuline, ql
	1187.00	12	Auto-anticorps anti-TPO, antigène microsomal, ql (nouveau sous position 1188.10)
	1188.00	16.8	Auto-anticorps anti-TPO, antigène microsomal, qn (nouveau sous position 1188.10)
	1210.00	450	Biotinidase, substrat naturel, lors de carences en biotinidase, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit
			Limitation: uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires
	1213.00	15.8	Saignement, temps de , avec chablon (nouveau sous position 1213.10)

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1214.00	11.8	Saignement, temps de , selon Ivy (nouveau sous position 1213.10)
	1215.00	58	Bromures, sang
	1228.00	205	Quinine, sang
	1240.00	19.3	Cortisol, basal (nouveau sous position 1240.10)
	1242.00	17.1	Cortisol, stimulé (nouveau sous position 1240.10)
	1243.00	17.1	Cortisol, supprimé (nouveau sous position 1240.10)
	1264.00	88	Acide delta-aminolévulinique (ALA) + porphobilinogène, qn
	1265.00	53	Désoxypyridinoline (nouveau sous position 1265.10)
	1269.00	31	Disaccharidases, par analyse
	1272.00	66	Coloration du fer (nouveau sous position 1770.00)
	1274.00	29	Fibres élastiques après enrichissement, matériel lavage
	1280.00	45	Auto-anticorps anti-érythrocytaires, sous-classes des IgG (IgG1 à IgG4), ql (nouveau sous position 1281.10)
	1281.00	11.3	Erythrocytes, test direct, anti-globulines humaines, polyspécifique ou avec anti-IgG (nouveau sous position 1281.10)
	1282.00	45	Erythrocytes, test direct, anti-globulines humaines, polyspécifique et monospécifique (nouveau sous position 1281.10)
	1306.00	29	Estérase D érythrocytaire
	1308.00	96	Estradiol, récepteurs
	1312.00	22	Extraction des substances organiques solubles dans le cadre de déterminations d'IgG-précipitines-agglutinines
	1313.00	42	Extraction des substances organiques insolubles dans le cadre de déterminations d'IgG-précipitines-agglutinines
	1339.00	42	Galactose, test de tolérance, jusqu'à 4 échantillons
	1346.00	7.9	Coagulation, facteur XIII, ql
	1350.00	145	Coagulation, grand bilan: petit bilan, plus facteurs II, V, VII (les analyses peuvent être facturées séparément)
	1351.00	38	Coagulation, petit bilan: temps de thromboplastine, temps de thromboplastine partielle activée (APTT), temps de thrombine, fibrinogène (les analyses peuvent être facturées séparément)
	1352.00	29	Fibrinolyse, activité globale de , par temps de l'euglobuline ou test équivalent)
	1353.00	29	Fibrinolyse globale par plaques de fibrine
	1354.00	49	Tests globaux des inhibiteurs, type PIVKA
	1360.00	31	Glutamate-décarboxylase

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1362.00	41	Glutathion, réduit
	1394.00	41	Hémoglobine A2, screening de la bêta-thalassémie
			Limitation: non cumulable avec position 1431.00
			Identification d'hémoglobines normales ou anormales par électrophorèse ou chromatographie
	1408.00	31	Cholestérol HDL2, HDL3 (nouveau sous position 1410.10)
	1409.00	5	Cholestérol HDL, avec précipitation séparée (nouveau sous position 1410.10)
	1410.00	3.2	Cholestérol HDL, sans précipitation séparée (nouveau sous position 1410.10)
	1462.00	36	Complexes immuns C1q, fixation, ql (nouveau sous position 1463.10)
	1463.00	72	Complexes immuns C1q, fixation, qn (nouveau sous position 1463.10)
	1464.00	25	Complexes immuns IgG, ql (nouveau sous position 1463.10)
	1465.00	36	Complexes immuns IgG, qn (nouveau sous position 1463.10)
	1467.00	54	Complexes immuns sériques, complexes immuns porteurs de C3d (nouveau sous position 1463.10)
	1474.00	87	Interférons et autres cytokines/récepteurs/inhibiteurs, les deux premiers paramètres, chacun (nouveau sous position 1474.10)
			Limitation: non cumulable avec positions 1525.00 et 1526.00
	1475.00	67	Interférons et autres cytokines/récepteurs/inhibiteurs/chaque paramètre suivant jusqu'à un maximum de 10 (nouveau sous position 1475.10)
	1506.00	43	Complément, récepteur-1 (CR-1) des érythrocytes
	1507.00	61	Complément, récepteurs CR 1 à 4
	1535.00	6.4	Leucine-aminopeptidase (LAP)
	1561.00	31	Mélanine
	1568.00	47	Histamine, méthyl, urine
	1585.00	31	Ornithine-carbamyl-transférase (OCT)
	1608.00	105	Platine par AAS
	1621.00	96	Progestérone, récepteurs
	1628.00	68	Prostacycline

Rev.	No. pos.	TP	Dénomination
	1641.00	53	Pyridinoline et désoxypyridinoline (nouveau sous position 1265.10)
	1672.00	37	Sorbitol-déshydrogénase (SDH)
	1682.00	38	Examen des selles, sang, examen macroscopique et microscopique sans enrichissement
	1692.00	225	Atteinte oxydative des érythrocytes
	1701.00	68	Thromboxane B2
	1702.00	220	Thromboxane B2, production thrombocytaire
	1718.00	9	Thyréotropine (TSH), basale (nouveau sous position 1718.10)
	1719.00	9	Thyréotropine (TSH), stimulée (nouveau sous position 1718.10)
	1736.00	42	Trypsine
	1753.00	42	Vitamine D resp. Calciférol
	1754.00	42	Vitamine D 3 resp. Cholécalférol
	1764.00	87	Récepteurs cellulaires, solubles, les deux premiers paramètres (nouveau sous position 1474.10)
	1765.00	67	Récepteurs cellulaires, solubles, chaque paramètre suivant (nouveau sous position 1475.10)
	3016.00	45	Cytomégalovirus, recherche du génome, in situ
	3022.00	36	Entérovirus, recherche du génome, in situ
	3030.00	36	Epstein-Barr virus, recherche du génome, in situ
	3086.00	36	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche du génome in-situ
	3090.00	74	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), isolement par cultures cellulaires, co-culture
	3134.00	36	Papillomavirus, humain (HPV), recherche du génome in situ
	3145.00	36	Parvovirus B19 ou érythrovirus, recherche du génome in situ
	3151.00	36	Poliavirus, recherche du génome in situ
	3154.00	36	Polyomavirus, recherche du génome in situ
	3166.00	15.2	Rubéole, virus, Ig ou IgG, ql (nouveau sous position 3167.00)
	3172.00	74	Rubéole, virus, test d'interférence
	3394.00	60	Chlamydia, par culture cellulaire
	3457.00	38	Mycoplasma pneumoniae, par détection directe



## 6 Abréviations

### Abréviations techniques

AAS	=	spectroscopie d'absorption atomique
ADCC	=	antibody dependent cellular cytotoxicity
CG	=	chromatographie gazeuse
CG-SM	=	chromatographie gazeuse avec détection par spectrométrie de masse
EIA	=	Enzyme Immunoassay
ELISA	=	Enzyme-linked Immunosorbent Assay
HPLC	=	chromatographie liquide à haute performance
HPLC-SM	=	chromatographie liquide à haute performance avec détection par spectrométrie de masse
IF	=	immunofluorescence
LMT	=	liste des médicaments avec tarif
LS	=	liste des spécialités
OAMal	=	ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie
OPAS	=	ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins
QF-PCR	=	amplification en chaîne par polymérase fluorescente quantitative
ql	=	qualitatif
qn	=	quantitatif
RAST	=	radio-allergo-sorbent-test
sq	=	semi-quantitatif
STS CRS	=	Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse

### Désignation des colonnes et abréviations correspondantes

Rév.	=	révision
C	=	modification textuelle
N	=	nouvelle position pour une nouvelle analyse
TP	=	nombre de points
Domaine de laboratoire	=	suffixe
C	=	chimie clinique
G	=	génétique médicale
H	=	hématologie
I	=	immunologie clinique
M	=	microbiologie médicale



**7 Liste alphabétique des analyses**

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
<b>Amplification des acides nucléiques suivie de détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire ou chromatographie (HPLC entre autres), lors de méthode Monoplex par séquence cible, lors de méthode Multiplex, par essai, chacune</b>	2300.00
<b>Amplification des acides nucléiques, suivie de détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide), lors d'analyse Monoplex par séquence-cible, lors d'analyse Multiplex par analyse, chacune</b>	2200.00
<b>Amplification des acides nucléiques, suivie d'un séquençage de l'amplificat et la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible</b>	2500.00
<b>Amplification des acides nucléiques, suivie d'une modification de post-amplification (ligation d'oligonucléotide, MLPA, et autres) et détection au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible Multiplex</b>	2400.00
<b>Blotting : Détermination de mutation aux moyen de Southern-, Northern- ou Dot-Blot par sonde, chacune</b>	2600.00
1,25 Dihydroxycholécalférol	1000.00
17-cétostéroïdes, fractionnés	1003.00
17-hydroxyprogesterone	1002.00
25-hydroxycholécalférol (calcidiol)	1006.00
5-hydroxyindolacétate (HIA)	1011.00
AB0, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	1013.00
AB0/D antigène, contrôle selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	1012.00
Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique	1008.00
Acide delta-aminolévulinique (ALA), qn, urine	1263.00
Acide homogentisique (HGA)	1423.00
Acide homovanillique (HVA)	1424.00
Acide lysergique diéthylamide (LSD), ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1551.00
Acide vanilmandélique (VMA)	1742.00
Acides aminés par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, complet, qn, et/ou acylcarnitines, combinaison avec spectrométrie de masse, au minimum 6 analyses, qn	1042.00
Acides aminés, par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, programme court, qn	1043.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Acides aminés, par chromatographie, ql	1044.00
Acides biliaires	1340.00
Acides gras libres	1316.00
Acides gras par GC ou HPLC	1315.00
Acides organiques, ql	1657.00
Acides organiques, qn	1658.00
Adénovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3007.00
Adénovirus, identification/ typisation	3006.00
Adénovirus, Ig ou IgG, qn	3001.00
Adénovirus, IgM, ql	3002.00
Adénovirus, isolement, par culture rapide, cumulable	3005.00
Adénovirus, recherche des antigènes	3004.00
ADP thrombocytaire	1018.00
Agglutinines froides, test de recherche	1483.00
Alanine-aminotransférase (ALAT)	1020.00
Albumine urinaire, sq	1023.00
Albumine, chimique	1021.00
Albumine, immunologique, qn	1022.00
Albumine, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum	1024.00
Alcool éthylique, qn, sang	1311.00
Aldostérone	1026.00
Alpha-1-antitrypsine	1032.00
Alpha-1-antitrypsine typisation	1033.00
Alpha-1-foetoprotéine (AFP)	1034.00
Alpha-1-microglobuline	1035.00
Alpha-2-macroglobuline	1037.00
Alpha-amanitine, urine	1038.00
Alpha-naphtylacétatestérase	1040.00
Aluminium par AAS	1041.00
Amibes à l'état libre, recherche, par culture	3518.00
Ammoniaque	1045.00
AMP cyclique	1254.00
Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1046.00
Amylase pancréatique spécifique	1592.00
Amylase, autre liquide biologique	1048.00
Amylase, isoenzymes de par différenciation électrophorétique	1049.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Amylase, sang/plasma/sérum	1047.00
Analgesique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1051.00
Analgesique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1052.00
Analgesique de la LS/LMT, immunologique, colorimétrique, sang	1053.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel	2001.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes, supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique, par sonde, max. 7 fois	2018.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration	2004.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées	2002.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées	2003.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration	2012.50
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, 10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées	2011.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour analyse complexe	2014.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies	2013.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour cellules analysées supplémentaires, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées	2012.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour séparation cellulaire et congélation	2010.00
Androstènedione	1055.00
Anémie falciforme	2405.08
Anémie falciforme	2305.08
Anémie falciforme	2505.05
Anémie falciforme	2105.08
Anémie falciforme	2205.08
Angiotensine, enzyme de conversion de l'	1059.00
Anisakis sp., Ig, qn	3505.00
Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1071.00
Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1072.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Anthelminthique de la LS/LMT, immunologique, sang	1073.00
Antibiogramme pour champignons, au minimum 5 substances	3350.00
Antibiotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1060.00
Antibiotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1061.00
Antibiotique de la LS/LMT, immunologique, sang	1062.00
Antibiotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	1063.00
Anticorps anti-hormone de croissance	1075.00
Anticorps immuns du système ABO	1435.00
Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés par test indirect anti-globulines humaines ou élution	1332.00
Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1064.00
Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1065.00
Antidépresseur de la LS/LMT, immunologique, sang	1066.00
Antidépresseur tricyclique, ql, sang/urine	1730.00
Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1068.00
Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1069.00
Antiépileptique de la LS/LMT, immunologique, sang	1070.00
Antifongique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1076.00
Antifongique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1077.00
Antifongique de la LS/LMT, immunologique, sang	1078.00
Antigène carcino-embryonnaire (CEA)	1227.00
Antiplasmine, fonctionnelle	1079.00
Antiplasmine, immunologique	1080.00
Antithrombine III, fonctionnelle	1081.00
Antithrombine III, immunologique	1082.00
Antiviral de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1083.00
Antiviral de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1084.00
Antiviral de la LS/LMT, immunologique, sang	1085.00
APC, résistance	1086.00
Aplasie congénitale du canal déférent	2445.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2345.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2245.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2545.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2145.01

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Apolipoprotéine A1	1087.00
Apolipoprotéine A2	1088.00
Apolipoprotéine B	1089.00
Apolipoprotéine E, phénotypes	1091.00
Arsenic par AAS	1092.00
Ascaris sp., Ig, qn	3506.00
Aspartate-aminotransférase (ASAT)	1093.00
Aspergillus, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification	3362.00
Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène, ql	3361.00
Aspergillus, Ig, ql	3360.00
Ataxie de Friedreich	2330.05
Ataxie de Friedreich	2530.02
Ataxie de Friedreich	2430.02
Ataxie de Friedreich	2630.02
Ataxie de Friedreich	2130.02
Ataxie de Friedreich	2230.02
Ataxie télangiectasie	2330.16
Ataxie télangiectasie	2530.16
Ataxie télangiectasie	2630.16
Ataxie télangiectasie	2430.16
Ataxie télangiectasie	2130.16
Ataxie télangiectasie	2230.16
Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné	2330.15
Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné	2630.04
Atrophie musculaire spinobulbaire de Kennedy	2330.14
Atrophie optique de Leber	2335.02
Atrophie optique de Leber	2535.02
Atrophie optique de Leber	2435.02
Atrophie optique de Leber	2135.02
Atrophie optique de Leber	2235.02
Atrophies musculaires spinales type 1-3	2330.13
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2530.09
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2430.05
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2130.09
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2230.09

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Auto-anticorps anti-actine, ql	1097.00
Auto-anticorps anti-actine, qn	1098.00
Auto-anticorps anti-ADNdb, qn	1112.00
Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), ql	1147.00
Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), qn	1148.00
Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), ql	1175.00
Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), qn	1176.00
Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline	1099.10
Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline	1141.10
Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, ql	1133.00
Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, qn	1134.00
Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, ql	1155.00
Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, qn	1156.00
Auto-anticorps anti-centromère, ql	1105.00
Auto-anticorps anti-centromère, qn	1106.00
Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, ql	1160.00
Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, qn	1161.00
Auto-anticorps anti-endomysium, ql	1113.00
Auto-anticorps anti-endomysium, qn	1114.00
Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, ql	1137.00
Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, qn	1138.00
Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GD1a, GD1b, GT1b, GQ1b), qn, par ganglioside	1116.10
Auto-anticorps anti-gliadine, IgA	1121.00
Auto-anticorps anti-gliadine, IgG	1122.00
Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD), qn	1126.00
Auto-anticorps anti-histone, ql	1129.00
Auto-anticorps anti-histone, qn	1130.00
Auto-anticorps anti-insuline, qn	1136.00
Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, ql	1139.00
Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, qn	1140.00
Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, ql	1123.00
Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, qn	1124.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO), qn	1188.10
Auto-anticorps anti-mitochondries M2, ql	1149.00
Auto-anticorps anti-mitochondries M2, qn	1150.00
Auto-anticorps anti-mitochondries, ql	1157.00
Auto-anticorps anti-mitochondries, qn	1158.00
Auto-anticorps anti-muscles lisses	1120.00
Auto-anticorps anti-muscles striés	1165.00
Auto-anticorps anti-myélopéroxydase monospécifique ANCA par EIA, qn	1109.00
Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), ql	1190.00
Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), qn	1191.00
Auto-anticorps anti-parotide, ql	1163.00
Auto-anticorps anti-parotide, qn	1164.00
Auto-anticorps anti-peau, ql	1127.00
Auto-anticorps anti-peau, qn	1128.00
Auto-anticorps anti-peptides cycliques citrullinés (CCP), qn	1108.00
Auto-anticorps anti-protéinase 3 monospécifique ANCA par EIA, qn	1110.00
Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK)	1189.00
Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine, qn	1096.00
Auto-anticorps anti-RNP, ql	1169.00
Auto-anticorps anti-RNP, qn	1170.00
Auto-anticorps anti-Scl70, ql	1171.00
Auto-anticorps anti-Scl70, qn	1172.00
Auto-anticorps anti-Sm (antigène), ql	1173.00
Auto-anticorps anti-Sm (antigène), qn	1174.00
Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunoglobuline IgA, immunoglobuline IgG), par.ex. Mar-test, par immunoglobuline	1177.10
Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), ql	1181.00
Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), qn	1182.00
Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), ql	1183.00
Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), qn	1184.00
Auto-anticorps anti-thyréoglobuline, qn	1186.00
Auto-anticorps anti-tissu ovarien	1162.00
Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine, qn	1132.00
Auto-anticorps rares, ql, chaque paramètre supplémentaire	1193.00
Auto-anticorps rares, ql, les deux premiers paramètres, chacun	1192.00
Auto-anticorps rares, qn, chaque paramètre supplémentaire	1195.00
Auto-anticorps rares, qn, les deux premiers paramètres, chacun	1194.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Autohémolyse	1196.00
Bactérie particulière, non cumulable avec une autre culture bactérienne, négatif	3340.00
Bactérie particulière, non cumulable avec une autre culture bactérienne, positif	3341.00
Bactériologie quantitative, autres échantillons que l'urine, cumulable	3344.00
Banking ADN: Extraction et conservation d'acides nucléiques pour examen ultérieur	2700.00
Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1197.00
Bartonella henselae/quintana par amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3363.00
Benzoate par HPLC	1198.00
Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1199.00
Bêta-2-microglobuline	1201.00
Bêta-carotène	1202.00
Bêta-thromboglobuline plasmatique	1203.00
Bêta-thromboglobuline thrombocytaire	1204.00
Bicarbonate, veineux	1205.00
Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires	1739.00
Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres	1740.00
Bilirubine, directe	1206.00
Bilirubine, totale	1207.00
Biopsie/tissus, y compris anaérobies, négatif	3302.00
Biopsie/tissus, y compris anaérobies, positif	3303.00
Bioptérine	1208.00
Biotinidase, détermination colorimétrique	1209.00
Blastomyces dermatitidis, Ig, qn	3364.00
Bordetella pertussis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3368.00
Bordetella pertussis, FHA, IgA, qn	3371.00
Bordetella pertussis, FHA, IgG, qn	3370.00
Bordetella pertussis, par culture, négatif	3365.00
Bordetella pertussis, par culture, positif	3366.00
Bordetella pertussis, par IF directe	3367.00
Bordetella pertussis, toxine, IgA, qn	3373.00
Bordetella pertussis, toxine, IgG, qn	3372.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Borrelia burgdorferi sensu lato, amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3378.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG, ql	3374.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM, ql	3375.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay	3376.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay	3377.00
Botulique, toxine (souris)	3379.00
Brucella, Ig, ql	3380.00
Brucella, Ig, qn	3381.00
CA 125	1216.00
CA 15-3	1217.00
CA 19-9	1218.00
CA 72-4	1219.00
Cadmium par AAS	1478.00
Caféine, sang	1238.00
Calcitonine	1221.00
Calcium ionisé	1222.00
Calcium total, autre liquide biologique	1224.00
Calcium total, sang/plasma/sérum	1223.00
Callicréine	1482.00
Calprotectine, qn, selles	1224.10
Campylobacter spp., IgA, qn	3385.00
Campylobacter spp., IgG, qn	3383.00
Candida sp. Ig	3386.00
Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1225.00
Carboxylase, 3-méthylcrotonyl-CoA lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1007.00
Carboxylase, acétyl-CoA lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1015.00
Carboxylase, propionyl-CoA lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1625.00
Carboxylase, pyruvate lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1643.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1484.00
Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1485.00
Cardiotoniques de la LS/LMT, immunologique, sang	1486.00
Cardiotoniques de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	1487.00
Carnitine, libre et totale, plasmatique	1488.00
Catécholamines, adrénaline plus noradrénaline plus dopamine	1489.00
Cathéter intravasculaire, culture qn, négatif	3311.00
Cathéter intravasculaire, culture qn, positif	3312.00
Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	1766.00
Céruleplasmine	1220.00
Champignons dimorphes, par examen direct et culture, négatif	3419.00
Champignons dimorphes, par examen direct et culture, positif	3420.00
Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, négatif	3354.00
Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, positif	3355.00
Champignons, recherche sur milieux commerciaux	3353.00
Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, négatif	3351.00
Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, positif	3352.00
Chlamydia pneumoniae, IgG, qn	3387.00
Chlamydia pneumoniae, IgM, qn	3388.00
Chlamydia psittaci, IgG, qn	3389.00
Chlamydia psittaci, IgM, qn	3390.00
Chlamydia trachomatis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3396.00
Chlamydia trachomatis, IgA, qn	3393.00
Chlamydia trachomatis, IgG, qn	3391.00
Chlamydia trachomatis, IgM, qn	3392.00
Chlamydia, détection par IF/péroxydase ou par sonde nucléique	3395.00
Chlamydomydia pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3397.00
Chlorures	1229.00
Cholestérol HDL, qn	1410.10
Cholestérol LDL	1521.00
Cholestérol, total	1230.00
Cholinestérase (CHE)	1231.00
Cholinestérase avec indice de dibucaïne	1232.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Cholinestérase, iso-enzymes de l'acétyl	1014.00
Chorea Huntington	2330.01
Chrome par AAS	1233.00
Citrate	1769.00
Clostridium difficile, par culture, négatif	3398.00
Clostridium difficile, par culture, positif	3399.00
Clostridium difficile, toxine A et/ou B, cumulable	3400.00
Clostridium tetani, IgG, qn	3401.00
Coagulation, facteur de , immunologique, chacun	1347.00
Coagulation, facteur XIII, Activité	1345.00
Coagulation, facteurs II, V, VII et X, par méthode de l'activité, chacun	1348.00
Coagulation, facteurs VIII, IX, XI, XII, par méthode de l'activité, chacun	1349.00
Cobalamine, coenzyme, synthèse, détermination lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radio-marqué	1236.00
Cobalamine, S-adénosyl-transférase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	1235.00
Cobalt par AAS	1492.00
Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1237.00
Coccidioides immitis, IgG, qn	3402.00
Coloration immunologique par fluorescence ou peroxydase, cumulable avec microscopie spéciale	3356.00
Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire	1530.00
Compatibilité leucocytaire, receveur de transplant et premier donneur	1531.00
Complément, autres facteurs, chaque test suivant	1505.00
Complément, autres facteurs, premier test	1504.00
Complément, facteur B, proactivateur C3	1495.00
Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', fonctionnel	1496.00
Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', immunologique	1497.00
Complément, facteur C1q	1498.00
Complément, facteur C2, immunologique	1499.00
Complément, facteur C3, autres liquides biologiques	1500.00
Complément, facteur C3, sérum	1501.00
Complément, facteur C4, autres liquides biologiques	1502.00
Complément, facteur C4, sérum	1503.00
Complément, total, méthode alternative (hémolytique)	1493.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Complément, total, méthode classique (hémo­lytique)	1494.00
Complexe de Fibrinogène et fibrine monomère (FM)	1322.00
Complexe thrombine/antithrombine-III (TAT)	1698.00
Complexes immuns circulants (C1q, fixation) qn	1463.10
Concentration d'un antibiotique, par méthode microbiologique	3348.00
Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB), par antibiotique	3347.00
Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode commerciale, par antibiotique	3346.00
Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode conventionnelle, par antibiotique	3345.00
Concrétions, analyse par IR ou diffraction des rayons X	1508.00
Corps cétoniques, différenciés, qn	1490.00
Corticotrophine (ACTH)	1239.00
Cortisol, libre	1241.00
Cortisol, qn (pour un test de stimulation à l'ACTH ou un test de suppression à la dexaméthasone, la prestation peut être facturée 2fois)	1240.10
Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, négatif	3403.00
Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, positif	3404.00
Coxiella burnetii, IgA phase I, qn	3407.00
Coxiella burnetii, IgA phase II, qn	3410.00
Coxiella burnetii, IgG phase I, qn	3405.00
Coxiella burnetii, IgG phase II, qn	3408.00
Coxiella burnetii, IgM phase I, qn	3406.00
Coxiella burnetii, IgM phase II, qn	3409.00
Créatine	1247.00
Créatine érythrocytaire	1248.00
Créatine-kinase (CK), total	1249.00
Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB)	1250.00
Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB), masse	1251.00
Créatine-kinase, isoenzyme par fractionnement électrophorétique	1252.00
Créatinine, autre liquide biologique	1510.00
Créatinine, sang/plasma/sérum	1509.00
Cristaux, recherche par lumière polarisée	1511.00
Cryofibrinogène et cryoglobuline, ql	1512.00
Cryoglobuline, isolation et typisation	1514.00
Cryoglobuline, qn	1513.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Cryptococcus neoformans antigène, qn	3416.00
Cryptococcus neoformans, antigène, ql	3414.00
Cryptococcus neoformans, Ig, qn	3413.00
Cryptococcus, culture, négatif	3411.00
Cryptococcus, culture, positif	3412.00
Cryptosporidies, recherche, par microscopie après coloration ou IF	3507.00
CTLp	1253.00
Cuivre par AAS	1515.00
Cuivre, par AAS, biopsie hépatique	1516.00
Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation	2008.00
Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires, par condition	2009.00
Culture cellulaire ou tissulaire et préparation chromosomique, caryotype constitutionnel	2000.00
Culture lymphocytaire mixte (MLC) pour un receveur, un donneur, contrôle inclus	1343.00
Culture lymphocytaire mixte, pour chaque donneur supplémentaire	1344.00
Cultures de cellules souche	1678.00
Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, négatif	3328.00
Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, positif	3329.00
CYFRA-21-1	1255.00
Cystathionine bêta-synthase lors d'homocystinurie, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	1256.00
Cystatine C	1257.00
Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie, cumulable	3359.00
Cyto-centrifugation en parasitologie, cumulable	3563.00
Cyto-centrifugation en virologie, cumulable	3185.00
Cytochimie, y compris coloration du fer, par coloration spéciale	1770.00
Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, chaque paramètre suivant jusqu'à un maximum de 10	1475.10
Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, les deux premiers paramètres, chacun	1474.10
Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3017.00
Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	3018.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Cytomégalovirus, avidité des IgG	3012.00
Cytomégalovirus, Ig ou IgG, ql	3008.00
Cytomégalovirus, Ig ou IgG, qn	3009.00
Cytomégalovirus, IgM, ql	3010.00
Cytomégalovirus, isolement, par culture rapide	3015.00
Cytomégalovirus, recherche des antigènes	3014.00
Cytopathies mitochondriales, autres	2420.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2320.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2520.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2120.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2220.04
Cytostatique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1771.00
Cytostatique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1772.00
Cytostatique de la LS/LMT, immunologique, métabolites inclus, sang	1773.00
DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris facteur VIII et détermination FvW	1258.00
D-dimère, ql	1259.00
D-dimère, qn	1260.00
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2315.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2515.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2215.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2115.05
Déficit de la glycérol-kinase	2315.11
Déficit de la glycérol-kinase	2515.11
Déficit de la glycérol-kinase	2215.11
Déficit de la glycérol-kinase	2115.11
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie: détermination de la mutation C677T	2105.06
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie; détermination de la mutation C677T	2305.06
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase; homocystéinémie; détermination de la mutation C677T	2205.06
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2315.21
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2515.20
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2115.21
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2215.21
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2315.02
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2515.02

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2215.02
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2115.02
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2315.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2515.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2215.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2115.03
Déficit de l'alpha galactosidase (M. Fabry)	2515.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2315.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2215.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2115.04
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2315.14
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2515.13
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2215.14
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2115.14
Déficit de l'hormone de croissance	2315.23
Déficit de l'hormone de croissance	2515.22
Déficit de l'hormone de croissance	2115.23
Déficit de l'hormone de croissance	2215.23
Déficit de l'hydroxylase 21	2415.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2515.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2115.01
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2315.19
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2515.18
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2115.19
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2215.19
Déhydroépiandrostérone (DHEA)	1261.00
Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S)	1262.00
Déficit de l'hydroxylase 21	2315.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2215.01
Dermatophytes, par examen direct et culture, négatif	3417.00
Dermatophytes, par examen direct et culture, positif	3418.00
Détermination de polymorphisme lors de la recherche de chimères après transplantation de cellules souche, par population cellulaire	2346.06
Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe par génétique moléculaire (QF-PCR) lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide	2350.02
Diabète insipide	2315.07
Diabète insipide	2515.07

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Diabète insipide	2215.07
Diabète insipide	2115.07
Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, négatif	3315.00
Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, positif	3316.00
Digoxine, sang	1267.00
Dihydroptéridineréductase (DHPR), activité érythrocytaire	1268.00
Diphthérique, toxine (cobaye)	3421.00
Diphthérique, toxine, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat; cumulable si la culture est positive	3422.00
Diphthérique, toxine, par le test d'Elek	3423.00
Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et confirmation par HPLC-SM/CG-SM, sang/urine	1684.00
Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et de confirmation par HPLC/CG, sang/urine	1683.00
Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche, méthodes chromatographiques simples	1685.00
Drogues, screening, urine, de la 1er à 4e drogue, par drogue	1686.00
Drogues, screening, urine, de la 5e à 10e drogue au maximum, par drogue	1687.00
Dysplasie ectodermique anhydre	2310.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2510.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2110.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2210.01
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Couzon	2310.03
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Couzon	2510.03
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Couzon	2110.03

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	2210.03
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2330.11
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2530.07
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2130.07
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2230.07
Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale	2330.04
Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale	2630.01
Dystrophie myotonique de type 1 et 2	2330.10
Dystrophie myotonique de type 1 et 2	2630.03
Dystrophies de la cornée	2335.01
Dystrophies de la cornée	2535.01
Dystrophies de la cornée	2435.01
Dystrophies de la cornée	2135.01
Dystrophies de la cornée	2235.01
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	2335.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	2535.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	2435.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	2135.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénération de la macula	2235.04
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2330.09
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2430.04
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2530.06
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2130.06
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2230.06
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2330.03
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2530.01
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2430.01
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2130.01

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2230.01
Echinococcus granulosus, Ig, qn	3510.00
Echinococcus granulosus, recherche des antigènes	3511.00
Echinococcus multilocularis, Ig, qn	3508.00
Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes	3509.00
Echinococcus sp., test de confirmation par électrophorèse (Arc-5)	3512.00
Echinococcus, test de confirmation, identification du type	3513.00
Elastase 1, pancréatique, qn, dans les selles	1273.00
Elastase granulocytaire plasmatique	1367.00
Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, ql	3043.00
Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, qn	3044.00
Encéphalite à tique d'Europe, virus, IgM, ql	3045.00
Enolase spécifique des neurones (NSE)	1581.00
Entamoeba histolytica, Ig, qn	3514.00
Entamoeba histolytica, Ig, qn, test de confirmation	3515.00
Entamoeba histolytica, recherche des antigènes	3516.00
Entamoeba histolytica/Entamoeba dispar, amplification des acides nucléiques et détection de l'amplificat	3517.00
Entérovirus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3023.00
Entérovirus, identification/ typisation	3021.00
Entérovirus, recherche des antigènes	3020.00
Enzymes de la chaîne respiratoire (4 enzymes) par tissu	1094.00
Epstein-Barr virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	3032.00
Epstein-Barr virus, EA IgA, ql	3027.00
Epstein-Barr virus, EA IgG, ql	3033.00
Epstein-Barr virus, EA IgG, qn	3034.00
Epstein-Barr virus, EA IgM, ql	3035.00
Epstein-Barr virus, EBNA IgG, ql	3036.00
Epstein-Barr virus, EBNA IgG, qn	3037.00
Epstein-Barr virus, IgG, Immunoblot	3038.00
Epstein-Barr virus, IgG-VCA, ql	3024.00
Epstein-Barr virus, IgG-VCA, qn	3025.00
Epstein-Barr virus, IgM, Immunoblot	3039.00
Epstein-Barr virus, IgM-VCA, ql	3026.00
Epstein-Barr virus, recherche des antigènes	3029.00
Erythrocytes numération et hémoglobine, par détermination manuelle	1299.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Erythrocytes numération et leucocytes numération, par détermination manuelle	1300.00
Erythrocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle	1301.00
Erythrocytes numération, hémoglobine et leucocytes numération, par détermination manuelle	1302.00
Erythrocytes numération, hémoglobine et thrombocytes numération, par détermination manuelle	1303.00
Erythrocytes numération, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle	1304.00
Erythrocytes numération, leucocytes numération et thrombocytes numération, par détermination manuelle	1305.00
Érythrocytes numération, par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	1297.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination de l'importance clinique par ADCC, cytométrie de flux ou chimioluminescence	1284.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse, 1 titre par spécificité	1289.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification à partir de 3 anticorps	1285.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, par suspension supplémentaire	1287.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, pour 8 à 11 suspensions	1286.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	1288.00
Erythrocytes, alloanticorps, anti-D, sq, lors d'une grossesse, selon le standard de l'OMS	1283.00
Erythrocytes, anticorps anti-, élution avec spécification	1293.00
Erythrocytes, autoanticorps anti-, autoadsorption ou technique de titration pour test de compatibilité	1295.00
Erythrocytes, autoanticorps anti-, détermination du titre au cours d'un suivi	1296.00
Erythrocytes, dépistage des autoanticorps anti-, induits par médicaments, simple, p. ex. pénicilline	1294.00
Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B	1290.00
Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires des sous-groupes A ou B faibles	1291.00
Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires, par antigène sauf AB0, Rhésus D et phénotype	1292.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines avec sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c), par sérum immun utilisé	1281.10
Erythropoïétine	1279.00
Escherichia coli entéroagrégate (EAaggEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3428.00
Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3426.00
Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine par EIA	3427.00
Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3425.00
Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3424.00
Estradiol	1307.00
Estriol	1309.00
Expectoration, aspiration bronchique, négatif	3324.00
Expectoration, aspiration bronchique, positif	3325.00
Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires	2021.00
Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	2305.03
Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	2105.03
Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	2205.03
Facteur von Willebrand, analyse des multimères, plasma/thrombocytes	1760.00
Facteur von Willebrand, fonctionnel	1758.00
Facteur von Willebrand, immunologique	1759.00
Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3349.00
Facteurs rhumatoïdes, qn par néphélométrie ou turbidimétrie, sq par agglutination	1654.00
Fasciola hepatica, Ig, ql	3519.00
Féminisation testiculaire	2315.22
Féminisation testiculaire	2515.21
Féminisation testiculaire	2115.22
Féminisation testiculaire	2215.22
Fer	1270.00
Fer dans une biopsie du foie par AAS	1271.00
Ferritine	1314.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Fibrinogène ou fibrine, produits de dégradation (FDP)	1317.00
Fibrinogène, d'après Clauss	1320.00
Fibrinogène, en tant que protéine totalement coagulable	1318.00
Fibrinogène, immunologique	1319.00
Fibrinogène, selon Schulz	1321.00
Fibrinopeptide A	1323.00
Fibroblastes, culture , sans culture primaire, uniquement à but diagnostique	1325.00
Fibroblastes, culture , y compris culture primaire, uniquement à but diagnostique	1324.00
Fibronectine	1326.00
Fibrose kystique	2115.06
Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce	3048.00
Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG, ql, par espèce	3046.00
Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM, ql, par espèce	3047.00
Filaires, Ig, qn, test de confirmation	3521.00
Filaires, Ig, qn, test de recherche	3520.00
Filaires, recherche des antigènes	3522.00
Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires, par microscopie	3523.00
Flagellés, recherche dans le sédiment, par microscopie après filtration ou centrifugation, natif	3524.00
Flavivirus spp., amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce	3042.00
Flavivirus spp., Ig ou IgG, qn, par espèce	3040.00
Flavivirus spp., IgM, ql, par espèce	3041.00
Fluorures	1327.00
Folate	1329.00
Folate érythrocytaire	1330.00
Fragments F 1+2 de prothrombine	1638.00
Francisella tularensis, Ig, qn	3429.00
Frottis de moelle osseuse, uniquement préparation et coloration	1491.00
Fructosamine	1333.00
Fructose	1334.00
Galactokinase lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1335.00
Galactose	1337.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Galactose-1-phosphate	1338.00
Galactosémie	2315.09
Galactosémie	2515.09
Galactosémie	2215.09
Galactosémie	2115.09
Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	1341.00
Gastrine	1342.00
Gazométrie: pH, pCO <sub>2</sub> , pO <sub>2</sub> , bicarbonate y compris valeurs dérivées	1212.00
Génotype ftal rhésus D	2350.01
Génotype ftal rhésus D	2250.01
Génotype ftal rhésus D	2150.01
Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, négatif	3342.00
Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, positif	3343.00
Giardia lamblia, recherche des antigènes	3525.00
Globuline liant les hormones sexuelles/Sex binding protein (SBP)	1668.00
Glucagon	1355.00
Glucose, autre liquide biologique	1357.00
Glucose, sang/plasma/sérum	1356.00
Glucose, test de surcharge, selon OMS	1359.00
Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)	1358.00
Glucosidase, alpha	1039.00
Glucosidase, amylo-1,6 lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1050.00
Glutamate-déshydrogénase (GLDH)	1361.00
Glycogène dans les tissus	1364.00
Glycogène-synthase lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1365.00
Glycogénoses	2315.12
Glycogénoses	2515.12
Glycogénoses	2215.12
Glycogénoses	2115.12
Gonadotrophine chorionique humaine (HCG), qn	1425.00
Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, négatif	3319.00
Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, positif	3320.00
Graisses fécales	1681.00
Granulomatose chronique	2305.01
Granulomatose chronique	2505.01

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Granulomatose chronique	2205.01
Granulomatose chronique	2105.01
Guthrie, test de: screening de nouveau-nés pour le dépistage de la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA medium-chain-déhydrogénase (MCAD) selon l'article 12e, lettre a de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS	1368.00
Haptoglobine	1405.00
Helicobacter pylori Ig ou IgG, ql	3435.00
Helicobacter pylori par test à l'uréase, matériel de biopsie	3432.00
Helicobacter pylori, Ig ou IgG, qn	3436.00
Helicobacter pylori, par culture, négatif	3430.00
Helicobacter pylori, par culture, positif	3431.00
Helicobacter pylori, recherche des antigènes, selles	3434.00
Helicobacter pylori, test respiratoire à l'urée 13C, y.c. l'urée 13C	3433.00
Helminthes, recherche, par culture des larves	3527.00
Helminthes, recherche, par microscopie après enrichissement	3526.00
Hématocrite et érythrocytes numération par détermination manuelle	1377.00
Hématocrite et hémoglobine par détermination manuelle	1378.00
Hématocrite et leucocytes numération par détermination manuelle	1379.00
Hématocrite et thrombocytes numération par détermination manuelle	1380.00
Hématocrite par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	1375.00
Hématocrite, érythrocytes numération et hémoglobine par détermination manuelle	1385.00
Hématocrite, érythrocytes numération et leucocytes numération par détermination manuelle	1386.00
Hématocrite, érythrocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1387.00
Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle	1381.00
Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle	1383.00
Hématocrite, érythrocytes numération, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1382.00
Hématocrite, érythrocytes numération, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1384.00
Hématocrite, hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle	1388.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Hématocrite, hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle	1389.00
Hématocrite, hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1390.00
Hématocrite, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1391.00
Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	2315.13
Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	2215.13
Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	2115.13
Hémoculture qn, lyse-centrifugation, négatif	3307.00
Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, négatif	3304.00
Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, positif	3305.00
Hémoculture, manipulation d'un milieu de culture positif, liquide ou solide	3306.00
Hémoculture, qn, lyse-centrifugation, positif	3308.00
Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie	1395.00
Hémoglobine et leucocytes numération par détermination manuelle	1399.00
Hémoglobine et thrombocytes numération par détermination manuelle	1400.00
Hémoglobine glyquée (HbA1c)	1363.00
Hémoglobine normale et anormale, identification par électrophorèse ou chromatographie	1431.00
Hémoglobine par détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	1396.00
Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O <sub>2</sub> , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)	1398.00
Hémoglobine, ftaie (hémoglobine F)	1401.00
Hémoglobine, leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1403.00
Hémoglobine, libre	1402.00
Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	1370.00
Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	1371.00
Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	1372.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	1373.00
Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	1374.00
Hémolyse acide (test de Ham)	1656.00
Hémopexine	1369.00
Hémophilies A	2405.01
Hémophilies A	2305.04
Hémophilies A	2605.01
Hémophilies A	2505.02
Hémophilies A	2105.04
Hémophilies A	2205.04
Hémophilies B	2405.02
Hémophilies B	2305.05
Hémophilies B	2505.03
Hémophilies B	2105.05
Hémophilies B	2205.05
Hémosidérine dans le sédiment urinaire	1404.00
Héparine, activité anti-IIa resp. anti-Xa	1415.00
Héparine, cofacteur II, fonctionnel	1413.00
Héparine, cofacteur II, immunologique	1414.00
Hépatite A virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3052.00
Hépatite A virus, Ig ou IgG, ql	3049.00
Hépatite A virus, Ig ou IgG, qn	3050.00
Hépatite A virus, IgM, ql	3051.00
Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	3062.00
Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3061.00
Hépatite B virus, HBc, Ig, ql	3053.00
Hépatite B virus, HBc, Ig, qn	3054.00
Hépatite B virus, HBc, IgM, ql	3055.00
Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG, ql	3066.00
Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes, ql	3058.00
Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG, ql	3067.00
Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG, qn	3057.00
Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation	3064.00
Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, ql	3065.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, qn	3060.00
Hépatite C virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, qn	3073.00
Hépatite C virus, génotypage	3072.00
Hépatite C virus, Ig ou IgG, ql	3068.00
Hépatite C virus, Ig ou IgG, qn	3069.00
Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG, test de confirmation	3070.00
Hépatite D virus, antigènes, ql	3075.00
Hépatite D virus, Ig ou IgG, ql	3074.00
Hépatite E virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3078.00
Hépatite E virus, Ig ou IgG, ql	3076.00
Hépatite E virus, IgM, ql	3077.00
Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes	3089.00
Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3091.00
Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3092.00
Herpès simplex, virus (HSV) isolement par culture rapide	3085.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, ql	3079.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, qn	3080.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA, ql	3082.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM, ql	3081.00
Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3087.00
Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes	3084.00
Hippurate par HPLC	1416.00
Histamine totale	1417.00
Histoplasma capsulatum, IgG, qn	3437.00
HIV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3100.00
HIV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, qn	3101.00
HIV 1, isolement par cultures cellulaires, co-culture	3099.00
HIV 1, recherche de l'antigène p24 après dissociation, qn	3098.00
HIV 2, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3105.00
HIV 2, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3106.00
HIV 2, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture	3104.00
HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation	3093.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
HIV-1, recherche de l'antigène p24, ql	3096.00
HIV-1, recherche de l'antigène p24, qn	3097.00
HIV-1, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot	3095.00
HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4)	3107.00
HIV-1et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1, ql, screening	3094.00
HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql	3102.00
HIV-2, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot	3103.00
HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B 27, B 5	1418.00
HLA, typisation (locus A et B)	1419.00
HLA, typisation (locus DR)	1420.00
Holocarboxylase-synthétase (indirecte) lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1421.00
Homocystéine	1422.00
Hormone antidiurétique (Vasopressine, ADH)	1067.00
Hormone de croissance resp. human growth hormone (HGH)	1761.00
Hormone folliculostimulante (FSH)	1331.00
HTLV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3111.00
HTLV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3112.00
HTLV 1, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture	3110.00
HTLV-1 spécification des anticorps par Westernblot	3109.00
HTLV-1, Ig ou IgG, ql	3108.00
Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse	1659.00
Human Placenta Lactogen (HPL)	1426.00
Hybridation en série in situ ou génomique, caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes, forfait pour 8 sondes ou davantage	2018.05
Hybridation in situ interphasique, hémopathies malignes, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	2015.00
Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	2005.00
Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des , détermination colorimétrique, incubation double, par cas et par patient	1276.00
Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des , détermination colorimétrique, incubation simple, par cas et par patient	1275.00
Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des , détermination par photométrie UV, par cas et par patient	1277.00
Hydroxymethylbilansynthase Activité	1741.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2330.07
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2530.04
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2130.04
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2230.04
Hyperthermie familiale maligne	2315.15
Hyperthermie familiale maligne	2515.14
Hyperthermie familiale maligne	2215.15
Hyperthermie familiale maligne	2115.15
Hypoderma sp., Ig, qn	3528.00
Hypoglycémie insulinique: dosage glucose 6 fois et dosage cortisol 6 fois	1472.00
Ichthyose	2310.04
Ichthyose	2510.04
Ichthyose	2110.04
Ichthyose	2210.04
Identification de substances inconnues après intoxication, ql, sang/urine	1428.00
Identification de substances inconnues après intoxication, qn, sang	1429.00
Identification de substances inconnues après intoxication, sq, sang/urine	1430.00
Iduronate 2-sulfatase lors de MPS II mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	1432.00
IgG, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum	1434.00
IgG/albumine, rapport (LIGI)	1433.00
Immunoélectrophorèse, approche multiple	1437.00
Immunoélectrophorèse, simple	1436.00
Immunofixation, approche multiples	1439.00
Immunofixation, simple	1438.00
Immunoglobuline IgA, autres liquides biologiques	1440.00
Immunoglobuline IgA, sérum	1441.00
Immunoglobuline IgD	1442.00
Immunoglobuline IgE totale, qn	1443.00
Immunoglobuline IgE, monotest monospécifique, qn, dosage des IgE spécifiques suivantes, de la 5e à un maximum de 10 IgE, chacune	1444.00
Immunoglobuline IgE, monotest multi, groupe ou monospécifique, qn, jusqu'à 4 IgE spécifiques, chacune	1446.00
Immunoglobuline IgE, multitest de dépistage monospécifique, au minimum sq, avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	1445.00
Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	1447.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, premier antigène	1453.00
Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, un antigène supplémentaire	1452.00
Immunoglobuline IgG monospécifique par RAST ou par méthode analogue, au maximum 2 allergènes, chacun	1448.00
Immunoglobuline IgG précipitine par immunélectrophorèse, chaque allergène suivant, max.10, chacun	1455.00
Immunoglobuline IgG précipitine par immunoélectrophorèse, premier allergène	1454.00
Immunoglobuline IgG, 4 sous-classes, qn	1449.00
Immunoglobuline IgG, autres liquides biologiques	1450.00
Immunoglobuline IgG, sérum	1451.00
Immunoglobuline IgM, autres liquides biologiques	1456.00
Immunoglobuline IgM, sérum	1457.00
Immunoglobulines chaînes légères, type kappa et lambda, ql	1458.00
Immunoglobulines chaînes légères, type kappa, qn	1459.00
Immunoglobulines chaînes légères, type lambda, qn	1460.00
Immunoglobulines, bandes oligoclonales, liquide céphalo-rachidien vs sérum	1461.00
Immunosuppresseurs de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1468.00
Immunosuppresseurs de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1469.00
Immunosuppresseurs de la LS/LMT, immunologique, sang	1470.00
Influenzavirus A ou B, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3120.00
Influenzavirus A ou B, identification et typisation par test de neutralisation	3118.00
Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG, qn	3113.00
Influenzavirus A ou B, isolement par culture rapide	3117.00
Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes	3116.00
Influenzavirus A ou B, recherche par hémagglutination	3114.00
Influenzavirus A ou B, typisation par inhibition de l'hémagglutination	3119.00
Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation, individuel (p.ex. F VIII ou F IX/méthode de Bethesda)	1411.00
Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation (p.ex. test de mélange de APTT ou de Quick), y compris l'anticoagulant circulant de loup	1412.00
Insuline	1471.00
Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3)	1473.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Intolérance au fructose	2315.08
Intolérance au fructose	2515.08
Intolérance au fructose	2215.08
Intolérance au fructose	2115.08
Isoagglutinines, titre, par antigène, anti-A1 ou anti-B, chacun	1476.00
Isovalériate, incorporation de dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide isovalérianique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	1477.00
Lactate	1517.00
Lactate-déshydrogénase (LDH), autre liquide biologique	1519.00
Lactate-déshydrogénase (LDH), sang/plasma/sérum	1518.00
Lactose, test de résorption du	1520.00
Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, négatif	3309.00
Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, positif	3310.00
Lécithines/sphingomyélines, rapport (L/S)	1522.00
Legionella pneumophila, recherche des antigènes, ql	3441.00
Legionella spp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification	3440.00
Legionella, culture, négatif	3438.00
Legionella, culture, positif	3439.00
Leishmania sp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3531.00
Leishmania sp., Ig, qn	3529.00
Leishmania sp., isolement, culture in vitro	3530.00
Leptospira, Ig, ql	3442.00
Leptospira, Ig, qn	3443.00
Leucémie lymphatique aiguë	2146.02
Leucémie lymphatique aiguë	2346.02
Leucémie lymphatique aiguë	2246.02
Leucémie lymphatique aiguë	2546.02
Leucémie lymphatique aiguë	2446.02
Leucémie lymphatique chronique	2346.04
Leucémie lymphatique chronique	2246.04
Leucémie lymphatique chronique	2546.04
Leucémie lymphatique chronique	2446.04
Leucémie lymphatique chronique	2146.04
Leucémie myéloïde aiguë	2346.01
Leucémie myéloïde aiguë	2246.01

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Leucémie myéloïde aiguë	2546.01
Leucémie myéloïde aiguë	2446.01
Leucémie myéloïde aiguë	2146.01
Leucocytes alloanticorps anti-HLA, spécification avec Test-Panel	1527.00
Leucocytes numération et thrombocytes numération par détermination manuelle	1534.00
Leucocytes numération, détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	1532.00
Leucocytes, (sous) population des détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, chaque anticorps monoclonal supplémentaire	1524.00
Leucocytes, (sous) population des détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, premier anticorps monoclonal	1523.00
Leucocytes, alloanticorps anti, recherche, pour 10 à 12 suspensions	1528.00
Leucocytes, auto- ou alloanticorps, anti-, sur cellules et dans le sérum	1529.00
Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mélange d'antigènes	1525.00
Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec chaque antigène supplémentaire jusqu'à 10 au maximum	1526.00
Leucocytes, répartition, frottis, microscopique	1266.00
Lipase	1537.00
Lipoprotéine (a)	1539.00
Lipoprotéines par électrophorèse	1540.00
Liquide cérebrospinal, négatif	3313.00
Liquide cérebrospinal, positif	3314.00
Lithium, sang	1541.00
Lutrophine (LH)	1542.00
Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH, 4 déterminations pour chacune	1536.00
Lymphocytes, alloanticorps anti, recherche	1549.00
Lymphocytes, auto- et alloanticorps anti, sur cellules et dans le sérum	1550.00
Lymphocytes/monocytes, fonction, mesure de cytokines après stimulation dans la culture cellulaire	1545.00
Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mixture d'antigènes	1546.00
Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) chaque antigène supplémentaire, jusqu'à un maximum de 10	1547.00
Lymphomes non hodgkiniens	2346.05

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Lymphomes non hodgkiniens	2246.05
Lymphomes non hodgkiniens	2546.05
Lymphomes non hodgkiniens	2446.05
Lymphomes non hodgkiniens	2146.05
Lysosome, enzymes du, détermination colorimétrique, par cas et par patient	1553.00
Lysosome, enzymes du, détermination fluorimétrique, par cas et par patient	1552.00
Lysozyme, muramidase	1554.00
Magnésium érythrocytaire	1555.00
Magnésium, autre liquide biologique	1557.00
Magnésium, ionisé	1558.00
Magnésium, sang/plasma/sérum	1556.00
Malabsorption du glucose-galactose	2315.10
Malabsorption du glucose-galactose	2515.10
Malabsorption du glucose-galactose	2215.10
Malabsorption du glucose-galactose	2115.10
Maladie de Wilson	2315.17
Maladie de Wilson	2515.16
Maladie de Wilson	2115.17
Maladie de Wilson	2215.17
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:	2660.00
a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000	
b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)	
c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé	
d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini	
e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)	
f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p>	2560.00
<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p>	2260.00
<p>Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants:</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p>	2460.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a) Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1:2000 b) Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c) La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d) Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e) L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f) La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	2160.00
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2360.00
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2245.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2545.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2145.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2345.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2445.02
Malonyldialdéhyde (MDA), production thrombocytaire	1559.00
Manganèse par AAS	1560.00
Mercure par AAS	1645.00
Métanéphrine plus normétanéphrine, libre et conjuguée	1562.00
Méthadone, ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1563.00
Methaqualone, ql, urine - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1564.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Méthionine, synthèse, détermination de la lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radio-marqué	1566.00
Méthionine-synthase lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1565.00
Méthotrexate, sang	1567.00
Méthylmalonyl-CoA-mutase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	1569.00
Microdélétion Y (délétions AZF)	2345.03
Microdélétion Y (délétions AZF)	2245.03
Microdélétion Y (délétions AZF)	2145.03
Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)	3358.00
Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)	1675.00
Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	3357.00
Microsporidies, recherche par microscopie	3532.00
Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection, p. ex. modification par bisulfite, whole genome amplification, digestion par restriction d'ADN génomique y compris gel test et transcription inverse en deux étapes, par méthode utilisée, chacune	2022.00
Mucopolysaccharidoses	2315.18
Mucopolysaccharidoses	2515.17
Mucopolysaccharidoses	2115.18
Mucopolysaccharidoses	2215.18
Mucoviscidose	2415.02
Mucoviscidose	2315.06
Mucoviscidose	2515.06
Mucoviscidose	2215.06
Mycobactéries non tuberculeuses, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 10 au maximum	3452.00
Mycobactéries non tuberculeuses, sonde ADN	3450.00
Mycobactéries, culture, méthode conventionnelle et en milieu liquide	3446.00
Mycobactéries, hémoculture ou en milieu liquide seul	3445.00
Mycobactéries, identification par amplification des acides nucléiques et séquençage ou hybridation	3449.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Mycobacterium tuberculosis, complexe , amplification des acides nucléiques directement, y compris détection de l'amplificat, cumulable si demandé	3448.00
Mycobacterium tuberculosis, complexe , sonde ADN	3447.00
Mycobacterium tuberculosis, complexe, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 5 au maximum	3451.00
Mycobacterium tuberculosis, détermination in vitro de la libération d'interféron gamma par leucocytes sensibilisés après stimulation par des antigènes spécifiques	3453.00
Mycoplasma pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3456.00
Mycoplasma pneumoniae, IgG, qn	3458.00
Mycoplasma pneumoniae, IgM, ql	3459.00
Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3455.00
Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), culture	3454.00
Myoglobine	1572.00
Myopathies myotubulaires	2330.12
Myopathies myotubulaires	2530.08
Myopathies myotubulaires	2130.08
Myopathies myotubulaires	2230.08
N-acétyle-bêta-D-glucosaminidase (NAG)	1573.00
Neisseria gonorrhoeae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3460.00
Néoplasies multiples endocrines	2325.04
Néoplasies multiples endocrines	2525.04
Néoplasies multiples endocrines	2425.04
Néoplasies multiples endocrines	2125.04
Néoplasies multiples endocrines	2225.04
Néoplasies myéloprolifératives	2346.03
Néoplasies myéloprolifératives	2246.03
Néoplasies myéloprolifératives	2546.03
Néoplasies myéloprolifératives	2446.03
Néoplasies myéloprolifératives	2146.03
Néoptérine	1577.00
Neurofibromatose du type I	2410.02
Neurofibromatose du type I	2310.06
Neurofibromatose du type I	2610.01
Neurofibromatose du type I	2510.06
Neurofibromatose du type I	2110.06

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Neurofibromatose du type I	2210.06
Neurofibromatose du type II	2410.03
Neurofibromatose du type II	2310.07
Neurofibromatose du type II	2510.07
Neurofibromatose du type II	2110.07
Neurofibromatose du type II	2210.07
Neuroleptiques de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1578.00
Neuroleptiques de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1579.00
Neuroleptiques de la LS/LMT, immunologique, sang	1580.00
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2330.06
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2530.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2430.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2130.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2230.03
Nickel par AAS	1582.00
Norovirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3132.10
Oeil/oreille/nasopharynx, négatif	3300.00
Oeil/oreille/nasopharynx, positif	3301.00
Oeufs de ver, identification	3562.00
Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1584.00
Or par AAS	1366.00
Oreillons (mumps) virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3132.00
Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, ql	3127.00
Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, qn	3128.00
Oreillons (mumps) virus, IgM, ql	3129.00
Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes	3131.00
Orotate par HPLC	1586.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Osmolalité	1587.00
Ostéocalcine	1589.00
Ostéogenèse imparfaite	2410.04
Ostéogenèse imparfaite	2310.08
Ostéogenèse imparfaite	2510.08
Ostéogenèse imparfaite	2110.08
Ostéogenèse imparfaite	2210.08
Oxalates	1590.00
Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine	1591.00
Pancréolauryl, test au	1593.00
Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes, dans au moins 4 échantillons	1594.00
Papillomavirus, humain (HPV), amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql, ainsi que typisation	3136.00
Papillomavirus, recherche du génome du groupe des Papillomes	3133.00
Paracoccidioides brasiliensis, Ig, qn	3461.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3141.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG, qn	3137.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement par culture rapide	3140.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes	3139.00
Parasites, identification	3503.00
Parasites, recherche au microscope, dans une ponction	3502.00
Parasites, recherche au microscope, p. ex. méthode du papier adhésif, natif	3500.00
Parasites, recherche complète, native, fixation et coloration, enrichissement	3501.00
Parasites, recherche dans les tissus après isolement ou enrichissement, ou dans les préparations histologiques	3504.00
Parathormone (PTH)	1595.00
Parathormone Related Peptide (PTHrP)	1596.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3146.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, ql	3142.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, qn	3143.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM, ql	3144.00
Pénétration, test de	1597.00
Peptide C	1244.00
Peptide intestinal vaso-actif	1743.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	1576.00
pH, détermination dans le suc gastrique resp. les transsudats et les exsudats	1598.00
Phéncyclidine, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1599.00
Phénytoïne libre, y compris dosage de la phénytoïne totale, sang	1600.00
Phosphatase alcaline	1027.00
Phosphatase alcaline isoenzymes par différenciation électrophorétique	1030.00
Phosphatase alcaline leucocytaire	1028.00
Phosphatase alcaline, osseuse	1029.00
Phosphate, autre liquide biologique	1602.00
Phosphate, sang/plasma/sérum	1601.00
Plaies profondes, y compris anaérobies, négatif	3338.00
Plaies profondes, y compris anaérobies, positif	3339.00
Plaies superficielles, négatif	3336.00
Plaies superficielles, positif	3337.00
Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP)	1603.00
Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), fonctionnel	1724.00
Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), immunologique	1725.00
Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI) immunologique	1607.00
Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI), fonctionnel	1606.00
Plasminogène, fonctionnel	1604.00
Plasminogène, immunologique	1605.00
Plasmodium sp. et autres hématozoaires, recherche par microscopie, au minimum deux frottis et goutte épaisse	3533.00
Plasmodium sp., détection des antigènes par un test rapide	3535.00
Plasmodium sp., Ig, qn	3534.00
Plaute-Vincent, flore	3321.00
Plomb par AAS	1211.00
Pneumocystis jirovecii, recherche	3462.00
Poids spécifique, densité	1676.00
Poliovirus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3152.00
Poliovirus, identification et typisation	3150.00
Poliovirus, immunité par test de neutralisation, par type	3147.00
Poliovirus, recherche des antigènes	3149.00
Polyomavirus, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3155.00
Polyomavirus, recherche par microscopie électronique	3153.00
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2325.05

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2525.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2425.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2125.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2225.05
Ponction, y compris anaérobies, négatif	3317.00
Ponction, y compris anaérobies, positif	3318.00
Porphobilinogène, ql, Urine	1609.00
Porphobilinogène, qn, urine	1610.00
Porphyries	2315.20
Porphyries	2515.19
Porphyries	2115.20
Porphyries	2215.20
Porphyrines, fractionnées érythrocytaires	1612.00
Porphyrines, totales, qn, par photométrie, urine	1613.00
Potassium érythrocytaire	1481.00
Potassium, autre liquide biologique	1480.00
Potassium, sang/plasma/sérum	1479.00
Poxvirus, recherche par microscopie électronique	3156.00
Préalbumine (transthyrétine)	1615.00
Précallicréine	1614.00
Prégnandiol	1616.00
Prégnantriol ou prégnantriolone	1617.00
Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, et al. 2, OAMal, les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal et les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal	4701.00
Primidone, y compris phénobarbital, sang	1618.00
Procalcitonine, qn, méthode sensible (<0.1µg/l)	1619.00
Procollagène	1622.00
Profil porphyrines, par HPLC, au moins trois métabolites, qn, selles, urines	1611.00
Progestérone	1620.00
Prolactine (PRL)	1623.00
Propionate, incorporation de dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide propionique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	1624.00
Prostate, antigène spécifique (PSA)	1626.00
Prostate, antigène spécifique (PSA), libre, uniquement en combinaison avec un PSA total entre 3 et 10 µg/l	1627.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq	1246.00
Protéine C réactive (CRP), qn	1245.00
Protéine C, fonctionnelle	1629.00
Protéine C, immunologique	1630.00
Protéine cationique des eosinophiles (ECP)	1278.00
Protéine liée au rétinol	1650.00
Protéine S, libre, fonctionnelle	1631.00
Protéine S, libre, immunologique	1632.00
Protéine S, totale, immunologique	1633.00
Protéines par électrophorèse	1636.00
Protéines par électrophorèse après enrichissement	1637.00
Protéines totales, sang/plasma/sérum	1634.00
Protéines, totales, autre liquide biologique	1635.00
Protoporphyrine, libre, érythrocytaire	1639.00
Protozoaires, recherche, par microscopie après fixation par MIF ou SAF	3536.00
Pseudo-cholinestérase	1640.00
Pulmonaire, maturité foetale (FLM, rapport S/A)	1328.00
Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline, par HPLC	1265.10
Pyruvate	1642.00
Pyruvate kinase érythrocytaire	1644.00
Rage, virus, immunité par test de neutralisation	3174.00
Rage, virus, isolement par cultures cellulaires, un type de cellules ou par inoculation sur l'animal	3176.00
Rage, virus, recherche des antigènes	3175.00
Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif	1673.00
Rénine	1646.00
Résistance osmotique érythrocytaire	1588.00
Respiratory syncytial virus (RSV), amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3161.00
Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG, qn	3157.00
Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes	3159.00
Respiratory syncytial virus (RSV), recherche par culture rapide	3160.00
Réticulocytes automatisée, qn	1649.00
Réticulocytes, qn, y compris recherche de corps de Heinz, ql, par méthode manuelle microscopique	1648.00
Rétinoblastome, gène RB1	2325.06
Rétinoblastome, gène RB1	2525.06
Rétinoblastome, gène RB1	2425.06

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Rétinoblastome, gène RB1	2125.06
Rétinoblastome, gène RB1	2225.06
Rhésus, phénotype selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient"	1653.00
Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG, qn	3463.00
Rickettsie, fièvres pourprées, IgM, qn	3464.00
Rickettsie, typhus, Ig ou IgG, qn	3465.00
Rickettsie, typhus, IgM, qn	3466.00
Rotavirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3165.00
Rotavirus, recherche des antigènes	3163.00
Rotavirus, recherche par microscopie électronique	3164.00
Rougeole (measles) virus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3126.00
Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, ql	3121.00
Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, qn	3122.00
Rougeole (measles) virus, IgM, ql	3123.00
Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes	3125.00
Rubéole, virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3173.00
Rubéole, virus, Ig ou IgG, qn	3167.00
Rubéole, virus, IgM, ql	3168.00
Rubéole, virus, IgM, test de confirmation	3169.00
Rubéole, virus, recherche des antigènes	3171.00
Saignement, temps de , standartisé	1213.10
Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig, qn	3467.00
Sang occulte, test isolé	1583.00
Schistosoma sp., Ig, qn, test de confirmation	3541.00
Schistosoma sp., Ig, qn, test de recherche	3539.00
Schistosoma sp., recherche des oeufs dans l'urine, par microscopie	3542.00
SCID	2305.07
SCID	2505.04
SCID	2105.07
SCID	2205.07
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1660.00
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1661.00
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, immunologique, sang	1662.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	1663.00
Sédiment, examen microscopique	1664.00
Sélénium par AAS	1665.00
Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, négatif	3326.00
Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, positif	3327.00
Sérotonine thrombocytaire	1667.00
Sidéroblastes, coloration et numération avec commentaire	1670.00
Sodium, autre liquide biologique	1575.00
Sodium, sang/plasma/sérum	1574.00
Somatomédine C (IGF-1)	1671.00
Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, négatif	3322.00
Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, positif	3323.00
Spermogramme, pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations	1674.00
Sporothrix schenkii, Ig, qn	3468.00
Squamous Cell Carcinoma (SCC)	1677.00
Stéroïdes, ql, détermination par spectrométrie de masse, urine	1679.00
Streptococcus antihyaluronidase, qn	3472.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide	3469.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat, ql	3475.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, négatif	3473.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, positif	3474.00
Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène, ql, urine	3476.00
Streptococcus, Anti-DNAse B, qn	3471.00
Streptococcus, antistreptolysine, qn	3470.00
Strongyloides stercoralis, Ig, qn	3543.00
Sulfate, sang ou urine	1689.00
Sulfhémoglobine	1690.00
Supplément de transition, par analyse, pour des analyses effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 2 OAMal	4708.00

Valable jusqu'au 31.12.2012

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C ; applicable seulement en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour des analyses effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. a ch. 2 OAMal; en cas de plusieurs consultations comprenant des analyses de laboratoire, peut être appliqué plusieurs fois par jour.	4707.20
également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpital au sens de l'art. 54, al. 1, let. b et c, et al. 2, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal	
également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpital) au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital	
Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C ; applicable seulement en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour des analyses effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al.1 let. A ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. A ch. 2 OAMal ; en cas de plusieurs consultations comprenant des analyses de laboratoire, peut être appliqué plusieurs fois par jour.	4707.10
Également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpital au sens de l'art. 54, al. 1, let. B et c, et al. 2, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. C, OAMal	
également applicable en combinaison avec la taxe de présence selon le chiffre 4707.00 pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpital) au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital	
Supplément pour chaque km en plus ; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal	4704.00
Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite, analyses doubles ou multiples. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris	2007.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, extraction supplémentaire d'acides nucléiques du sang des parents, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris.	2900.00
Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou concernés d'un patient cas index ou d'un fœtus qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur les personnes concernées n'est pas possible ou acceptable  par personne examinée et système de marqueur/séquence-cible (lors d'analyse Monoplex ou Multiplex), chacun	2920.00
Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés : par prescription explicite (et non par résultat), pour les besoins propres ou pour un autre fournisseur de prestations; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c et al. 2 OAMal et les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal	4706.00
Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km ; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal	4703.00
Supplément pour rendu de résultat complexe de cytogénétique au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie; caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes	2020.00
Supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie.	2910.00
Syndrome d'Angelman	2340.01
Syndrome d'Angelman	2540.01
Syndrome d'Angelman	2440.01
Syndrome d'Angelman	2140.01
Syndrome d'Angelman	2240.01
Syndrome de cri-du-chat	2340.02
Syndrome de cri-du-chat	2540.02
Syndrome de cri-du-chat	2440.02
Syndrome de cri-du-chat	2240.02
Syndrome de cri-du-chat	2140.02
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2340.03

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2240.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2540.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2440.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2140.03
Syndrome de Kallman	2315.16
Syndrome de Kallman	2515.15
Syndrome de Kallman	2115.16
Syndrome de Kallman	2215.16
Syndrome de Kearn-Sayre	2420.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2320.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2520.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2120.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2220.01
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2340.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2240.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2640.01
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2540.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2440.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2140.04
Syndrome de Leigh	2330.08
Syndrome de Leigh	2530.05
Syndrome de Leigh	2130.05
Syndrome de Leigh	2230.05
Syndrome de Li-Fraumeni	2325.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2525.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2425.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2125.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2225.03
Syndrome de Marfan	2410.01
Syndrome de Marfan	2310.05
Syndrome de Marfan	2510.05
Syndrome de Marfan	2110.05
Syndrome de Marfan	2210.05
Syndrome de Norrie	2335.03
Syndrome de Norrie	2535.03

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Syndrome de Norrie	2435.03
Syndrome de Norrie	2135.03
Syndrome de Norrie	2235.03
Syndrome de Pearson	2420.05
Syndrome de Pearson	2320.05
Syndrome de Pearson	2520.05
Syndrome de Pearson	2120.05
Syndrome de Pearson	2220.05
Syndrome de Prader-Willy	2340.05
Syndrome de Prader-Willy	2240.05
Syndrome de Prader-Willy	2540.05
Syndrome de Prader-Willy	2440.05
Syndrome de Prader-Willy	2140.05
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2340.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2240.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2540.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2440.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2140.06
Syndrome de Smith-Magenis	2340.07
Syndrome de Smith-Magenis	2240.07
Syndrome de Smith-Magenis	2540.07
Syndrome de Smith-Magenis	2440.07
Syndrome de Smith-Magenis	2140.07
Syndrome de Williams-Beuren	2340.09
Syndrome de Williams-Beuren	2240.09
Syndrome de Williams-Beuren	2540.09
Syndrome de Williams-Beuren	2440.09
Syndrome de Williams-Beuren	2140.09
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2305.10
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2505.07
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2105.10
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2205.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2340.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2240.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2540.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2440.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2140.10
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2310.02

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2510.02
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2110.02
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2210.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2325.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2525.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2425.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2125.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2225.02
Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	2325.01
Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	2525.01
Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	2425.01
Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	2125.01
Syndrome du cancer du sein ou des ovaires, gènes BRCA1 et BRCA2	2225.01
Syndrome MELAS	2420.02
Syndrome MELAS	2320.02
Syndrome MELAS	2520.02
Syndrome MELAS	2120.02
Syndrome MELAS	2220.02
Syndrome MERRF	2420.03
Syndrome MERRF	2320.03
Syndrome MERRF	2520.03
Syndrome MERRF	2120.03
Syndrome MERRF	2220.03
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2340.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2240.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2540.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2440.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2140.08
Taenia solium, cysticerose, Ig, qn	3544.00
Taenia solium, cysticerose, Ig, qn, Westernblot	3545.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Taxe de commande pour mandataires de demandes externes, par mandat et par jour; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal	4700.00
<p>Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un commettant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale). Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).</p> <p>Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.</p>	
Taxe de présence pour le laboratoire de cabinet médical, par patient avec consultation y compris analyses de laboratoire et par jour; applicable uniquement si les analyses sont effectuées au laboratoire faisant partie intégrante du cabinet médical du médecin traitant, au sens de l'art. 54 al. 1 let. A ch. 3 OAMal et sous forme de diagnostic en présence du patient au sens de l'art. 54 al. 1 let. A ch. 2 OAMal	4707.00
<p>également applicable, par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpital au sens de l'art. 54, al. 1, let. B et c, et al. 2, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. C, OAMal</p> <p>également applicable, par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpital) au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal pour les besoins propres de l'hôpital</p>	
Définition de la commande, voir position 4700.00	
Téloptides	1691.00
Temps de reptilase	1647.00
Temps de thrombine	1699.00
Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)	1019.00
Temps de thromboplastine selon Quick/INR	1700.00
Test à la filipine dans les fibroblastes pour le diagnostic de la maladie de Niemann-Pick C	1326.10
Test de compatibilité par test croisé, selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient", par concentré érythrocytaire	1744.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Test de compatibilité: type and screen, contrôle AB/D selon les recommandations STS CRS "Sérologie érythrocytaire chez le patient", par concentré érythrocytaire	1745.00
Test de falciformation	1669.00
Test de gonflement hyposmotique, spermatozoïdes	1427.00
Test de lyse du sucrose	1688.00
Testostérone libre	1693.00
Testostérone totale	1694.00
Tétanique, toxine (souris)	3477.00
Tétrahydrofolate-réductase, 5,10-méthylène déficit de, lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1010.00
Thalassémies	2405.09
Thalassémies	2305.09
Thalassémies	2505.06
Thalassémies	2105.09
Thalassémies	2205.09
Thallium par AAS	1695.00
Théophylline, sang	1696.00
Thiocyanate, sang	1697.00
Thrombocytes numération, détermination manuelle, pour combinaison voir positions 1299.00 à 1305.00, 1377.00 à 1391.00, 1399.00, 1400.00, 1403.00 et 1534.00	1715.00
Thrombocytes, agrégation, plasma riche en plaquettes/sang total, avec trois activateurs de 1 à 2 concentrations	1703.00
Thrombocytes, agrégation, sang total/plasma riche en plaquettes, supplément pour chaque activateur en sus	1704.00
Thrombocytes, alloanticorps anti, recherche	1707.00
Thrombocytes, alloanticorps anti, spécification avec Test-Panel	1706.00
Thrombocytes, alloanticorps, contre les thrombocytes paternels	1705.00
Thrombocytes, auto- et alloanticorps anti sur cellules et dans le sérum	1709.00
Thrombocytes, extension	1708.00
Thrombocytes, rétention	1712.00
Thrombocytes, test de compatibilité, par concentré plaquettaire testé	1714.00
Thrombocytes, test global avec collagène/ADP	1710.00
Thrombocytes, test global avec collagène/épinéphrine	1711.00
Thrombocytes, typisation des par antigène	1713.00
Thyréoglobuline	1717.00
Thyréotropine (TSH), qn, (pour un test à la TRH, peut être facturé 2 fois)	1718.10

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Thyroxin binding globuline (TBG)	1722.00
Thyroxine libre (FT4)	1720.00
Thyroxine totale (T4)	1721.00
Tissue Polypeptide Antigen (TPA)	1723.00
Titre par cellule lors d'agglutinines froides cliniquement significatives (nouveau-nés, adultes, etc.), max. 10	1726.00
Toxocara sp., Ig, ql	3546.00
Toxoplasma gondii IgA, ql	3555.00
Toxoplasma gondii IgM, ql	3553.00
Toxoplasma gondii, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3556.00
Toxoplasma gondii, avidité des IgG	3550.00
Toxoplasma gondii, Ig ou IgG, qn	3549.00
Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant par électrophorèse, IgG ou IgM, par isotype	3551.00
Transcobalamine II	1727.00
Transcobalamine III	1728.00
Transferrine	1729.00
Transferrine, bêta-2	1200.00
Transferrine, carbohydrate déficiente (CDT)	1226.00
Transferrine, mono- et aglycano-	1570.00
Treponema, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3483.00
Treponema, Ig ou IgG, FTA/EIA, qn	3478.00
Treponema, IgM, FTA/EIA, ql	3480.00
Treponema, Test RPR/VDRL, qn	3482.00
Treponema, TPHA/TPPA, qn	3481.00
Trichinella spiralis, Ig ou IgG, qn	3557.00
Triglycérides	1731.00
Triiodothyronine libre (FT3)	1732.00
Triiodothyronine reverse (rT3)	1652.00
Triiodothyronine totale (T3)	1733.00
Tropheryma whipplei, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3484.00
Troponine, T ou I par méthode ELISA	1734.00
Troponine, T ou I, test rapide	1735.00
Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	2305.02

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	2105.02
Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	2205.02
Troubles des mouvements choréiformes: Atrophie dentatorubro-pallidoluysiane (DRPLA), syndrome similaires à la maladie de Huntington (angl: Huntington-disease like)	2330.02
Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig, qn	3558.00
Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig, qn	3559.00
Trypanosoma sp. par xénodiagnostic	3561.00
Trypanosomes et microfilaires, recherche, par microscopie après enrichissement	3560.00
Tryptase	1737.00
Urate	1738.00
Urée, autre liquide biologique	1407.00
Urée, sang/plasma/sérum	1406.00
Uridyltransférase, galactose-1-phosphate lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1336.00
Urine slide, manipulation d'une culture positive	3331.00
Urine slide, négatif ou positif	3330.00
Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, négatif	3332.00
Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, positif	3333.00
Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, négatif	3334.00
Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, positif	3335.00
Virus de la varicelle, zona, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3184.00
Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, ql	3177.00
Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, qn	3178.00
Virus de la varicelle, zona, IgA, ql	3180.00
Virus de la varicelle, zona, IgM, ql	3179.00
Virus de la varicelle, zona, isolement par culture rapide	3183.00
Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes	3182.00
Virus, isolement à partir de cultures cellulaires, cumulable si la culture est positive	3000.00
Viscosité	1746.00
Vitamine A resp. rétinol	1747.00
Vitamine B 1	1748.00

Dénomination (Liste alphabétique)	No. Pos.
Vitamine B 12 resp. Cyanocobalamine	1749.00
Vitamine B 2	1750.00
Vitamine B 6, mesure directe	1751.00
Vitamine C resp. Ascorbate	1752.00
Vitamine E resp. alpha-tocophérol	1755.00
Vitamine K1	1756.00
Vitamine PP resp. Nicotinamide	1757.00
Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris	1666.00
Washing swim up test/Percoll-test	1762.00
Xylose	1763.00
Yersinia spp, IgA, qn	3487.00
Yersinia spp, IgG, qn	3485.00
Zinc érythrocytaire par AAS	1768.00
Zinc par AAS	1767.00